

23

09339

NUM

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

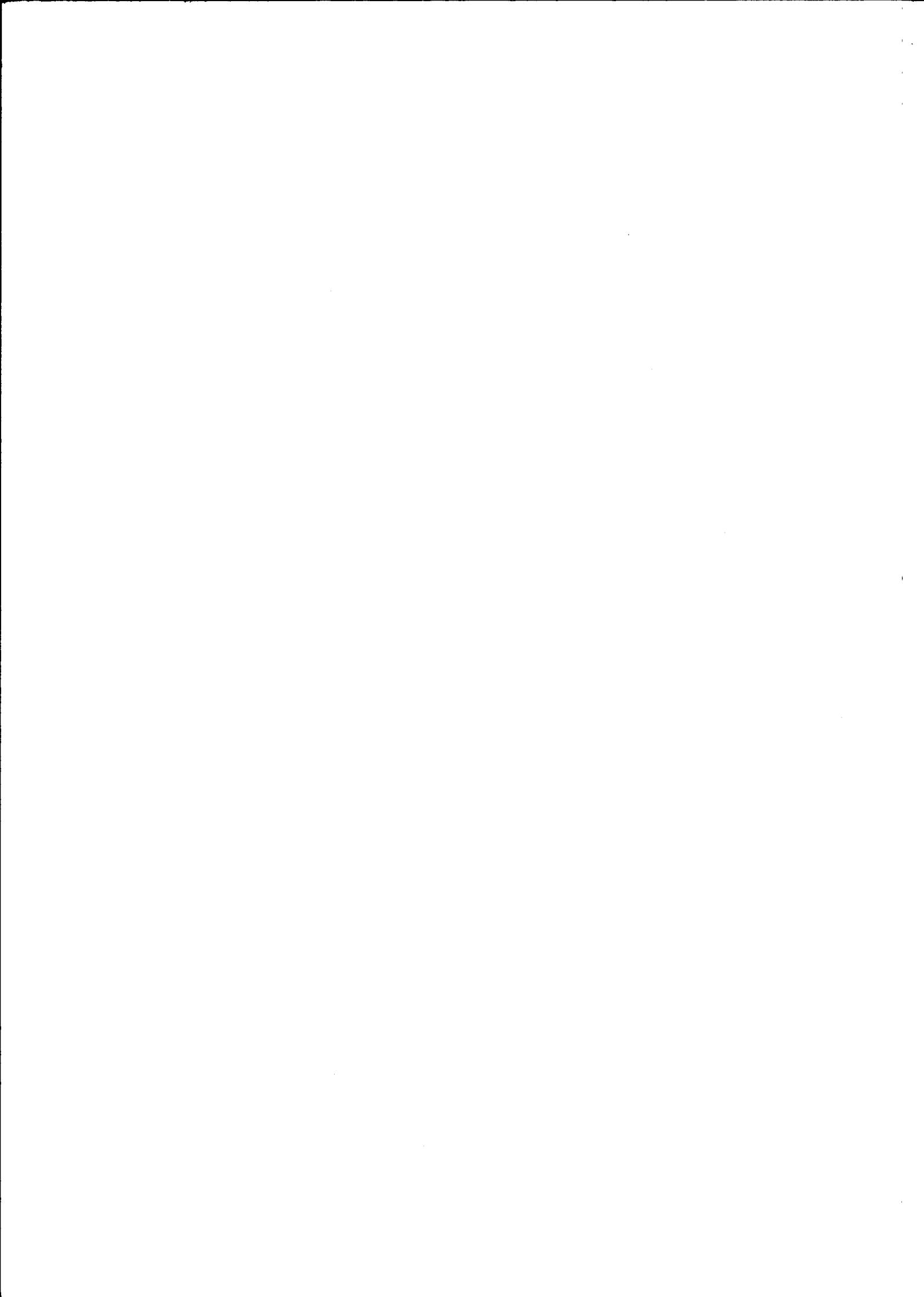
O. M. V. S.

CONSEIL DES MINISTRES

COMPTE - RENDU

DE LA 39^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
PREPARATOIRE A LA 11^{ème} CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'O.M.V.S.

DAKAR, du 08 au 11 Janvier 1995



09339

ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)

CONSEIL DES MINISTRES

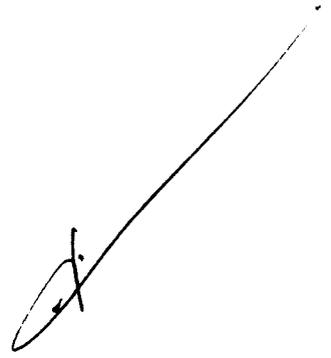
RELEVÉ DES CONCLUSIONS

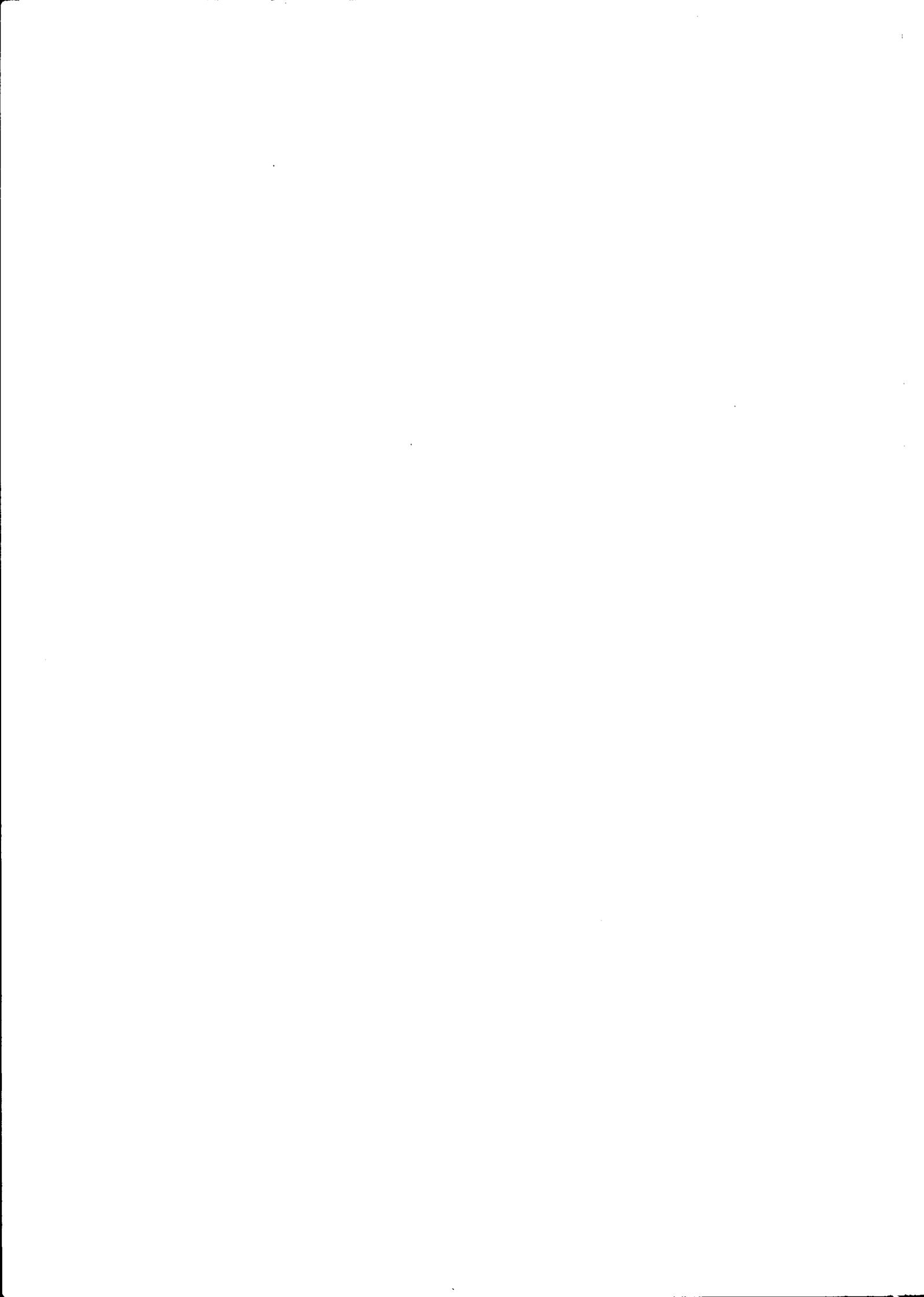
DE LA 39^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

PREPARATOIRE A LA XI^{ème} CONFERENCE

DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'OMVS

DAKAR, JANVIER 1995





RELEVÉ DES CONCLUSIONS

La 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS s'est tenue à Dakar les 8 et 9 Janvier 1995 sous la présidence de Monsieur Mohamed Lemine OULD AHMED, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de la République Islamique de Mauritanie, Président en Exercice du Conseil des Ministres.

Ont participé aux travaux de cette session.

- Monsieur Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique de la République du Mali ;
- Maître Sghair OULD M'BARECK, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie ;
- Monsieur Mamadou FAYE, Ministre de l'Hydraulique de la République du Sénégal ;

Le Conseil des Ministres a adopté l'ordre du jour suivant :

- I - RAPPORT D'ACTIVITES DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1994.
- II - RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL DES MINISTRES.
- III- AMENDEMENT A LA CONVENTION DU 05 JANVIER 1991 PORTANT CREATION DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS.
- IV - ETAT D'EXECUTION DES BUDGETS DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1994.
- RAPPORT DU CONTROLEUR FINANCIER.
- V - PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1995.
- VI - PROJET DE BUDGET 1995 DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES.
- VII - COMPTES DE GESTION 1992.

- VIII - COMPTE RENDU DE LA 20ème REUNION DE LA C.P.E.
- IX - DATE ET LIEU DE LA 40ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES.
- X - DATE ET LIEU DE LA 31ème SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES CHARGÉE D'EXAMINER LE RAPPORT FINAL DE L'ETUDE DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES.
- XI - QUESTIONS DIVERSES.

A l'issue de ses débats, le Conseil des Ministres a pris les décisions et fait les recommandations ci-après :

PROJET ENERGIE

Concernant le lot Génie Civil de la Centrale de Manantali, le Conseil des Ministres engage le Haut-Commissariat à finaliser, dans les meilleurs délais en rapport avec l'Ingénieur Conseil, le dossier d'appel d'offres pour sa soumission à la Banque Mondiale en vue du lancement rapide de cet appel d'offres.

Le Conseil des Ministres invite le Haut-Commissariat à organiser dans la deuxième quinzaine de Février 1995 une réunion technique entre le Haut-Commissariat, les Etats-membres, les Chargés d'études et le Maître d'oeuvre en vue de convenir de façon définitive des données de base devant servir à la finalisation des avant-projets.

Au cours de cette réunion seront examinés, entre autres, les points suivants :

- la garantie d'un transit de 50 MW sur la ligne Djeder-El-Moghen/Nouakchott ;
- la nécessité de prévoir deux transformateurs 225/132KV et 225/30KV à DJeder El-Moghen pour faciliter l'exploitation du réseau régional ;
- la nécessité de prévoir deux transformateurs 225/90 KV et 225/30 KV à Kayes ;
- l'installation d'un poste 225/30KV à Kita ;
- l'installation d'un poste 225/30KV à Manantali pour alimenter la zone avoisinante ;
- la définition des limites de propriété et d'exploitation du réseau régional et des réseaux nationaux.

- le raccordement de Nouakchott, en même temps que la mise en service du réseau ouest

Concernant le chronogramme de réalisation du Projet , le Conseil des Ministres :

- invite le Haut-Commissariat à diligenter toutes les études techniques, institutionnelles et financières en vue du respect de la date de mise en service des premiers groupes en Septembre 1998 ;
- invite les Etats-membres et le Haut-Commissariat à prendre toutes les dispositions nécessaires, chacun en ce qui le concerne, pour la satisfaction des conditionnalités des Bailleurs de Fonds avant l'évaluation du projet ;
- s'agissant du financement italien, le Conseil des Ministres invite les Etats-Membres à soutenir l'action du Haut-Commissariat tendant au maintien de ce financement.

le CONSEIL DE MINISTRES engage le Haut-Commissariat à poursuivre les contacts avec les Bailleurs de fonds en vue du bouclage du financement du projet énergie et sa réalisation dans les délais convenus.

PROJET NAVIGATION

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat à :

- initier au plus tôt la campagne de promotion du système de cabotage mixte auprès des opérateurs économiques ;
- relancer la BAD en vue de l'exécution dans les meilleurs délais, des études de faisabilité ;
- élargir le cercle des Bailleurs de fonds.

PROJETS ROUTIERS

Le CONSEIL DES MINISTRES engage le Haut-Commissariat à poursuivre les efforts pour la réalisation urgente des projets routiers notamment, la route de liaison Diama/Rosso en vue, entre autres, de préserver la bonne tenue de la digue Rive Droite qui fait l'objet de trafic important parce qu'étant la seule voie d'accès pour le Delta en Rive Droite.

A cet effet, le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat à intensifier les démarches auprès des bailleurs de fonds déjà sollicités pour la mobilisation des financements et à élargir, au besoin le cercle de ces derniers.

ENDIGUEMENTS DU BARRAGE DE DIAMA

Le CONSEIL DES MINISTRES :

- engage de nouveau le Haut-Commissariat à mettre à la disposition des Etats la situation des engagements financiers ainsi que le volume des travaux relatifs aux endiguements du Barrage de Diama avant la fin du mois de Février 1995.
- réitère ses instructions au Haut-Commissariat de saisir au préalable les Etats de tout projet d'avenant.
- invite le Haut-Commissariat à entreprendre la recherche de financement pour la réalisation, sur la Digue Rive Droite, d'ouvrages de franchissement hydraulique plus opérationnels à l'image de ceux construits sur la Digue Rive Gauche.

COLLECTE DES DONNEES

Le CONSEIL DES MINISTRES exhorte les Etats-Membres à communiquer régulièrement au Haut-Commissariat la synthèse des données primaires collectées dans le Bassin, pour une harmonisation et un meilleur suivi du développement agricole, agro-industriel et minier.

TELEDETECTION

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat à procéder à un diagnostic complet des besoins de la cellule de télédétection, en vue de la rendre opérationnelle.

JOURNEES D'ETUDES SUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Pour une meilleure capitalisation des acquis de la recherche et des projets de développement dans le Bassin, le Conseil des Ministres recommande l'organisation de journées d'études, en 1995, sur le développement agricole et ce, avant le lancement de l'étude sur la promotion de la diversification des activités agricoles et des techniques de production.

OBSERVATOIRE SUR LA QUALITE DES EAUX, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat à étudier les possibilités de financement et de mise en place d'un observatoire sur la qualité des eaux, la santé et l'environnement dans le Bassin et recommande au Haut-Commissariat d'entreprendre toutes les actions nécessaires pour la recherche des financements de la mise en place de cet observatoire.

REDYNAMISATION DU COMITE REGIONAL DE PLANIFICATION

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat à tout mettre en oeuvre pour la tenue dans les meilleurs délais de la réunion du Comité régional de planification.

UTILISATION DES RELIQUATS DE FINANCEMENT DES FONDS ARABES ET DE LA BID.

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat, en rapport avec les Etats-Membres, à entreprendre auprès des Bailleurs de fonds concernés, les actions nécessaires à la mobilisation des reliquats et à l'obtention de nouveaux financements en faveur du développement agricole.

CLEF DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES DES OUVRAGES COMMUNS.

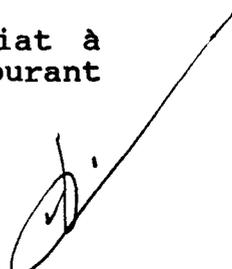
Le CONSEIL DES MINISTRES engage le Haut-Commissariat à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la tenue, au cours du deuxième trimestre de 1995, d'une Session Extraordinaire du Conseil des Ministres élargie aux Ministres des Finances, en vue d'examiner le rapport final de l'étude de Répartition des coûts et des charges des Ouvrages Communs et les données à retenir pour le calcul d'une nouvelle clef.

COMMUNICATION

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat, en rapport avec les Etats-Membres, à élaborer une stratégie de communication pour la promotion des activités de l'OMVS.

COLLOQUE SUR L'APRES-BARRAGES

Le CONSEIL DES MINISTRES engage le Haut-Commissariat à organiser le 2ème Colloque sur l'Après-Barrages au courant du premier trimestre de 1995.



CONTRIBUTIONS ET REDEVANCES

La situation des arriérés au 31 Décembre 1994 se présente comme suit :

Contributions (F.CFA) :

- MALI	795 421 881 (*)
- MAURITANIE	277 687 371
- SENEGAL	531 865 215

TOTAL 1 604 974 467

(*) Compte non tenu du versement de 162 218 905 F.CFA que la Mauritanie doit effectuer à la place du Mali au titre des montants compensatoires.

Redevances (en F.CFA)

-Compagnie Sucrière du Sénégal (C.S.S)	694 748 170 (*)
-SOCAS	7 665 580
-SONEES	15 090 528
-SAED	32 504 000
-SONADER	13 592 500
-SONELEC	297 600
-EDM	1 305 378

TOTAL 765 203 756

(*) Le plan d'apurement des arriérés C.S.S. adopté par le Sénégal se présente comme suit :

- paiement arriérés de 1987 en 1994,
- paiement arriérés de 1988 en 1995,
- paiement arriérés de 1989 en 1996,
- paiement arriérés de 1990 en 1997,

Le CONSEIL DES MINISTRES invite les Etats-Membres :

- à poursuivre les efforts enregistrés en 1994 pour le paiement des arriérés de contributions ;
- à amener les usagers à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et à payer à temps les redevances d'eau.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Le CONSEIL DES MINISTRES engage le Haut-Commissariat :

- à mettre en oeuvre, conformément aux règles édictées, l'inspection quinquennale des ouvrages de l'OMVS ;

- à relancer nos partenaires financiers pour la mobilisation rapide des financements relatifs à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages.

Gestion des Usagers

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat à organiser avec les structures relais et les usagers une concertation pour convenir des modalités de facturation et de recouvrement des redevances.

Le CONSEIL DES MINISTRES engage le Haut-Commissariat à mettre en oeuvre toutes actions utiles pour la mise en place d'un système de détermination et de contrôle de l'assiette des redevances.

Gestion des Eaux

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat, en rapport avec les Etats :

- à entretenir et à sécuriser les moyens de communication pour permettre la mise à disposition en temps réel des informations requises ;
- à mettre en place, dans les meilleurs délais, un Plan d'Alerte ;
- à envisager les actions nécessaires pour une plus grande maîtrise des eaux.

Le CONSEIL DES MINISTRES invite les Etats à mieux cerner leurs besoins et à les communiquer à temps au Haut-Commissariat qui devra veiller, autant que possible, au respect des programmes de gestion arrêtés, conformément aux consignes d'exploitation édictées par le constructeur.

Le CONSEIL DES MINISTRES exhorte les Etats-Membres :

- à réaliser dans les meilleurs délais les infrastructures nécessaires pour la protection des agglomérations urbaines, rurales et des aménagements hydroagricoles ;
 - à mettre en oeuvre une politique d'urbanisation dans les zones d'inondation basée sur une occupation rationnelle et planifiée de l'espace.
- 

Le CONSEIL DES MINISTRE a été informé des perturbations des activités économiques à Kayes, du fait des lâchers d'eau de Manantali.

EN CONSEQUENCE, il engage le Haut-Commissariat à accélérer la recherche de financement du bac de Kayes.

Mise en Place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs

Le CONSEIL DES MINISTRES a été informé de la libération partielle de parts du capital de l'Agence et de l'annonce d'autres participations.

Le CONSEIL DES MINISTRES :

- exhorte les Etats-Membres à libérer dans les meilleurs délais les montants de leurs souscriptions et à sensibiliser davantage les privés nationaux et étrangers, pour leur participation effective au capital de l'Agence.
- engage le Haut-Commissariat à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de l'Agence, au plus tard en Juillet 1995, sur la base d'un capital de 1,5 Milliards de F.CFA.

TRANSFERT DU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION DE SAINT-LOUIS A DAKAR

Le Conseil des Ministres engage le Haut-Commissariat à approfondir la réflexion, en rapport avec l'Etat-Siège, pour présenter des propositions plus précises tenant compte de la nécessité de minimiser le coût de l'opération .

RETRAITE, SECURITE SOCIALE, IMPOTS

Le CONSEIL DES MINISTRES recommande au Haut-Commissariat de poursuivre et d'intensifier les efforts de résorption des arriérés, en rapport avec les organismes compétents des Etats-Membres.

REEMPLACEMENT - RECRUTEMENT

Le CONSEIL DES MINISTRES :

- recommande au Haut-Commissariat de mieux diligenter la procédure de recrutement en cas de vacance de poste à pourvoir.
- 

- invite les Etats-membres à répondre à temps aux sollicitations du Haut-Commissariat, conformément aux dispositions du Statut Particulier du Personnel de l'OMVS.

LITIGES ET CONTENTIEUX

Le CONSEIL DES MINISTRES engage le Haut-Commissariat à poursuivre l'étude de la question en rapport avec l'Etat-Siège et de faire le point à la prochaine Session Ordinaire du Conseil.

REGLEMENT DES DROITS DES TRAVAILLEURS MALIENS DU CHANTIER DE L'ENDIGUEMENT RIVE DROITE.

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat à entreprendre de nouveau les actions nécessaires au règlement définitif de ce problème.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'INTER-SYNDICALE DE L'OMVS.

Le CONSEIL DES MINISTRES recommande au Haut-Commissariat d'approfondir la réflexion sur la question et d'en faire le point à la prochaine Session Ordinaire.

ETAT D'EXECUTION DES BUDGETS DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES.

Le CONSEIL DES MINISTRES invite le Haut-Commissariat :

- à recourir le moins possible à la pratique des transferts de crédits.
- à accorder une plus grande priorité à l'exécution des crédits destinés à l'entretien des ouvrages.

Le CONSEIL DES MINISTRES autorise le Haut-Commissariat à céder à titre payant le carburant au personnel de la structure Provisoire d'Exploitation du Barrage de Manantali et à facturer aux agents les communications téléphoniques autorisées pour des fins autres que celles de service.

RAPPORT DU CONTROLEUR FINANCIER.

Le CONSEIL DES MINISTRES a pris acte du Rapport du Contrôleur Financier.

PROGRAMME D'ACTIVITES DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1995.

Le Conseil des Ministres a adopté le programme d'activités du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages pour l'année 1995, tel qu'amendé par la Commission des Experts.

BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT DE L'OMVS POUR L'ANNEE 1995

Le CONSEIL DES MINISTRES a adopté le Budget Général de fonctionnement de l'OMVS pour l'année 1995 arrêté, en recettes et en dépenses, à 1 571 552 709 FCFA, réparti comme suit :

En Recettes :

- Contributions des Etats-Membres :	1 117 424 270 FCFA
. MALI	380 893 528 FCFA
. MAURITANIE	326 528 242 FCFA
. SENEGAL	410 002 500 FCFA
- Redevances d'eau:	223 628 439 FCFA
- Participation du Personnel	22 000 000 FCFA
- Subvention Bailleurs de Fonds	208 500 000 FCFA

En Dépenses :

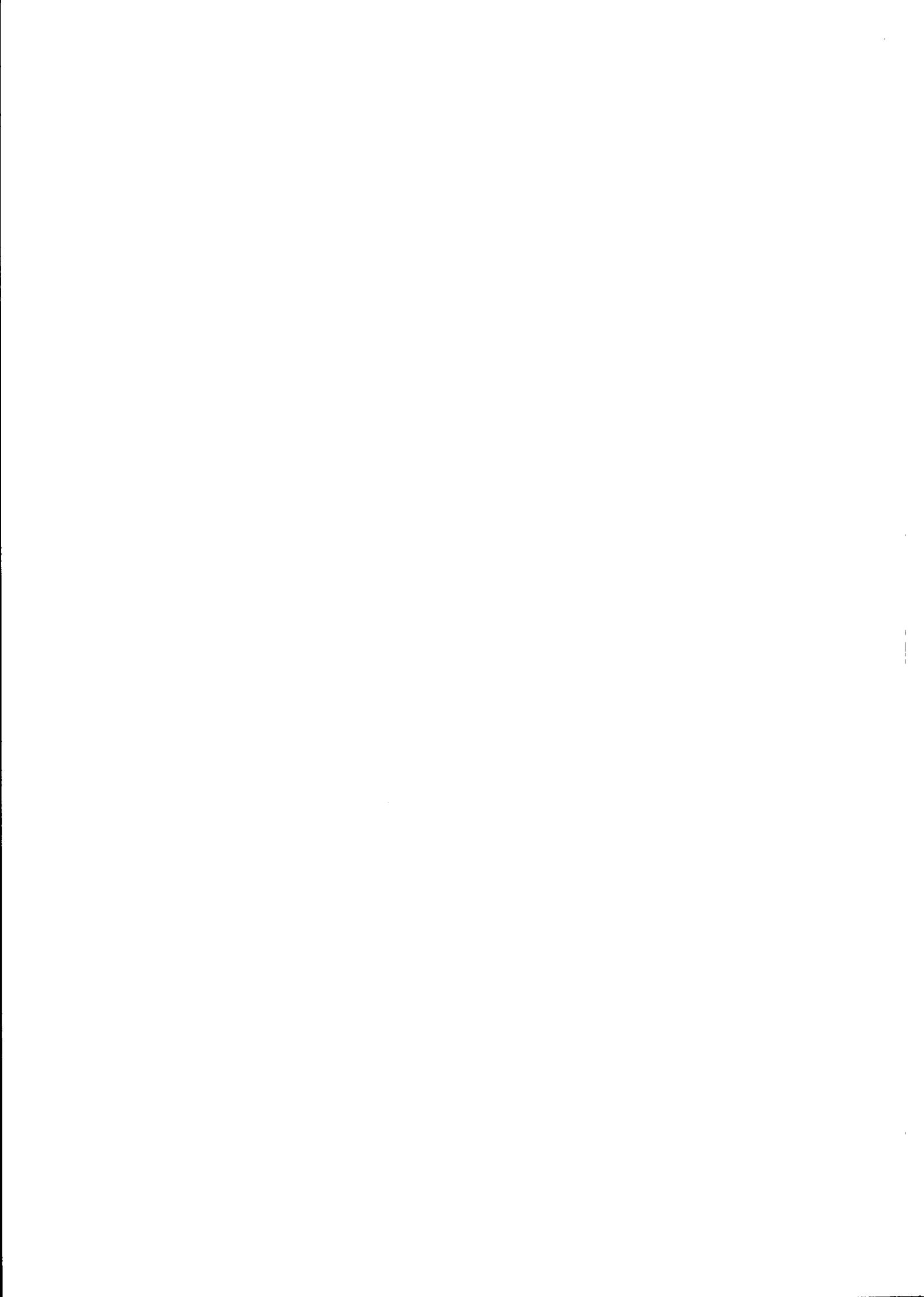
- Haut-Commissariat	689 351 148 FCFA
- Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages.	882 201 561 FCFA

COMPTES DE GESTION 1992

Cette question a été examinée en huit clos et fait l'objet d'un compte-rendu séparé.

COMPTE RENDU DE LA 20ème REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX.

Le CONSEIL DES MINISTRES a adopté le compte rendu de la 20ème réunion de la Commission Permanente des Eaux.



QUESTIONS DIVERSES

Jumelage des villes du Bassin :

Le CONSEIL DES MINISTRES :

- engage le Haut-Commissariat à exécuter cette activité selon le programme arrêté
- autorise le Haut-Commissariat à imputer la dépense (25 000 000 FCFA) sur le Fonds Spécial de l'OMVS.

DATE ET LIEU DE LA QUARANTIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES.

Le CONSEIL DES MINISTRES a décidé de tenir sa 40ème Session Ordinaire à Bamako, en Juin-Juillet 1995.

DATE ET LIEU DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES ELARGIE AUX MINISTRES DES FINANCES.

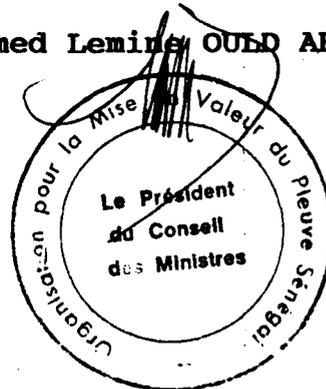
Le CONSEIL DES MINISTRES a décidé de tenir sa 31ème Session Extraordinaire à Nouakchott ; la date sera fixée par voie de consultation.

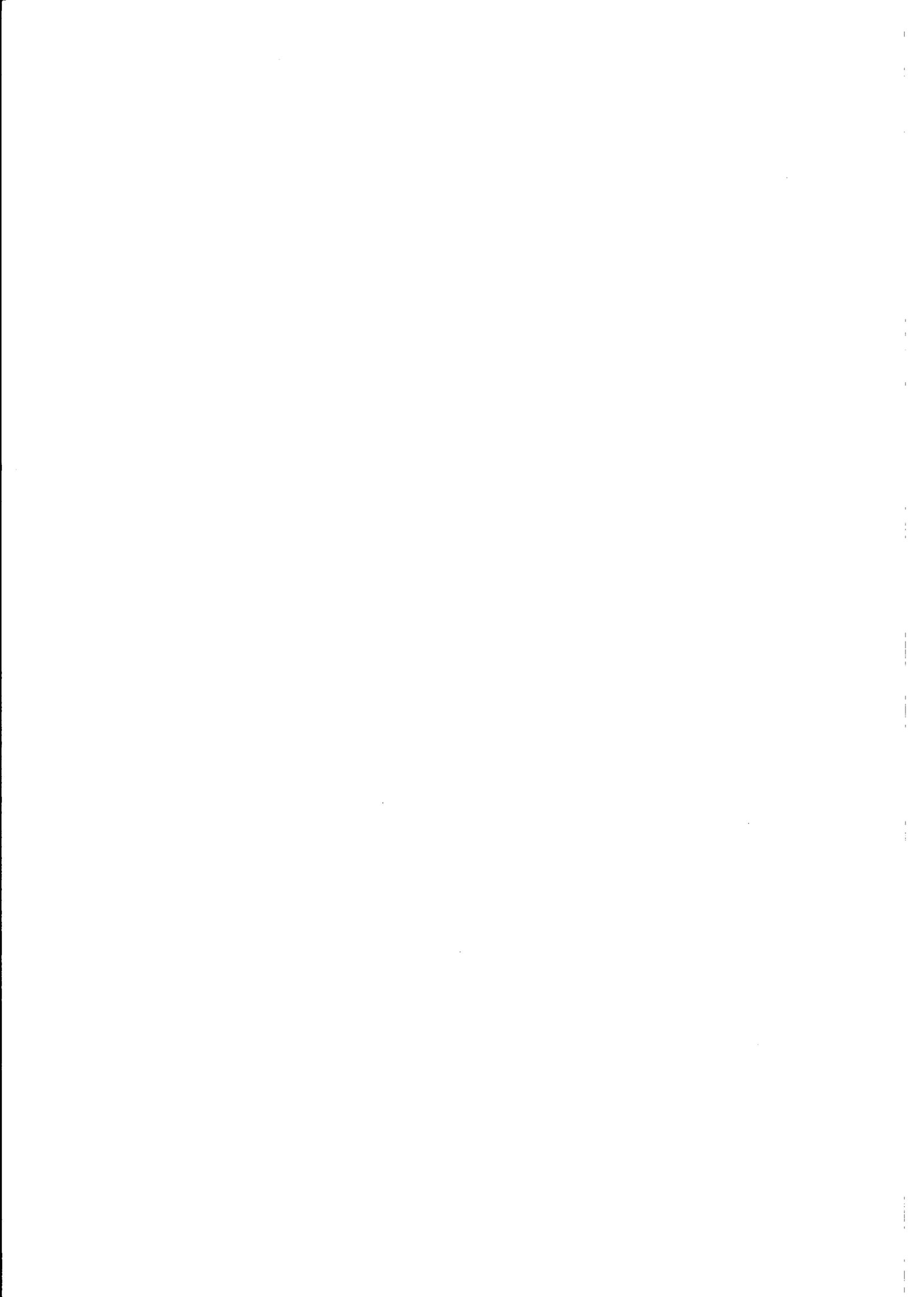
FAIT A DAKAR, LE 10 JANVIER 1995

POUR LE CONSEIL DES MINISTRES

LE PRESIDENT

Mohamed Lemine OULD AHMED







ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
CONSEIL DES MINISTRES

N° /OMVS/PCM

Dakar, le

Le Président

RESOLUTION N° **00257** /CM/CN/D/39e S.O./95

Relative au Budget de Fonctionnement de l'OMVS
pour l'exercice 1995.

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 39ème Session
ordinaire les 8 et 9 Janvier 1995 à Dakar.

- VU la Convention amendée du 11 Mars 1972, relative
au Statut du Fleuve Sénégal,
- VU la Convention amendée du 11 Mars 1972, portant création de
l'OMVS,
- VU le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres,
- VU le Règlement Financier amendé de l'OMVS,
- SUR rapport de la Commission des Experts,

APRES en avoir délibéré,

ADOPTE le Budget de Fonctionnement de l'OMVS pour l'exercice 1995
arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1.571.552.709 de
francs CFA réparti comme suit :

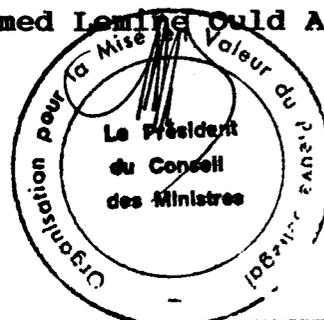
- Haut-Commissariat-----	689.351.148
- Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages-----	882.201.561

DAKAR, le 9 Janvier 1995

Pour le Conseil des Ministres

LE PRESIDENT

Mohamed Lemine Ould AHMED





ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
CONSEIL DES MINISTRES

N°/OMVS/PCM

Dakar, le

Le Président

RECOMMANDATION N° **00258** /CM/SN/D/39^e S.O./95

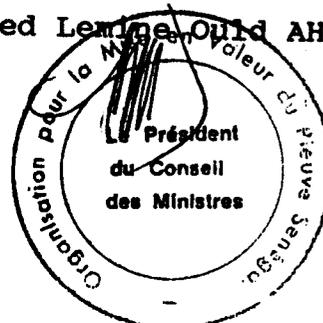
Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 39^{ème} Session Ordinaire les 8 et 9 Janvier 1995 à Dakar

- VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, relative au Statut du fleuve Sénégal,
- VU la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'OMVS,
- VU le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres,
- SUR rapport de la Commission des Experts,

RECOMMANDE au Haut-Commissariat de l'OMVS d'étudier la mise en place d'un observatoire pour le suivi de la qualité des eaux, de la santé et de l'environnement dans le Bassin du fleuve Sénégal et de rechercher le financement nécessaire.

Dakar, le 9 Janvier 1995
Pour le Conseil des Ministres
Le Président

Mohamed Lemine Ould AHMED





ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
CONSEIL DES MINISTRES

N° /OMVS/PCM

Dakar, le

Le Président

DECISION N° **00259** /CM/CN/D/39e S.O./95

Autorisant l'imputation sur le Fonds spécial
d'affectation des dépenses relatives au
jumelage de villes du Bassin du fleuve Sénégal

Le Conseil des Ministres de l'OMVS réuni en sa 39ème Session
ordinaire les 8 et 9 Janvier 1995 à Dakar.

- VU la Convention amendée du 11 Mars 1972, relative
au Statut du Fleuve Sénégal,
- VU la Convention amendée du 11 Mars 1972, portant création de
l'OMVS,
- VU le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres,
- VU le Règlement Financier amendé de l'OMVS,
- SUR rapport de la Commission des Experts,
- APRES en avoir délibéré,

AUTORISE Le Haut-Commissaire à imputer au Fonds Spécial
d'Affectation de l'OMVS à concurrence de VINGT CINQ MILLIONS de
francs CFA (25.000.000) les dépenses relatives au jumelage des
villes de Bakel, Kaédi et Kayes

DAKAR, le 9 Janvier 1995

Pour le Conseil des Ministres

LE PRÉSIDENT

Le Président
du Conseil
des Ministres

Mohamed Lemine Ould AHMED



**ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)**

CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

La 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS tenue à Dakar, République du Sénégal, du 8 au 10 Janvier 1995, sous la présidence de Monsieur Mohamed Lemine OULD AHMED, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OMVS.

Ont respectivement représenté les Gouvernements de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal, aux travaux de cette Session :

- Monsieur Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Maître Sghaïr OULD M'BARECK, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement ;
- Monsieur Mamadou FAYE, Ministre de l'Hydraulique,

Ont également participé aux travaux de cette Session,

- S.E. Monsieur MAHFOUD OULD DEDDACH, Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie,
- Madame GUISSSE Maïmouna DIAL, Premier Conseiller à l'Ambassade du Mali.
- Monsieur Mohamed ELY IBRAHIM dit DINA, Représentant de l'Intersyndicale de l'OMVS,

Après la séance solennelle d'ouverture, le Conseil des Ministres a adopté son ordre du jour axé essentiellement sur les points suivants :

- I. Rapport d'activités du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages pour l'année 1994;
 - II. Rapport d'activités du Conseil des Ministres ;
 - III. Amendement à la Convention du 05 Janvier 1991 portant création de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs ;
 - IV. Etat d'exécution des Budgets du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages pour l'Année 1994
- Rapport du Contrôleur Financier
- V. Projet de programme d'activités du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages ;
 - VI. Projet de Budget 1995 du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages ;

- VII. Comptes de Gestion 1992 ;
- VIII. Compte rendu de la 20ème Réunion de la C.P.E.
- IX. Date et lieu de la 40ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres ;
- X. Date et lieu de la 31ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres chargée d'examiner le rapport final de l'étude de répartition des coûts et des charges ;
- XI. Questions Diverses.

Sur l'ensemble de ces points, le Conseil des Ministres a pris d'importantes décisions et fait des recommandations visant à améliorer davantage le fonctionnement de l'Organisation et à accélérer la mise en oeuvre des volets restants du programme d'infrastructure régionale.

L'examen du rapport d'activités a permis au Conseil des Ministres de faire le point sur toutes les actions menées par le Haut-Commissariat depuis la 37ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Dakar du 6 au 8 Janvier 1994 et de donner les directives pour la poursuite du programme de l'OMVS.

A cette occasion, le Conseil des Ministres a recommandé au Haut-Commissariat de poursuivre activement, en relation avec les instances dirigeantes de l'OMVS, la recherche des volets non encore couverts du programme d'infrastructure régionale, notamment l'Energie et la Navigation, en vue de leur réalisation dans les meilleurs délais.

S'agissant plus particulièrement du volet Energie, le Conseil des Ministres, en concertation avec nos partenaires au développement, a pris des décisions importantes de nature à permettre le démarrage rapide des travaux de la centrale hydroélectrique de Manantali, en vue de la mise en service de cette centrale en 1998.

Le Conseil des Ministres, tout en se félicitant de l'appui constant et déterminant des partenaires au développement de l'Organisation et des Etats-membres, lance un appel pressant au Comité Consultatif des Bailleurs de fonds pour le respect du chronogramme convenu.

Se penchant sur la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs, le Conseil des Ministres a décidé de proposer à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, un amendement à la convention portant création de cette Agence, en vue de permettre une plus large participation des opérateurs économiques privés, nationaux et étrangers.

Le Conseil des Ministres a aussi accordé une attention particulière aux problèmes de développement agricole, de santé et d'environnement et a donné des directives au Haut-Commissariat pour entreprendre toutes les actions nécessaires à leur résolution.

Le Conseil des Ministres s'est réjoui des progrès accomplis par l'OMVS dans la réalisation de son Programme et ce, en dépit des contraintes inhérentes à la nature et à la dimension des travaux, ainsi qu'au contexte international.

Le Conseil des Ministres a félicité le Haut-Commissaire ainsi que ses collaborateurs et les a engagés à redoubler d'efforts pour la réalisation des objectifs assignés à l'Organisation.

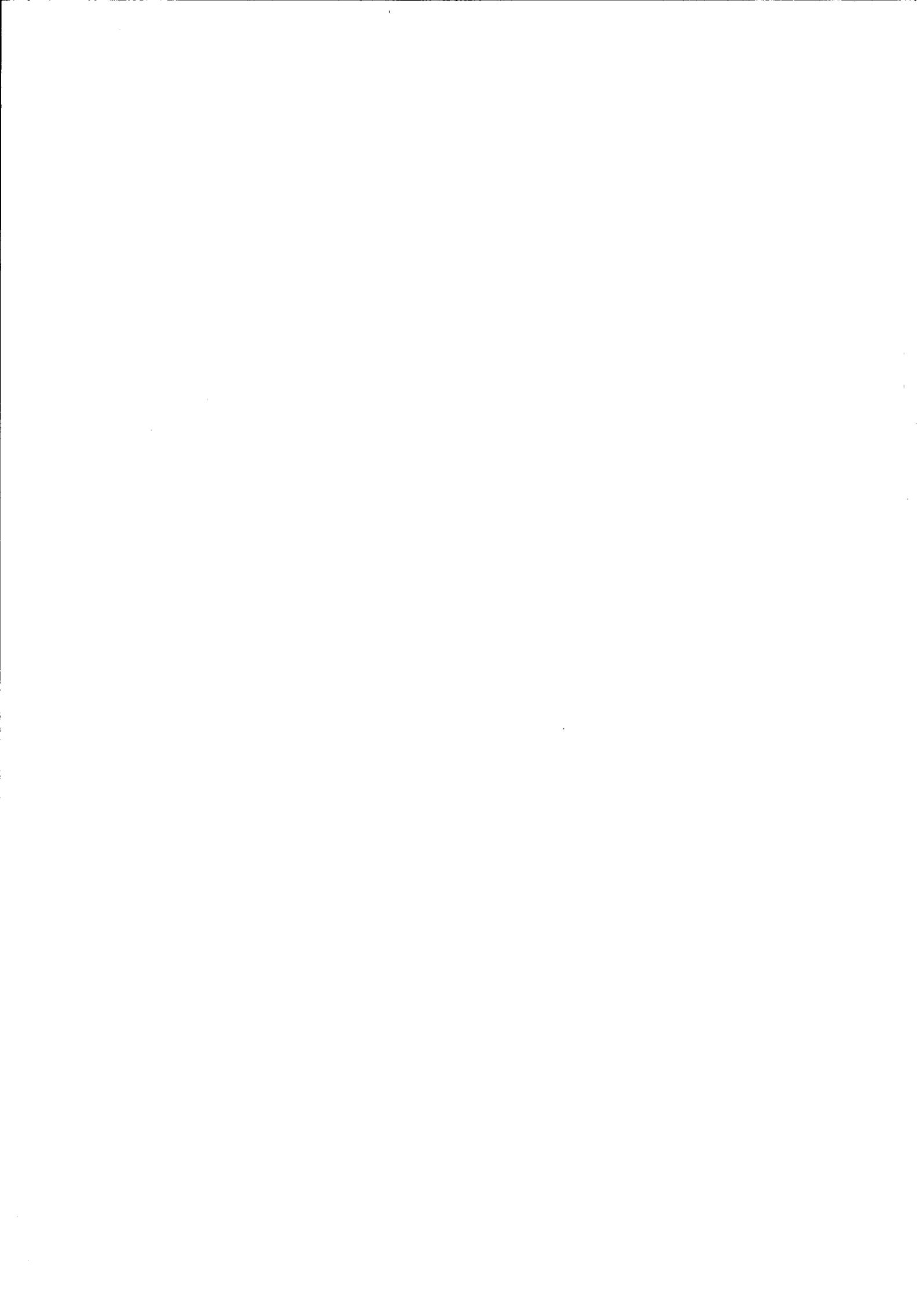
Le Conseil des Ministres s'est aussi félicité de l'atmosphère sereine et cordiale qui a prévalu tout au long de ses travaux.

Les Délégations de la République du Mali et de la République Islamique de Mauritanie, expriment leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Président de la République du Sénégal, au Premier Ministre, Monsieur Habib THIAM, au Gouvernement et au Peuple Sénégalais, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés, ainsi que pour les facilités de tous ordres mises à leur disposition et qui ont largement contribué à la réussite de la 39^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres, Préparatoire à la XI^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le Conseil des Ministres a décidé de tenir sa prochaine Session Ordinaire à Bamako (Mali). La date sera fixée ultérieurement par voie de consultation.

Fait à Dakar, le 10 Janvier 1995

LE CONSEIL DES MINISTRES





**ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL**
CONSEIL DES MINISTRES

MOTION DE REMERCIEMENTS

A l'issue de la 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS, préparatoire à la XIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Dakar du 8 au 10 Janvier 1995, sous la présidence de Monsieur Mohamed Lemine Ould AHMED, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice du Conseil des Ministres, la délégation de la République du Mali, la délégation de la République Islamique de Mauritanie conduites respectivement par :

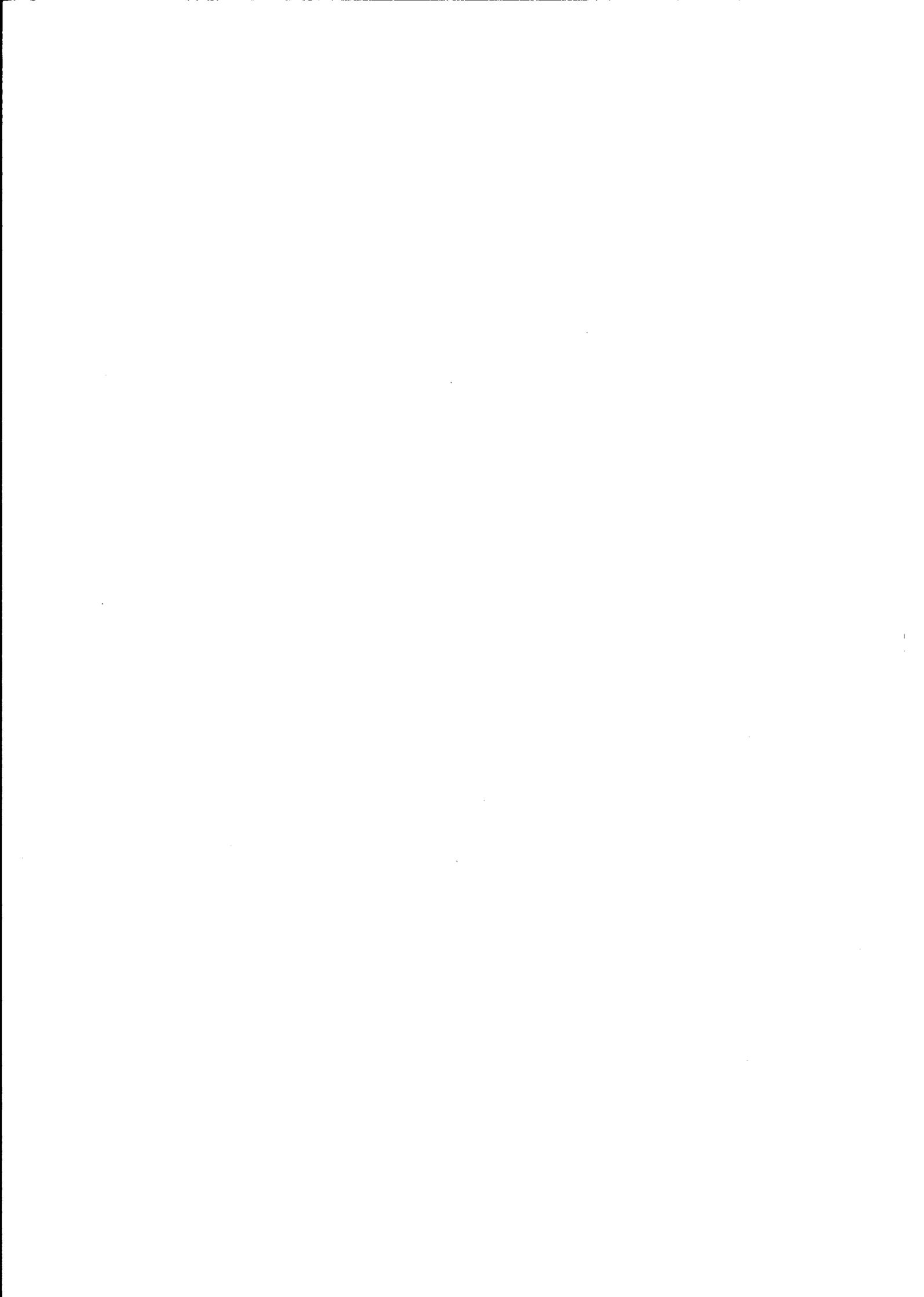
- *Monsieur Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA,
Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique,*
- *Maître Sghaïr Ould MBARECK,
Ministre du Développement Rural et de l'Environnement,*

expriment leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Président de la République du Sénégal, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, au Premier Ministre Monsieur Habib THIAM, au Gouvernement et au Peuple Sénégalais pour l'accueil chaleureux et fraternel ainsi que l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés tout au long de leur séjour en République du Sénégal.

Dakar, le 10 Janvier 1995

*La Délégation de la République
Islamique de Mauritanie*

*La Délégation de la République
du Mali*

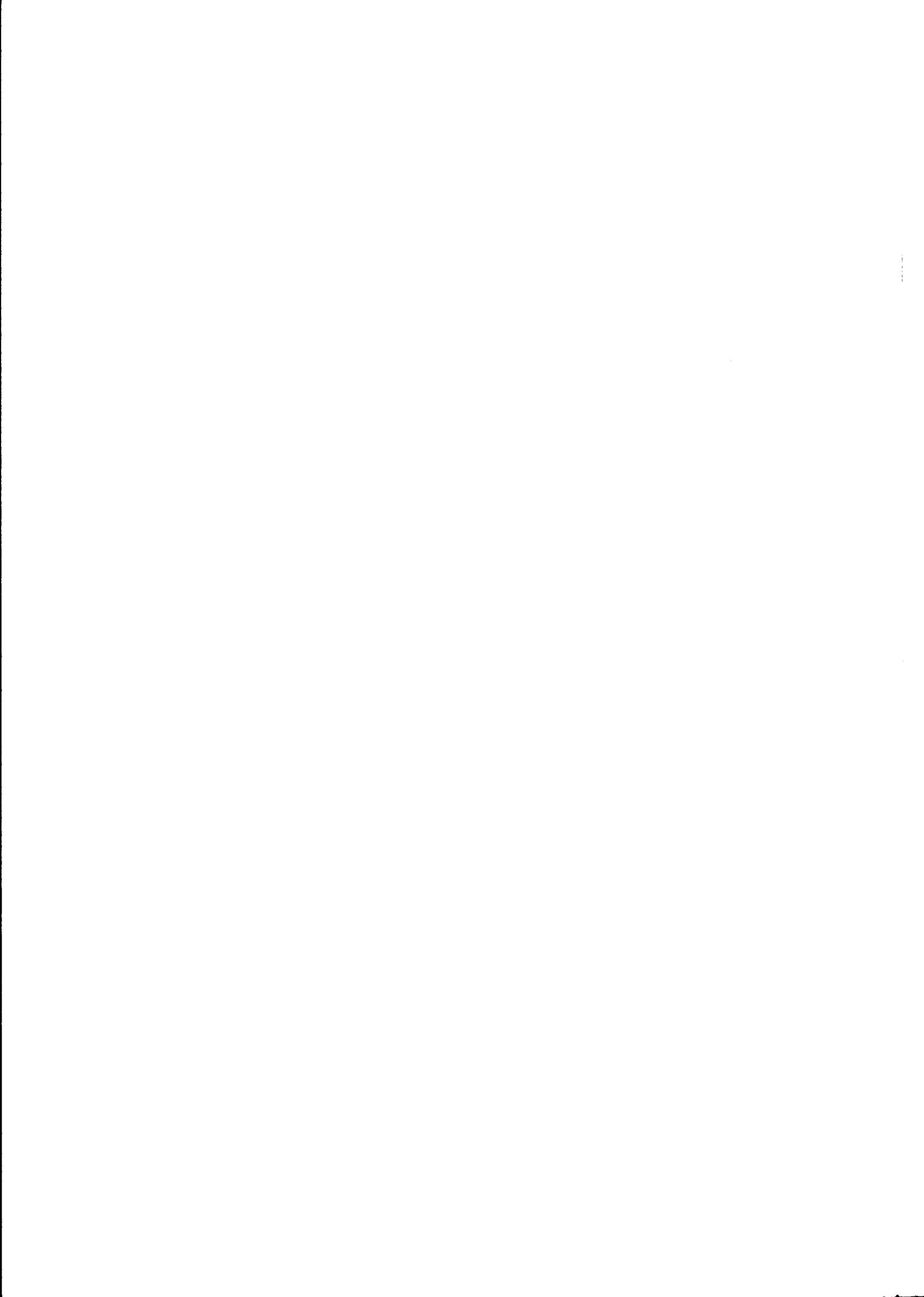


ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
O.M.V.S.

39ème SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES

DISCOURS DE BIENVENUE
DE MONSIEUR MAMADOU FAYE
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

DAKAR, LE 8 JANVIER 1995



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE
DE L'HYDRAULIQUE

39EME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE
L'O.M.V.S.

D I S C O U R S
DE BIENVENUE DE MONSIEUR MAMADOU FAYE
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

- Monsieur le Président,
- Excellences Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Haut-Commissaire,
- Messieurs les Experts,
- Honorables Invités,
- Mesdames et Messieurs

L'OMVS fait assurément son chemin. Elle a déjà réalisé de grands acquis qui fondent l'immense espoir en un avenir encore meilleur que nos peuples partagent solidairement. En cela, l'OMVS fait l'histoire dans notre sous-région.

C'est en son nom que nous sommes de nouveau rassemblés à Dakar, à l'occasion de cette 39e Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS consacrée, essentiellement, à l'examen du projet de budget annuel de notre Organisation. Il s'agira aussi de faire le point précis de l'évolution de nos dossiers prioritaires qui ont connu des avancées importantes grâce aux efforts persévérants accomplis ensemble, dans une dynamique de solidarité exemplaire à tous égards.

C'est donc, toujours avec cette fierté et cette joie - que l'on aime partager avec ses partenaires de tous les moments - que je vous accueille chez vous, à Dakar.

En vous souhaitant une cordiale bienvenue, je ne peux m'empêcher de croire que de nouvelles étapes seront encore franchies au cours de nos assises.

Le privilège de l'Hôte me permet de sacrifier à une tradition en vous présentant, au seuil de cette Année qui commence, à vos peuples, à vos gouvernements et à vos familles, nos Voeux de succès, de paix et de prospérité. Pour l'OMVS, que 1995 consacre la réalisation des dossiers importants que sont l'énergie, la navigation et les projets routiers.

D'ores et déjà, l'année 1995 débute sous d'heureux auspices, elle sera certainement décisive, parce qu'elle est marquée des le début, par la rencontre au Sommet de nos Chefs d'Etat dont ce Conseil des Ministres constitue l'instance préparatoire et introductive.

Concrètement, après la réalisation des barrages de Diama et de Manantali, notre Organisation s'apprête à démarrer, dans quelques mois, la réalisation de la Centrale Hydroélectrique et du réseau d'interconnexion et de transport de l'énergie électrique de Manantali, composantes essentielles du Projet Energie de l'OMVS.

Me référant au dernier chronogramme actualisé de cet important projet, je me réjouis avec vous de constater que la finalisation et l'approbation des études techniques et financières ainsi que l'évaluation du projet par les bailleurs de fonds devraient intervenir en fin juin 1995. Quant aux travaux, ils devraient débuter en octobre 1995. Ce résultat et les perspectives heureuses qu'ils ouvrent aux pays membres de notre Organisation prouvent, une fois de plus, la clairvoyance et la justesse de l'attachement de nos Chefs d'Etat aux principes d'intégration

sous régionale qui ont toujours servi de fondement à notre stratégie de développement durable de nos ressources communes du bassin du fleuve Sénégal.

Je voudrais donc à ce propos, insister sur le caractère régional du projet Energie, dont la réalisation complète, dans les délais prévus, constitue pour nous tous une préoccupation majeure.

C'est pourquoi, nous devons poursuivre activement notre action, en rapport avec nos partenaires au développement, pour le bouclage des financements et le démarrage dans les délais des différentes composantes du projet.

Rien ne devra être négligé pour rendre l'énergie de Manantali rapidement disponible pour nos pays respectifs.

La réalisation, à bonne date du projet, dépendra également des réponses diligentes que nous apporterons à certaines questions en suspens. Je pense notamment aux diverses mesures d'amélioration de la gestion de nos sociétés nationales d'électricité et au règlement des arriérés de contributions et de redevances.

Concernant la gestion performante de nos sociétés nationales, je suis heureux de souligner, ici, les efforts de redressement déjà entrepris au niveau de la SENELEC avec les mesures vigoureuses prises pour la modernisation de son système de production et l'amélioration importante de ses performances en matières commerciale, technique et de recouvrement.

Sur le chapitre du règlement des contributions, à la demande du Chef d'Etat Sénégalais, un effort particulier sera fait incessamment par notre pays, qui continuera, malgré les difficultés du moment, à rechercher les voies et moyens d'un règlement rapide et convenable de cette question désormais capitale pour notre Organisation.

L'évaluation positive de notre Organisation ne se fera pas sans adaptation convenable du Haut-Commissariat aux tâches de plus en plus spécifiques qui lui sont actuellement dévolues et qui sont appelées à évoluer dans le futur.

S'adapter toujours au contexte difficile de l'économie mondiale, pour mieux faire avancer notre Organisation, travailler efficacement dans un esprit de solidarité partagée, tels sont les crédos pour l'action de l'OMVS aujourd'hui.

Cette adaptation dépendra pour beaucoup de la compréhension profonde des responsabilités que se fera chacun des Etats-membres, le Haut-Commissariat et les structures privées d'exploitation des barrages, dans l'intérêt de nos populations respectives.

Si au demeurant, je suis convaincu de l'engagement positif de chacun pour la réalisation de nos objectifs, il est certain qu'une répartition plus efficiente des tâches en améliorerait considérablement l'efficacité. Cette approche qui doit être la règle, repose essentiellement sur une responsabilisation plus accrue des structures de gestion décentralisées de notre Organisation.

La situation difficile que nous avons connue durant la crue de 1994 et certains problèmes relevés ces derniers mois dans la gestion des eaux du fleuve Sénégal doivent nous y inciter.

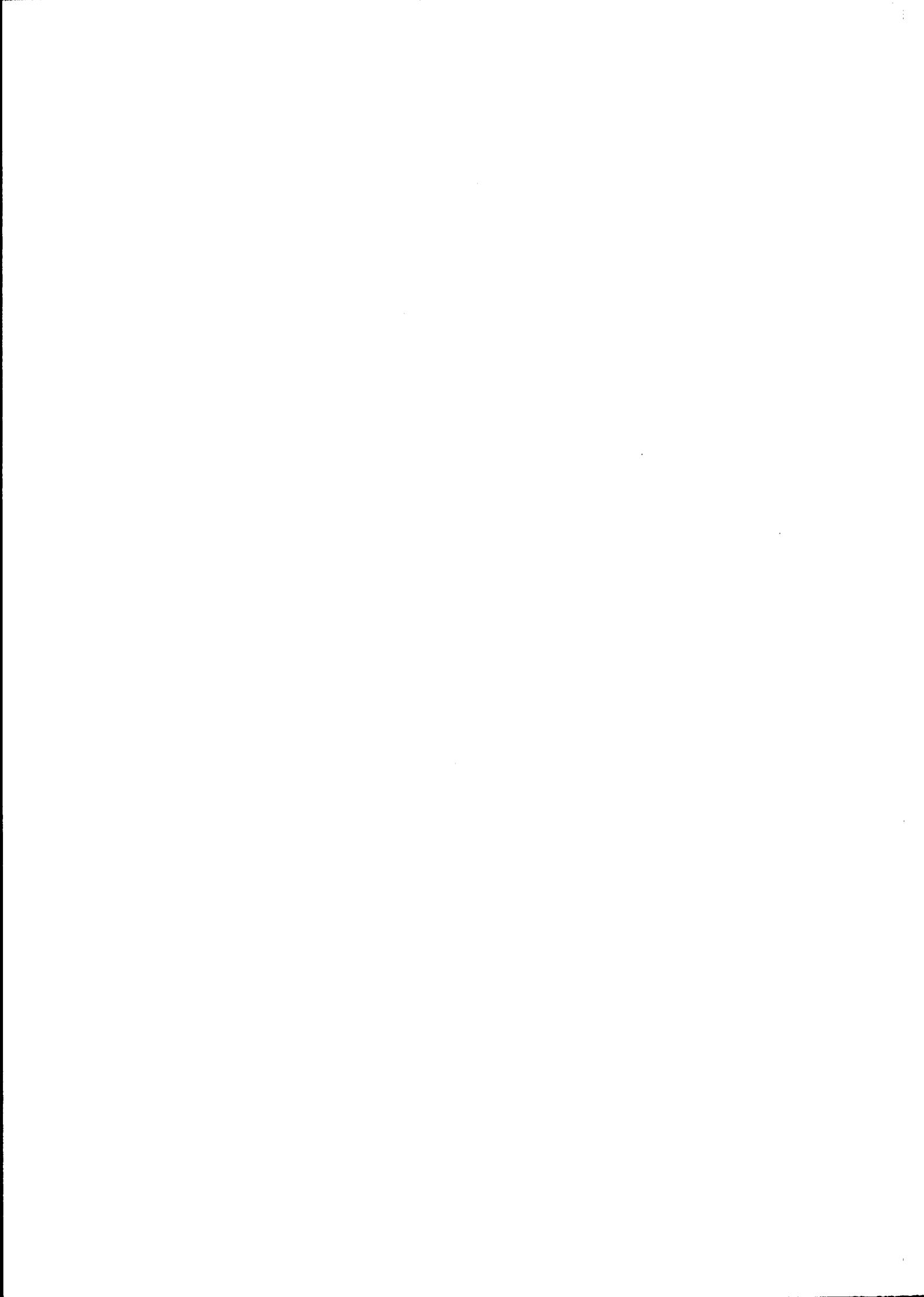
Je ne saurais terminer sans adresser nos félicitations à notre Président, Monsieur Mohamed Lemine Ould AHMED, qui dirige notre Conseil, avec efficacité et compétence. Il aura permis par sa bonne connaissance des dossiers, et son pragmatisme de faire avancer les dossiers.

J'associe à cet hommage, notre Haut-Commissaire, Monsieur Baba Ould Sidi ABDALLAH et son équipe, qui s'adonnent durement à la tâche, avec une remarquable efficacité.

Les experts de nos départements ministériels méritent toute notre confiance, eux qui nous balisent bien le chemin.

Pour terminer, je voudrais formuler le voeu de voir notre Organisation accomplir au cours des mois à venir des avancées encore plus importantes sur le chemin de la réalisation de notre programme commun sur lequel nous fondons tous les espoirs.

Je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre aimable attention.



ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)

39ème SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DES MINISTRES

DISCOURS D'OUVERTURE DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR MOHAMED LEMINE OULD AHMED
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES

DAKAR, LE 8 JANVIER 1995



MESSIEURS LES MINISTRES ET CHERS FRÈRES,
MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,
EXCELLENCES, MESSIEURS LES AMBASSADEURS,
HONORABLES INVITÉS,
MESDAMES, MESSIEURS LES EXPERTS,

Il y a un an, jour pour jour, se tenait dans cette belle et accueillante capitale administrative de l'OMVS, qu'est Dakar, notre Session Budgétaire pour l'année 1994.

La Session de cette année revêt un caractère tout particulier puisqu'elle prépare en même temps la XIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Comme il est d'usage, je tenterai de procéder à une revue aussi complète que possible des activités menées par notre Organisation et qui ont connu cette année des avancées significatives en particulier au niveau du projet Energie.

C'est dire que cette Session qui sera couronnée par les travaux du XIème Sommet, est une étape importante pour notre Organisation dont nous pouvons, à juste titre, être fiers des réalisations.

MESSIEURS LES MINISTRES ET CHERS FRERES,

Vous me permettez, avant d'entrer dans le vif du sujet, de remercier très sincèrement Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, PRESIDENT de la République du Sénégal, PRESIDENT en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, pour sa sollicitude constante à notre égard.

Les sages conseils qu'il nous a toujours prodigués ont contribué largement au nouvel élan que connaît notre Organisation.

Je puis vous dire aujourd'hui, à l'heure du bilan, combien j'ai été heureux de travailler sous ses directives et combien a été riche, l'expérience que j'ai acquise à ses côtés.

MESSIEURS LES MINISTRES,

L'année 1994 aura été autant, sinon plus que celle qui l'a précédée, une année de référence, une année pleine de promesses tenues, comme l'atteste le bilan.

En effet, elle se situe dans la suite logique du Sommet de la relance de Nouakchott en 1992, qui avait permis à l'OMVS de s'engager résolument dans la mise en oeuvre du reste de son Programme, et, en tout premier lieu du Volet Energie dont le démarrage des travaux est amorcé.

La 6ème réunion des bailleurs de fonds tenue à Paris en Avril 1993 a permis de confirmer l'engagement de nos partenaires pour la réalisation du projet Energie. A cette occasion des comités techniques de suivi des lots "Electromécaniques" et "Génie Civil" de la Centrale ont été constitués.

Les Rencontres de ces comités à Francfort et Abidjan en 1993 ont été l'occasion pour la finalisation des dossiers d'Appel d'Offres de ces lots.

En outre, les réunions conjointes du Conseil des Ministres et des bailleurs de fonds tenues à Dakar en Novembre 1993 et à Bamako en Juin 1994 ont permis entre autres, d'arrêter le dimensionnement du réseau et de fixer un chronogramme de réalisation du projet Energie.

C'est pourquoi, le Haut-Commissariat a été engagé :

- à faire valider, par les bailleurs de fonds du lot Génie Civil de la Centrale, le rapport de préqualification avant fin Juin et la finalisation du dossier d'Appel d'Offres ; et

- à lancer les Appels d'Offres du lot Electromécanique au plus tard en Juillet et celui du Génie Civil avant la fin du 3ème trimestre 1994.

Toujours dans le souci de mettre en oeuvre de façon diligente notre projet Energie, nous avons, lors de la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Nouakchott en Juillet 1994, donné mandat au Haut-Commissariat, conformément au calendrier arrêté de commun accord avec nos partenaires au développement, lors de la réunion de Bamako de Juin 1994, de procéder au lancement des Appels d'Offres relatifs à la supervision générale des travaux du projet Energie et aux lots Electro-mécanique et Génie Civil de la Centrale Hydro-électrique de Manantali. C'est ainsi que, la contrainte de l'accord des bailleurs de fonds levée, le lancement de l'Appel d'Offres du lot électro-mécanique de la Centrale a eu effectivement lieu le 14 Août 1994, et une visite des lieux organisée du 3 au 6 Octobre 1994 .

Par ailleurs, une réunion de coordination des études relatives au projet Energie a été organisée à Dakar, du 5 au 7 Septembre 1994, avec la participation des Sociétés Nationales d'Electricité.

Il convient de signaler également, que pour le lot électromécanique la préqualification des entreprises a eu lieu en Octobre 1993 et son approbation par les bailleurs de fonds concernés est intervenue en Novembre 1993.

S'agissant, du lot Génie Civil, ces opérations ont eu lieu respectivement en Mars et Juillet 1994.

Grâce à toutes ces actions et malgré les retards enregistrés çà et là, tout porte à croire que le calendrier arrêté sera effectivement respecté et que la mise en service de la Centrale de Manantali interviendra en 1998/1999.

MESSIEURS LES MINISTRES,

EXCELLENCES MESSIEURS LES AMBASSADEURS,

Parallèlement à ces actions centrées sur le Volet Energie, les autres composantes du Programme d'Infrastructure Régionale ont enregistré aussi des avancées significatives qu'il me plaît de vous rappeler ici.

Comme vous le savez, lors de notre 29ème Session Extraordinaire tenue à Dakar en 1992 et entièrement consacrée au Projet Navigation, nous avons décidé, face à l'ampleur de la crise économique mondiale et partant, aux difficultés de mobiliser l'importante somme de 120 Milliards de F.CFA que la mise en oeuvre de ce Projet requérait, de redimensionner ses composantes, de ramener le port terminal à Ambidédi et de lancer immédiatement la Navigation mer-fleuve par cabotage.

Sur cette base, une vaste campagne de sensibilisation a été lancée. Ainsi le Groupe de la Banque Africaine de Développement a donné son accord pour le financement, en 1995, des études de faisabilité et d'exécution du système de cabotage

que nous avons retenu comme solution transitoire de mise en oeuvre rapide du Projet. Dans ce cadre le Haut-Commissariat examine actuellement, avec la Belgique, la possibilité de lancer immédiatement l'étude de faisabilité sur le fonds d'études belge, disponible auprès de la Banque Africaine de Développement.

Une fois que ces études seront disponibles, la Réunion Spéciale que nous avons décidée de tenir avec les bailleurs de fonds, aura toutes les chances de déboucher sur des résultats positifs.

S'agissant des projets routiers, à savoir les routes d'accès aux barrages de Diama et Manantali et la Route de liaison Diama/Rosso, ils ont fait l'objet d'une recherche active de financement dont les résultats pour l'instant sont les suivants :

- accord de la Banque Africaine de Développement pour le financement, en 1995, du Revêtement de la Route d'accès au barrage de Manantali ;

- accord de principe de la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement des travaux de Revêtement de la Route d'accès à Diama. A cet effet, cette Institution a déjà consenti une avance pour la réalisation de l'étude technico-économique de ce Projet. Les soumissions des bureaux consultés sont en cours d'évaluation.

Pour ce qui est de la route de liaison Diama/Rosso, des requêtes relatives à la réalisation des études nécessaires à sa construction ont été adressées à la Banque Islamique de Développement, au Fonds Koweïtien, au Fonds Saoudien et à la Banque Mondiale. Nous sommes sûrs que nous pouvons compter sur l'appui de ces partenaires au développement pour la réalisation de cet important projet.

Concernant les endiguements, les travaux de la 2ème tranche de la Digue Rive Droite, de même que ceux de la Réhabilitation de la Digue Rive Gauche sont en voie d'achèvement. La fin de ces travaux permettra d'assurer les conditions d'une gestion optimale de l'eau régularisée du fleuve Sénégal.

Il convient également de signaler que, dans le cadre de la réparation et du renforcement de la Digue de fermeture de Diama, les travaux de première urgence dont le financement est obtenu auprès de la Caisse Française de Développement ont été exécutés à notre entière satisfaction.

Il faut aussi noter, le démarrage à partir de Janvier 1995, grâce à l'appui de la République Fédérale d'Allemagne, pour une durée de 15 mois, des travaux de réparation du Rip-Rap du barrage de Manantali.

S'agissant de la mise en place de l'Agence des Ouvrages Communs, des efforts importants de sensibilisation de nos partenaires au développement et de nos opérateurs économiques

nationaux ont été entrepris. On peut noter d'ores et déjà que la création de cette Agence suscite un intérêt particulier tant au niveau des pouvoirs publics que des opérateurs privés dont certains ont déjà effectivement libéré le quart de leurs actions.

Toutefois, les Etats sont interpellés sur la nécessité de la mise en place effective de l'Agence dans les délais compatibles avec les exigences des bailleurs de fonds du projet Energie.

Au demeurant les perturbations notées dans la mise en oeuvre du Programme de Gestion de l'hivernage 1994, dues aux importants apports des affluents non contrôlés et à la forte pluviométrie constatée dans le Bassin, sont là pour nous rappeler l'impérieuse nécessité de la mise en place rapide de cette Agence pour un meilleur respect du programme de gestion.

En ce qui concerne les études générales et sectorielles des actions non moins importantes ont été engagées dont notamment :

- l'achèvement de l'étude macro-économique financée par la Banque Africaine de Développement qui servira de document de base au prochain Colloque sur l'Après-Barrages que nous comptons organiser durant cet exercice ;

- l'achèvement du Plan Directeur de Développement Industriel, Agro-Industriel et Minier du bassin du fleuve Sénégal ;

- l'étude du Plan Directeur Santé dont le rapport provisoire a servi de document de base à un séminaire auquel ont participé les représentants de nos différents Etats ;

- la tenue, en Juillet 1994, dans le cadre de l'étude des problèmes d'environnement et de la protection des milieux naturels, du séminaire sur le rapport final de la 2ème phase de l'étude relative au Delta ;

- la fin, en Octobre 1994, de la collecte des données de l'étude de Répartition des Coûts et des Charges, en vue de la détermination d'une nouvelle clé, tenant compte de l'évolution du Programme de l'OMVS et du développement dans le Bassin du fleuve Sénégal ;

- la fin de l'étude du Plan d'Alerte qui doit déboucher sur une réunion ad hoc de nos experts dont les résultats nous seront soumis très prochainement.

C'est le lieu de remercier nos partenaires au développement sans l'aide desquels toutes ces actions n'auraient pu être réalisées. Leur disponibilité en notre endroit et leur constante sollicitude à répondre promptement et positivement à nos appels prouvent tout l'intérêt qu'ils portent à notre Programme, gage du bien être de nos populations et de notre solidarité.

MESSIEURS LES MINISTRES,

Ce survol rapide de l'action de notre Organisation donne la mesure des progrès accomplis depuis le sommet de la relance. Il reste cependant bien des défis à relever. Je suis sûr qu'avec la volonté réaffirmée de nos Chefs d'Etat nous pourrons réaliser les objectifs de notre Organisation et créer ainsi les meilleures conditions d'une intégration sous-régionale exemplaire.

L'Ordre du jour de notre présente Session est essentiellement axé autour du rapport d'activités du Haut-Commissariat et des Structures d'Exploitation des Barrages pour l'année 1994, du programme d'Activités 1995, du projet de budget 1995 et du Rapport-bilan 1992-1994, destiné à la XIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS qui se tiendra les 11 et 12 courant.

Les dossiers complets qui vous ont été transmis me dispensent de m'étendre longuement sur cet ordre du jour. Je mettrai l'accent, cependant, sur les questions financières qui, comme chaque année, nous interpellent. La situation de notre organe exécutif, mis à rude épreuve par la tension permanente de trésorerie qu'il subit du fait du non-paiement des contributions et redevances et de l'accumulation des arriérés qui se chiffrent aujourd'hui à près de 2 Milliards de F.CFA, m'y oblige.

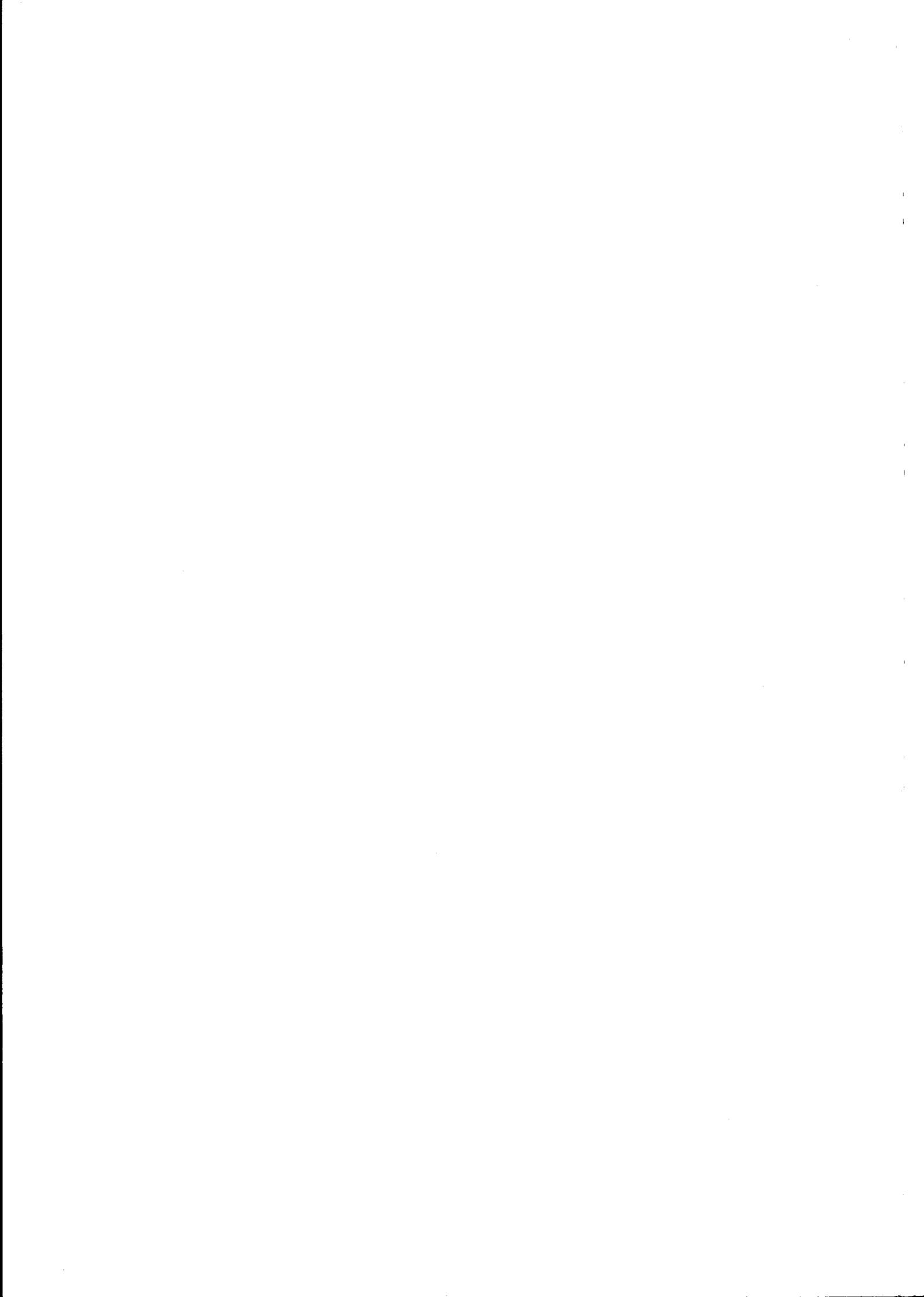
Au moment où l'OMVS, considérée, à juste titre, comme l'une des Organisations sous-régionales les plus dynamiques, aborde une phase aussi décisive de son évolution, il est plus que nécessaire de lui donner tous les moyens indispensables à la poursuite de son action.

C'est dire que, malgré les situations difficiles de nos finances publiques, des efforts constants et suivis, à la dimension des enjeux du Programme de l'OMVS, véritable entreprise de reconditionnement du milieu physique et humain des Etats-Membres, doivent être faits pour permettre, non seulement à notre Organisation de fonctionner normalement, mais aussi de participer au développement de notre sous-région.

**MESSIEURS LES MINISTRES ET CHERS COLLEGUES,
MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,
HONORABLES INVITES,
MESDAMES ET MESSIEURS LES EXPERTS,**

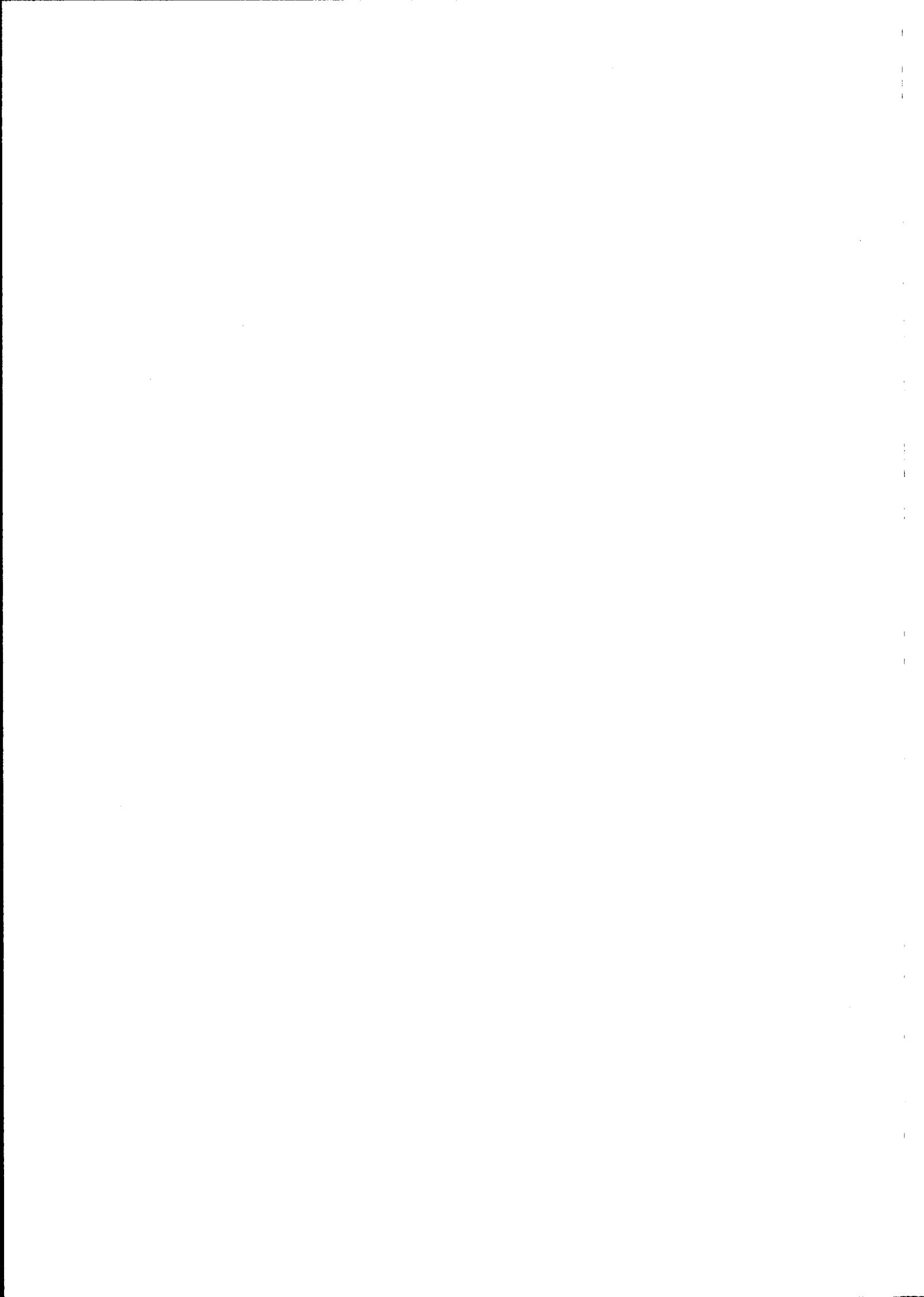
Notre Session se tenant au début de l'année, je ne saurais terminer sans sacrifier, avec un réel plaisir, à une autre tradition : celle de vous souhaiter à vous tous, à vos familles, à ceux qui vous sont proches, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'OMVS , UNE BONNE ET HEUREUE ANNEE 1995.

Que cette année nouvelle apporte, à notre Organisation Commune, DAVANTAGE DE SUCCES dans ses entreprises.



C'est sur ces vœux QUE JE DECLARE OUVERTS, les Travaux de la 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS, préparatoire à la «XIème Conférence» des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS.

JE VOUS REMERCIE.



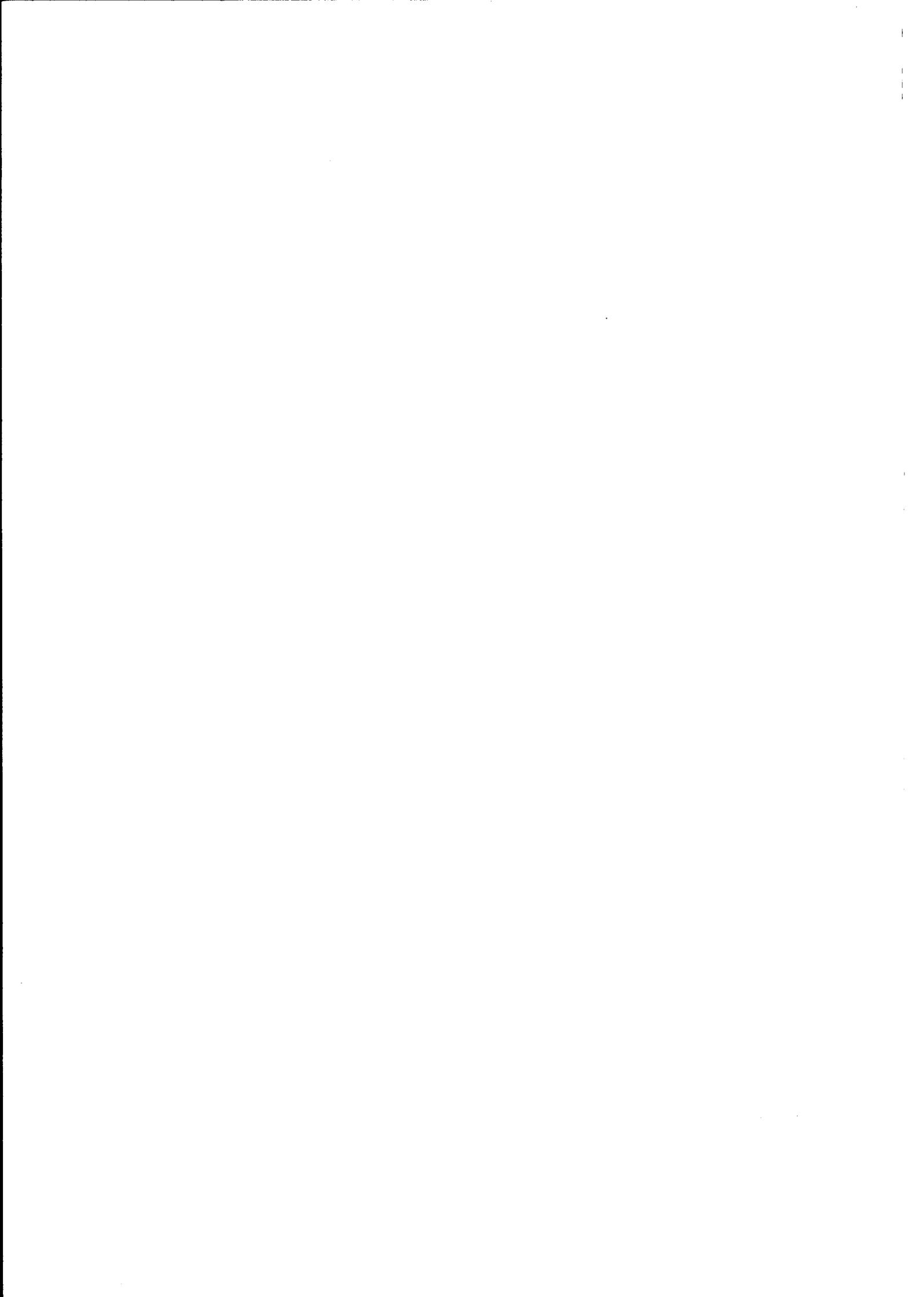
**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL**

(O.M.V.S.)

CONSEIL DES MINISTRES

DISCOURS DE CLOTURE

DAKAR, LE 10 JANVIER 1995



MESSIEURS LES MINISTRES,
MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'INTER-SYNDICALE DE L'OMVS,
EXCELLENCES MESSIEURS LES AMBASSADEURS,
HONORABLES INVITÉS,
MESDAMES, MESSIEURS,

NOUS VOICI AU TERME DE LA 39ÈME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DES MINISTRES DE L'OMVS, APRÈS 3 JOURS DE DÉBATS SEREINS
ET APPROFONDIS, MARQUÉS PAR UNE RÉELLE VOLONTÉ D'ABOUTIR À DES
RÉSULTATS POSITIFS.

SI AU COURS DE CETTE SESSION, LES QUESTIONS INSCRITES
À NOTRE ORDRE DU JOUR ÉTAIENT HAUTEMENT IMPORTANTES ET COMPLEXES,
NOTRE ENGAGEMENT À APPORTER À CHACUNES D'ELLES DES RÉPONSES
APPROPRIÉES, À LA MESURE DES ENJEUX QU'ELLES IMPLIQUENT, N'EN A
ÉTÉ QUE PLUS GRAND.

EN EFFET, QU'IL S'AGISSE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE RÉGIONALE, DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'ORGANISATION, DE LA MISE EN PLACE DE L'AGENCE DE GESTION DES
OUVRAGES COMMUNS (AGOC), OU DE L'URGENCE À EXÉCUTER LE VOLET
ENERGIE, PAR VOS PERTINENTES ANALYSES NOUS AVONS ABOUTI À DES
RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES DONT LA MISE EN OEUVRE PERMETTRA,
SANS NUL DOUTE, À NOTRE ORGANISATION, DE FRANCHIR DE NOUVELLES
ÉTAPES DÉCISIVES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS QUE NOUS NOUS
SOMMES FIXES.

./.

MESSIEURS LES MINISTRES,
HONORABLES INVITÉS,

NOTRE SESSION ÉTANT EN MÊME TEMPS UNE SESSION PRÉPARATOIRE À LA XIÈME CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT, VOUS COMPRENDREZ QUE JE RÉSERVE LA PRIMEUR DE NOS RÉSULTATS À NOS CHEFS D'ÉTAT QUI, DÈS DEMAIN, TIENDRONT UN SOMMET DONT L'IMPORTANCE N'ÉCHAPPE À PERSONNE EN RAISON DE L'ÉTAPE DÉCISIVE DANS LAQUELLE SE TROUVE LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE ORGANISATION.

JE SAISIS, CETTE OCCASION POUR REMERCIER EN VOTRE NOM, CHERS COLLÈGUES, NOTRE FRÈRE ET AMI, MAMADOU FAYE, MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE DU SÉNÉGAL POUR LES MOTS D'AMITIÉ ET DE FRATERNITÉ QU'IL NOUS A ADRESSÉS DANS SON ALLOCUTION DE BIENVENUE.

JE VOUDRAIS AUSSI EXPRIMER À NOUVEAU À NOS PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT QUI ONT BIEN VOULU S'ENGAGER AVEC NOUS DANS CETTE OEUVRE EXALTANTE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DU BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL, NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES. LEUR PRÉSENCE PARMİ NOUS, AUJOURD'HUI, PROUVE S'IL EN ÉTAIT BESOIN, COMBIEN LEUR ADHÉSION À NOTRE PROJET EST TOTALE. QU'ILS TROUVENT D'ORES ET DÉJÀ ICI L'EXPRESSION DE LA GRATITUDE DE TOUTES LES POPULATIONS DU BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL.

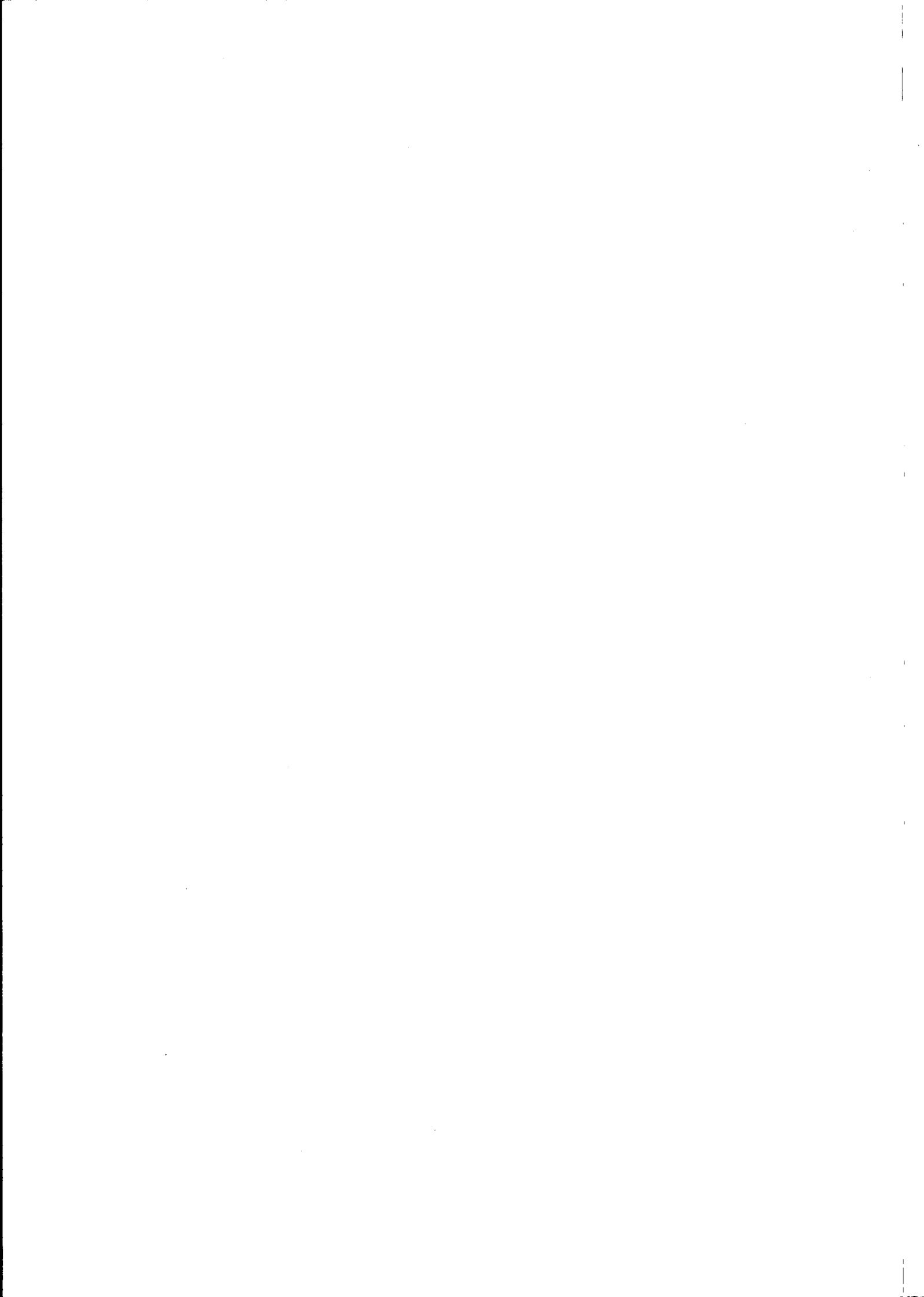
MESSIEURS LES MINISTRES ET CHERS COLLÈGUES,

AUX EXPERTS DES ETATS ET DU HAUT-COMMISSARIAT, QUI PAR LA QUALITÉ REMARQUABLE DE LEURS DOCUMENTS ONT CONTRIBUÉ AUX RÉSULTATS POSITIFS AUXQUELS NOUS AVONS ABOUTI, JE VOUDRAIS ADRESSER NOS VIVES FÉLICITATIONS.

NOS FÉLICITATIONS VONT ÉGALEMENT À LA PRESSE SÉNÉGALAISE ET ETRANGERE QUI ONT COUVERT NOS TRAVAUX.

EN RENOUELANT DONC AU PEUPLE SÉNÉGALAIS, ET À SON GOUVERNEMENT, LES REMERCIEMENTS D'AMITIÉ ET D'ESTIME DES PEUPLES ET GOUVERNEMENTS MALIEN ET MAURITANIEN, JE DECLARE CLOS LES TRAVAUX DE LA 39ÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES, PRÉPARATOIRE À LA XIÈME CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'OMVS.

JE VOUS REMERCIE.



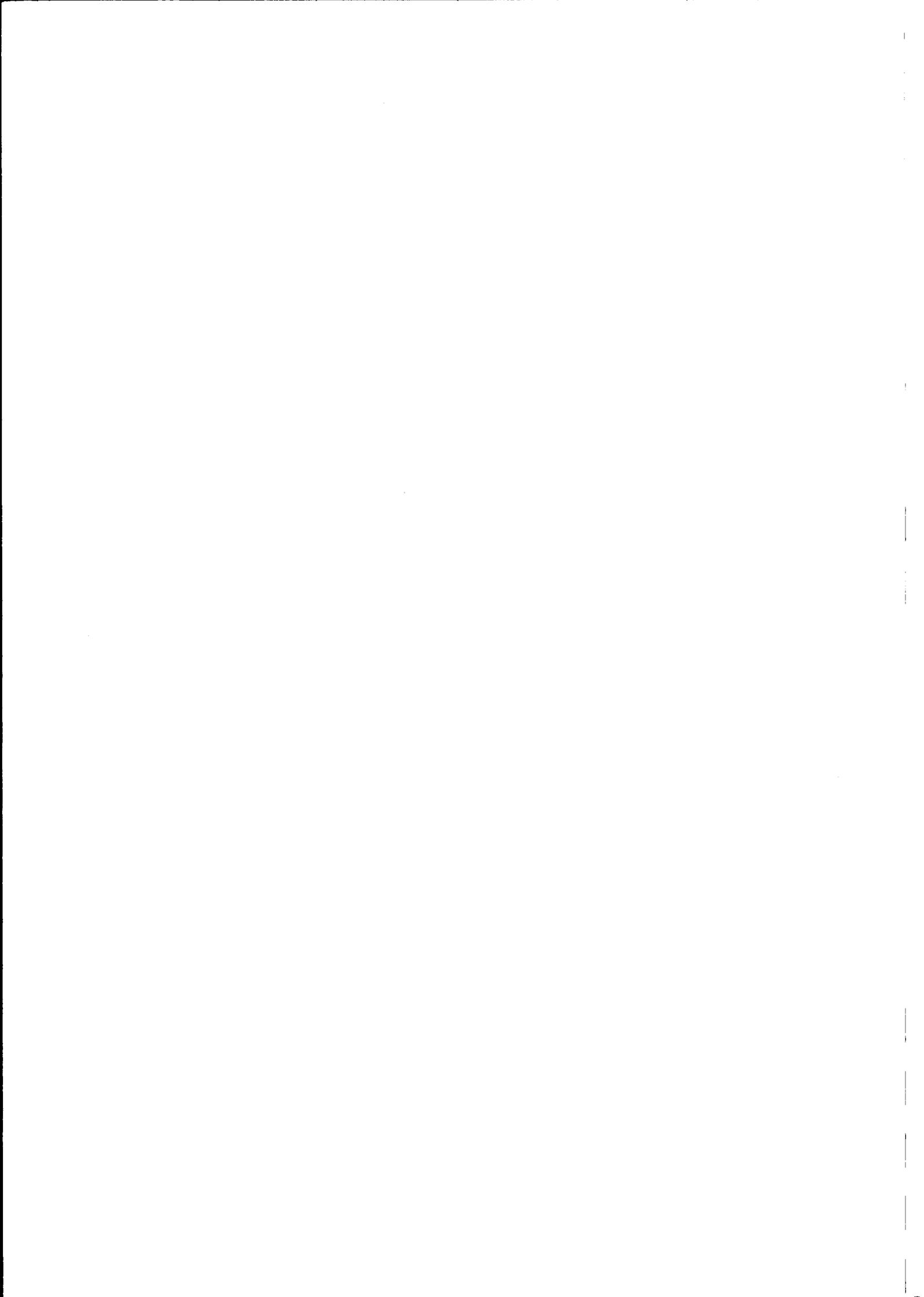
**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)**

CONSEIL DES MINISTRES

RELEVÉ DES CONCLUSIONS

**DE LA REUNION DE CONCERTATION
ENTRE LE CONSEIL DES MINISTRES ET LES BAILLEURS
DE FONDS DE L'OMVS.**

DAKAR, LE 11 JANVIER 1995



**RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DE CONCERTATION
ENTRE LE CONSEIL DES MINISTRES ET LES BAILLEURS
DE FONDS DE L'OMVS.**

(Dakar, les 10 et 11 Janvier 1995)

Dans le cadre de la 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal, Préparatoire à la XIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et les Bailleurs de fonds ont tenu une réunion de concertation.

La réunion a été présidée par Monsieur Mohamed Lémine OULD AHMED, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OMVS, en présence de :

- Monsieur Cheikna Seydi Ahamadi DIAWARA, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique de la République du Mali,

- Maître Sghair OULD M'BARECK, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie,

- Monsieur Mamadou FAYE, Ministre de l'Hydraulique de la République du Sénégal.

La liste des Représentants des Bailleurs de fonds est donnée en annexe.

Sur la base de la Note de l'OMVS sur l'état d'avancement du Projet Energie, de la Déclaration des Bailleurs de fonds et de celle de la Délégation de la Banque Islamique de Développement, le Conseil des Ministres et les Bailleurs de fonds ont convenu de ce qui suit :

1. Le Conseil des Ministres a enregistré avec satisfaction la volonté réaffirmée des Bailleurs de fonds de financer le projet Energie dont ils ont rappelé le caractère régional et la nécessité de la réalisation dans les délais fixés.
2. A cet effet, le Conseil des Ministres et les Bailleurs de fonds ont mis l'accent sur l'opportunité de procéder au lancement rapide des appels d'offres relatifs au lot Génie Civil de la Centrale.

Dans ce cadre, ils ont invité la Banque Islamique de Développement, la Banque Mondiale et le Haut-Commissariat à examiner les solutions permettant de lever, dans les meilleurs délais, les obstacles au lancement de l'appel d'offres de ce lot.

3. L'installation du Maître d'oeuvre étant prévue courant Janvier 1995, le Conseil des Ministres et les Bailleurs de fonds ont convenu d'étendre sa mission à la coordination des études restantes (études du réseau, études d'accompagnement, etc...). Son contrat devra prendre en compte les prestations correspondantes.

4. Le Conseil des Ministres et les Bailleurs de fonds ont décidé de poursuivre les efforts entrepris en vue d'assurer le bouclage du financement du projet Energie, en fonction du calendrier des investissements. A cet effet, les Bailleurs de fonds ont engagé l'OMVS et ses Etats-Membres à tout mettre en oeuvre pour la confirmation des promesses de financement, en vue de l'élaboration d'un plan de financement et d'affectation réaliste.

5. Le Conseil des Ministres et les Bailleurs de fonds ont passé en revue l'état d'avancement des conditionnalités à satisfaire pour l'évaluation du projet Energie par les Bailleurs de fonds.

Les Bailleurs de fonds ont noté les efforts accomplis et ont plus particulièrement attiré l'attention de l'OMVS sur certaines conditions et études qui doivent toujours être réalisées, à savoir :

- mise à la disposition, des Bailleurs de fonds, de l'étude de restructuration de la SENELEC réalisée par Hydro Québec International,

- réalisation de la synthèse des études d'environnement du projet, en vue de la formulation de recommandations pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement,
- approbation des Termes de Référence et démarrage de l'étude de gestion du réservoir,
- disponibilité des fonds nécessaires à la couverture des dépenses d'opération et d'entretien des ouvrages.

Le Conseil des Ministres et les Bailleurs de fonds ont également rappelé que les autres conditions exposées, lors de la Réunion de BAMAKO, demeurent valables et devront être satisfaites.

Le Conseil des Ministres a précisé que les différentes études sont en cours d'exécution ou de préparation.

S'agissant de la disponibilité des fonds pour la couverture des dépenses relatives à l'entretien et au fonctionnement des ouvrages, le Conseil des Ministres a informé les Bailleurs de fonds des mesures déjà prises, notamment :

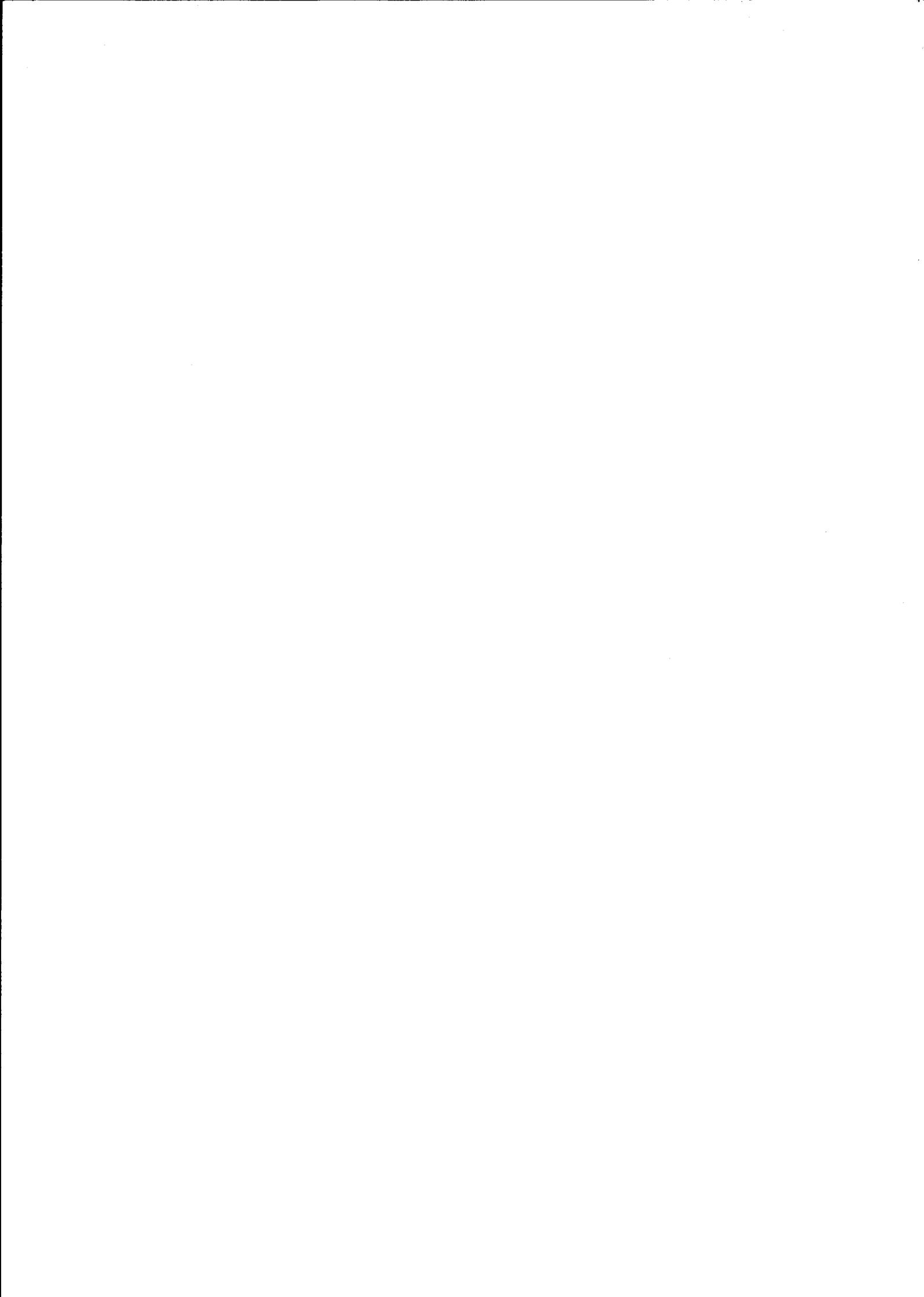
- ouverture d'un compte bancaire intitulé "Redevances",
- relèvement des tarifs de prélèvements d'eau et élargissement de l'assiette,
- échéanciers d'apurement des arriérés,

- ouverture d'un compte "Constitution de Société" et libération partielle de parts de capital, en vue de la mise en place effective de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs.

Le Conseil des Ministres et les Bailleurs de fonds ont invité le Haut-Commissariat à tout mettre en oeuvre pour mettre à la disposition des Bailleurs de fonds et des Etats les conclusions des études en cours (études tarifaire, institutionnelle et financière, environnementale, etc...) en vue de la tenue, en Avril 1995, d'une réunion regroupant les Bailleurs de fonds, l'OMVS, les Chargés d'études et le Maître d'Oeuvre. Cette réunion aura pour objet, entre autres :

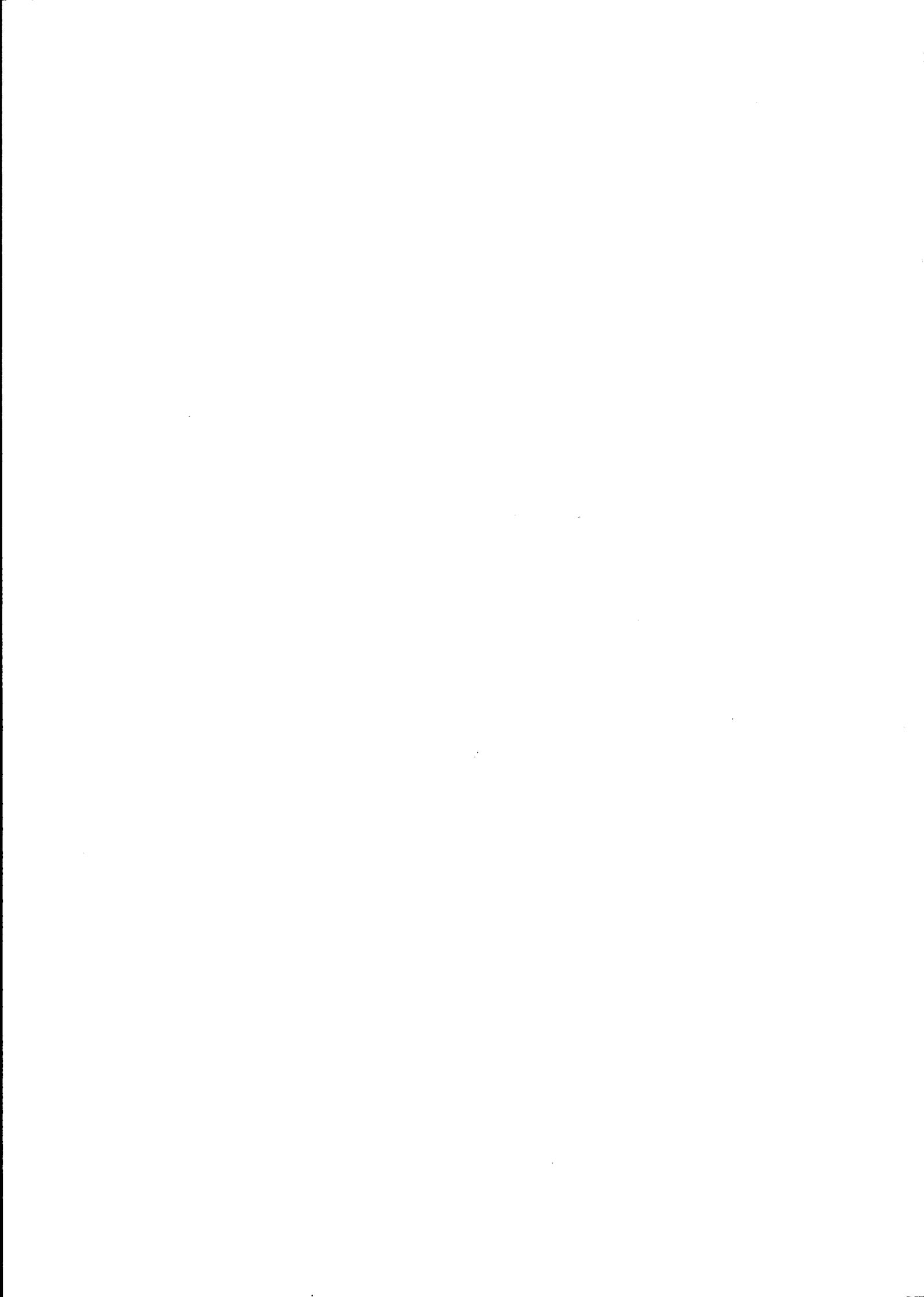
- d'approuver les APD du réseau (lignes, postes, dispatching) ;
- de définir les conditions de financement pour la préparation des dossiers d'appel d'offres du réseau ;
- de préparer les dossiers de présélection et de lancer la présélection ;
- de réunir les premiers éléments nécessaires à l'accomplissement des missions d'évaluation des institutions de financement.

Enfin, le Conseil des Ministres a exprimé le souhait de voir les Bailleurs de fonds procéder conjointement à l'évaluation du projet.



LISTE DES REPRESENTANTS DES BAILLEURS DE FONDS

Noms et Prénoms	Fonctions
Mr. DANKASSOUA Bako	Chargé de Programmes Principal, BAD
Mr. MATONDO Fundani	Ingénieur électricien, Chargé de Projets , BAD
Mr. BRIAND Denis	Directeur ACDI
Mr. SAID Aissi	Directeur général adjoint Fonds OPEP
Mr. THIAM Bocar M.	Conseiller en Energie, Banque Mondiale
Mr. BREDELOUX Jean Claude	Directeur CFD
Mr. COLLOFONG Dietrich	Directeur Département Sahel Ministère Coopération Economique et Développement (BMZ)
Mr. APPELBAUM Edmund	Union Européenne-Unité technique
Mr. CALZUOLA	Délégation Commission européenne Dakar
Mr. AJAVON Wilfrid Olivier	Ingénieur électricien BOAD
Mr. MASSON Daniel	Chef Section Coopération Ambassade de Belgique
Mme FRECHEN Régine	Chargée de projet, KFW
Mr. DORWLING-CARTER Claude	Chargé de mission CFD Dakar
Mr. SANGONE Amar	Chargé d'opération Principal Banque Mondiale
Mr. TAREK EL Réedy	Chargé de Projets, BID
Mr. SAMIR BEN SLIMANE	BID.



**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)**

HAUT - COMMISSARIAT

PROJET ENERGIE :

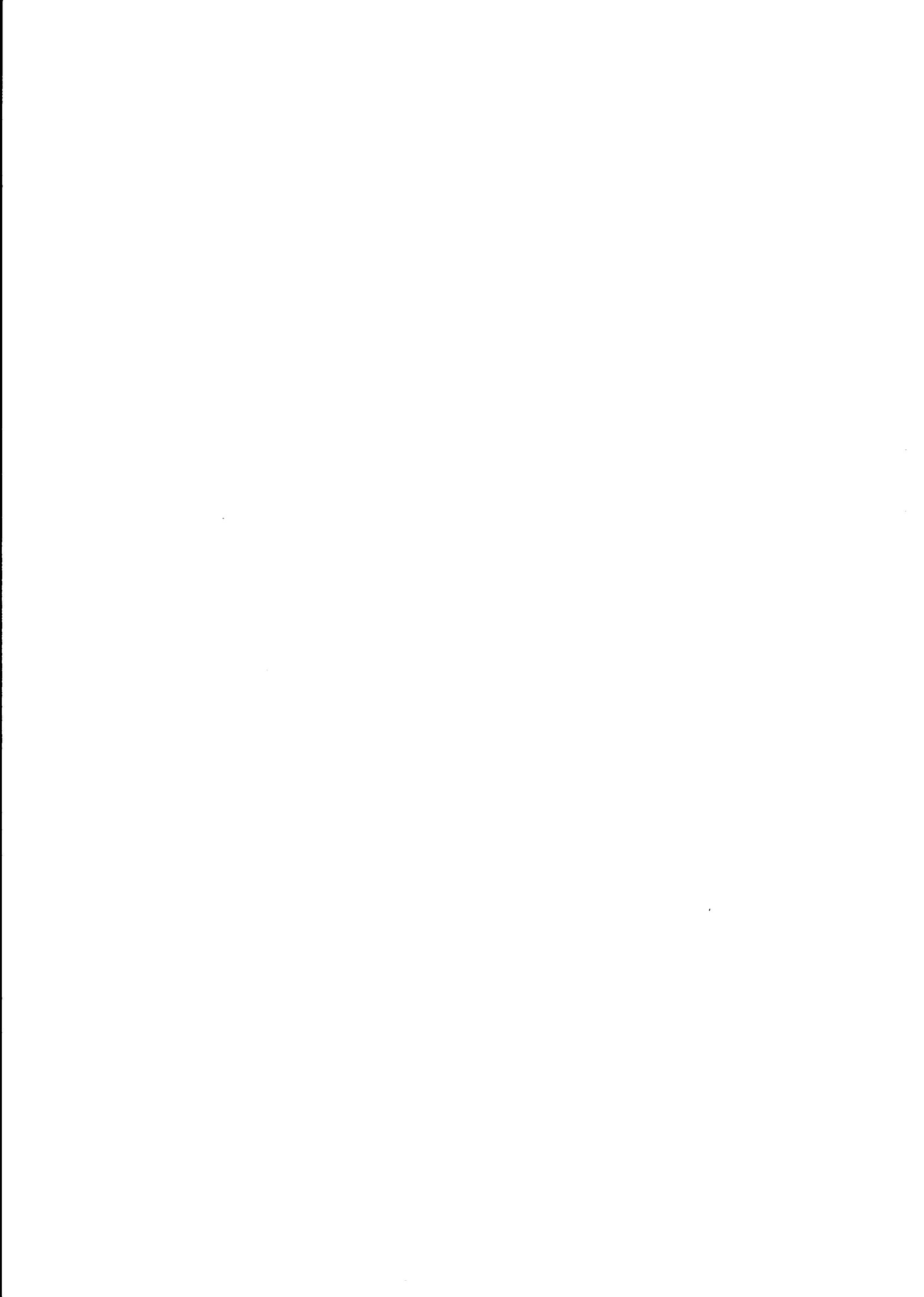
CONCERTATION ENTRE LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'O.M.V.S

ET

LES BAILLEURS DE FONDS

(Dakar - 10 Janvier 1995)

**NOTE SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DU PROJET ENERGIE**



INTRODUCTION

Le Haut-Commissariat de l'OMVS fait le point sur l'état d'avancement des différentes composantes du Projet Energie et sur les études environnementales, institutionnelles et financières d'accompagnement.

Ce point concerne :

- la Centrale Hydroélectrique de Manantali (lancement des appels d'offres),
- le réseau haute tension d'interconnexion,
 - . le système Ouest d'interconnexion et de transport (lignes et postes) : étude de phase II (Avant-Projet Détaillé),
 - . le système Est d'interconnexion et de transport (lignes et postes) : étude de phase II (Avant-Projet Détaillé),
- le centre de conduite, télécommunications : fin de 1ère étape (Avant-Projet Détaillé) et structure d'exploitation,
- les études institutionnelles et financières : étude de tarification, mise à jour de l'analyse économique, audit financier.

Par rapport aux conclusions de la 30ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres élargie aux Bailleurs de fonds tenue à Bamako du 4 au 6 Juin 1994, la mise en oeuvre séquentielle des actions se poursuit avec l'objectif d'une mise en service partielle de la Centrale de Manantali au cours de l'année 1998.

Si globalement cette échéance n'est pas encore remise en cause, il est à noter cependant un décalage de deux mois du chronogramme général qui fait glisser la mise en service du 1er groupe de Juillet à Septembre 1998.

La présente réunion a pour objet d'analyser cette situation et de prendre les dispositions nécessaires aux points névralgiques de l'ordonnancement et de la coordination du Projet pour éviter de nouveaux dérapages préjudiciables à l'économie du Projet.

L'examen de ces dispositions présuppose que le choix du Maître d'oeuvre sera effectif avant le 14 Janvier 1995, nouvelle date d'ouverture des plis du lot Electromécanique de la Centrale de Manantali.

I. CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MANANTALI

Le respect du chronogramme de mise en service du 1er groupe au 30 Septembre 1998 implique le démarrage des travaux pour :

- le lot Electromécanique, au plus tard en fin Septembre 1995,
- le lot Génie Civil, au plus tard en fin Janvier 1996.

La Centrale se trouvant sur le chemin critique du Projet, il importe donc que le dépouillement des offres, les négociations avec l'adjudicataire provisoire, l'évaluation et la signature des conventions de financement se terminent au plus tard en fin Août 1995 (lots Equipements) et fin Octobre 1995 (lots Génie Civil).

Le Haut-Commissariat attire l'attention sur le retard accusé pour le lancement de l'appel d'offres des deux lots Génie Civil (3A et 3B).

Cette situation est due à la non acceptation par la Banque Mondiale du Dossier d'appel d'offres du lot 3A qui a été élaboré sur la base de son dossier type d'appel d'offres. Ce lot est financé conjointement par la Banque Mondiale, la BOAD et le Fonds de la CEDEAO.

Ce dossier, de même que celui du lot 3B proposé au financement de la BID, a été approuvé par les autres Bailleurs de fonds qui ont, soit autorisé le lancement (BOAD, Fonds CEDEAO), soit exprimé leur non opposition à ce lancement (BID).

Selon la Banque Mondiale son attitude est motivée par les raisons suivantes (cf.fax de la Banque Mondiale du 8.12.94):

- découpage des lots entraînant des problèmes de coordination et de responsabilité,
- proposition à l'OMVS d'explorer une possibilité de lancer un appel d'offres unique avec la BID par la levée de la clause de "non-boycott" de cette Institution,
- révision de certaines clauses du DAO qui seraient toujours contraires aux Directives IDA de passation de marchés.

Le Haut-Commissariat a transmis les observations techniques de la Banque au Consultant en lui demandant de les prendre en compte sans réserve.

Concernant le lancement d'un appel d'offres unique, bien que mesurant l'intérêt qu'il présente, le Haut-Commissariat a néanmoins souligné à la Banque l'inopportunité des démarches auprès de la BID pour la levée de la clause de "non boycott" qui ne dépend pas seulement de cette institution ; démarches qui pourraient en l'occurrence engendrer de nouveaux retards préjudiciables au projet.

Le Haut-Commissariat a donc réitéré à la Banque sa demande d'accepter le lancement des appels d'offres des lots Génie Civil à l'instar des autres co-financiers.

A l'heure actuelle nous nous acheminons vers la solution d'un nouveau découpage du lot avec la reprise des dossiers d'appel d'offres, par l'Ingénieur-Conseil, sur la base des observations de la Banque Mondiale.

II - MAITRISE D'OEUVRE

Avec l'installation du Maître d'oeuvre au courant du mois de Janvier 1995, le Haut-Commissariat pourra bénéficier de ses services pour la coordination des études restantes (études du réseau, études d'accompagnement, etc...).

Les modalités de ces prestations qui n'avaient pas été prévues dans les Termes de Référence de la Supervision devront être négociées avec celui-ci et les bailleurs de fonds. Cette mission pourrait être étendue à la préparation de l'information pour l'équipe d'évaluation telle que les bailleurs de fonds l'ont préconisé dans les conditionnalités à satisfaire avant évaluation.

III. RESEAU HAUTE TENSION D'INTERCONNEXION ET DE TRANSPORT

Les premières versions des rapports provisoires d'Avant-Projet Détaillé (APD) du réseau d'interconnexion (systèmes Ouest et Est) ont été déposées par les consultants respectifs mais n'ont pu être exploitées du fait qu'elles ont précédé la finalisation de l'étude de stabilité (phase I de l'étude du réseau).

Après la finalisation de cette phase en Septembre 1994, suite à la réunion de coordination des 5, 6 et 7 Septembre 1994 entre les Bureaux d'Etudes, le Haut-Commissariat et les Sociétés Nationales d'Electricité, la reprise de ces rapports est en cours selon le schéma unifilaire recommandé par le consultant. Le calendrier de dépôt des rapports indiqué par les bureaux d'études se présente comme suit :

- APD des lignes du système Ouest - 2ème quinzaine de Janvier 1995 ;

- APD du système Est (lignes et postes) - 2ème quinz. de Janvier 1995
- Postes du système Ouest - 2ème quinzaine de Janvier 1995.

IV. AVANT-PROJET DETAILLE DU CENTRE DE CONDUITE ET DES TELECOMMUNICATIONS

L'Avant-Projet Détaillé des systèmes de conduite et de télécommunications a été déposé par le consultant en Décembre 1994.

Pour le système de télécommunications, le consultant a basé son étude sur la solution la moins chère conformément aux recommandations de la 30ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres élargie aux Bailleurs de fonds à Bamako.

V. ETUDE TARIFAIRE

La phase I de l'étude tarifaire (Analyse économique) a démarré en Novembre 1994, après réception par le Haut-Commissariat des observations des Etats sur le rapport de démarrage et de collecte de données, le consultant EDF prévoit le dépôt du rapport dans la semaine du 16 Janvier 1995.

Suite à la décision de la 30ème Session Extraordinaire de Bamako, le Haut-Commissariat a engagé la signature d'un avenant avec le consultant pour l'exécution d'une étude tarifaire relative au phasage du Projet Energie sur financement CFD.

Le consultant a reçu l'ordre de service de démarrer l'étude sur le phasage le 7 Novembre 1994 et a informé le Haut-Commissariat que le premier rapport serait disponible en même temps que le rapport de l'analyse économique.

VI. ETUDE INSTITUTIONNELLE ET FINANCIERE

Suite à la réception de la résolution 249 du 21 Juillet 1994, relative à la "gestion de type privé de l'énergie de Manantali", la Banque Mondiale a transmis pour commentaires au Haut-Commissariat de nouveaux TDR de cette étude axés sur :

- les modalités de mise en oeuvre de la résolution 249,
- la restructuration du Haut-Commissariat et des Structures d'Exploitation.

Une proposition du consultant est attendue pour la réalisation de l'étude dont le dépôt du rapport est prévu fin Mars 1995.

VII. ETUDES ENVIRONNEMENTALES

L'étude d'exécution du réseau prévoyait l'étude d'impact environnemental du système d'interconnexion et de transport de l'énergie de Manantali sur les milieux physique et humain des régions traversées.

Dans la version provisoire des rapports présentés, les consultants se sont acquittés de cette tâche :

- pour le système Ouest : sous forme d'un Rapport Environnemental
- pour le système Est : sous forme d'un chapitre 3.5. dans l'APD des lignes. Il a été demandé au consultant d'éditer sous forme de rapport séparé l'étude environnementale du système Est (volume 4).

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées par le Haut-Commissariat, on peut conclure que les études environnementales exécutées ont bien cerné les impacts environnementaux du réseau de transport en ces domaines de manifestation :

- sur le couvert végétal par les besoins de déboisement et de désherbage dans les emprises des lignes et la localisation des postes,
- sur la vie animale particulièrement avicole,
- sur l'économie des zones traversées : occupation de terrains agricoles.

En même temps l'accent a été mis sur les conditions d'entretien des infrastructures dans les régions traversées en cherchant à susciter l'intérêt des populations concernées pour la sauvegarde des infrastructures.

Les conclusions de ces études seront intégrés dans la dernière phase de l'étude environnementale financée par la Banque Mondiale dont le rapport de première phase portant sur le diagnostic s'est achevé et a été soumis à l'OMVS et aux bailleurs de fonds.

VIII. STRUCTURE D'EXPLOITATION

L'étude d'exécution du réseau et la phase III de l'étude institutionnelle et financière prévoient l'étude d'une structure d'exploitation de l'ensemble des ouvrages futurs de production et de transport de l'énergie en spécifiant le nombre et la qualification du personnel et en définissant un plan de recrutement et de formation.

Après la décision d'envisager une gestion de type privé de la production et du transport d'énergie et la reconsidération des objectifs de la phase III de l'étude institutionnelle et financière les objectifs de l'étude de structure deviennent :

- identification des profils et compétences du futur personnel nécessaire à l'exploitation, l'entretien et la maintenance des ouvrages de transport de l'énergie haute tension (lignes, postes, centre de conduite),
- diagnostic des compétences des personnels des Sociétés Nationales d'Electricité dans ces domaines,
- préparation d'un plan de recrutement et/ou de formation pour compléter les équipes (en matière de formation surtout envisager la possibilité de travaux sous-tension),
- possibilité pour l'OMVS de mieux apprécier les propositions que lui seront faites dans le cadre d'un futur appel d'offres pour le choix d'un gestionnaire privé.

IX. MISE EN OEUVRE DES CONDITIONNALITES POSSIBLES

On se souvient qu'à l'issue de la 30ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres élargie aux Bailleurs de fonds, un éventail des conditionnalités caractérisant chacune des étapes de la mise en oeuvre du Projet Energie a été retenu :

- avant l'évaluation des Bailleurs de fonds,
- avant la négociation des contrats d'exécution,
- avant la présentation du Projet au Conseil d'Administration des différents Bailleurs de fonds.

Le tableau ci-après présente l'état d'exécution de ces différentes conditionnalités.

MISE EN OEUVRE DES CONDITIONNALITES POSSIBLES

Conditionnalités	Organismes chargés de la mise en oeuvre	Observations	Etat d'exécution
<u>- Accord sur l'envergure du projet et le calendrier des investissements</u>	OMVS - Bail. de fonds		Conclusions réunion commune OMVS/ bailleurs de fonds 4-6 Juin 1994 à Bamako.
<u>- Estimation définitive des coûts (ingénierie détaillée, réception des soumissions)</u>	Haut-Commissariat	Après résultats appels d'offres	En cours pour la supervision et le lot Electronmécanique de la Centrale
<u>- Nomination de consultants pour la coordination des études et préparation de l'information pour l'équipe d'évaluation (financée par PPF)</u>	Haut-Commissariat		Cette coordination après l'accord de la Banque Mondiale sera dévolue au Maître d'Oeuvre
<u>- Accord pour les arrangements, pour la mise en oeuvre et l'opérationnalisation du projet (nomination du maître d'oeuvre - ingénieurs-conseils) avant l'adjudication des contrats de construction</u>	Haut-Commissariat et donateurs OMVS		La procédure d'ajudication a été soumise aux Bailleurs de fonds de la supervision
<u>- Accord sur le statut et les conditions de participation des sociétés nationales concernées</u>	Etats-membres Bailleurs de fonds		<u>SONELEC</u> : Contrat plan avec l'Etat, objectifs atteints, performances réalisées. <u>EDM</u> : Signature du Contrat de délégation globale de gestion. <u>SENELEC</u> : Etude de restructuration en cours
<u>- Préparation des études de formation</u>	Ingénieurs-conseils du réseau		Phase III de l'étude du réseau (en cours)
<u>- Etudes de faisabilité</u>	Ingénieur-conseils	EDF	le rapport de phase I (analyse économique attendu dans la semaine du 16 au 20 Janvier 95)
<u>- Audit financier de l'OMVS (financé par PPF)</u>	Cabinet d'audit		Appel d'offres lancé le 14/12/94 dépôt des offres le 16 Janvier 1995

CONDITIONNALITES	Organismes chargés de la mise en oeuvre	Observations	Etat d'exécution
- Dépôt de fonds dans un compte de banque de l'OMVS pour les dépenses d'opération et d'entretien des Barrages et autres Installations	O M V S		En cours
- Mise à jour de l'étude économique (en prenant en compte les changements de parité, coûts financiers, réduction du prix du pétrole, etc...)	Ingénieur-Conseil	Tractebel	Ordre de service donné le 21 Décembre 1994
- Elaboration de mesure pour éviter les impacts environnementaux négatifs et corriger les erreurs	Haut-Commissariat	Etudes à réaliser	Plan d'action en cours d'élaboration et recherche de financement
- Les arrangements légaux pour les fonds empruntés, les conditionnalités croisées, etc..	Etats/Bail. de fonds		
II. AVANT NEGOCIATION			
- Lancement et évaluation des soumissions	O M V S		En cours pour la centrale et la supervision
- Mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs (AGOC)	O M V S		En cours
- Calendrier détaillé de la réalisation du projet	OMVS/Bail. de fonds		Voir chronogramme
III. AVANT PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
- Signature des contrats de vente d'énergie	OMVS/Etats		Avant mise en vigueur des conventions de financement
- Ratification des accords intervenus entre les Gouvernements/Bailleurs de fonds/Donateurs	OMVS/Bail. de fonds		Après évaluation

X. SITUATION DU FINANCEMENT

Suite aux actions menées depuis la 37ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, la situation du financement relatif à la réalisation du Projet Energie a connu une évolution favorable.

C'est ainsi que le Groupe de la Banque Africaine de Développement a revu en hausse son engagement en faveur du Projet Energie : en effet le financement FAD est passé, de 15 millions d'anciennes unités de compte FAD (1 UCF = 0921052 DTS) à 25 millions d'unités de compte actuelles (1 UC = 1 DTS) ; ce qui correspond à une augmentation de 15,67 millions de dollars américains ou de 9,033 milliards de F.CFA, aux parités de Mars 1994 (Référence : cours de la Banque de France; moyennes mensuelles de Mars 1994).

Plus récemment, des contacts ont été poursuivis avec d'autres Bailleurs de fonds, pour la concrétisation de l'intérêt manifesté en faveur du Projet Energie. Dans ce cadre, une approche a été arrêtée avec le Fonds de l'OPEP pour permettre sa participation effective au financement du Projet : elle consiste, en accord avec les Etats-membres à affecter au Projet Energie les reliquats des trois prêts du Fonds relatifs au Barrage de Manantali (environ 2,24 millions de dollars) étant entendu que le Fonds devrait compléter ces reliquats pour couvrir les besoins de la composante qu'il prendrait en charge.

Suite aux entretiens que le Haut-Commissaire a eus en Octobre 1994 avec le Directeur Général du Fonds de l'OPEP, en marge des Assemblées Annuelles du Fonds Monétaire et de la Banque Mondiale et qui ont porté, en particulier, sur la mise en oeuvre de cette approche, chacun des Etats-membres a été saisi pour l'introduction d'une demande d'affectation portant sur ses reliquats : il s'agit d'un préalable indispensable au regard des procédures du Fonds.

A l'occasion de ces mêmes Assemblées, le Haut-Commissaire a rencontré le Directeur Général du Fonds Koweïtien qui a promis de continuer à apporter son appui au Projet, en vue notamment d'aider à la participation de la BID et du Fonds de l'OPEP à son financement.

Il a également rencontré la délégation de la BID qui a confirmé son intérêt pour le Projet ainsi que la démarche qu'elle poursuivra pour la décision de son Conseil d'Administration, à savoir l'envoi d'une mission d'évaluation dès que les conclusions des études attendues à cet effet seront disponibles.

La situation des engagements et intentions de financement du Projet Energie se présente comme suit :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANTS EN MONNAIES D'ENGAGEMENT	MONTANTS EN MILLIONS \$ EQUIVALENTS ⁽⁵⁾	MONTANTS EN MILLIONS F.CFA EQUIVALENTS ⁽⁵⁾
C.F.D.	500 M. FF	86.74	50 000.00
R.F.A.	100 M. DM	59.13	34 085.35
CANADA	40 M. CAN \$	29.32	16 902.68
CUE + BEI	84 M. ECUS ⁽¹⁾	95.86	55 261.00
B.A.D.	20 M. UC	27.98	16 131.90
F.A.D.	25 M. UC	34.98	20 164.88
ITALIE	29,9 M.EU\$ ⁽⁶⁾	29.90	17 236.09 ⁽⁶⁾
BIRD (IDA)	25 M. EU \$	25.00	14 411.45
BELGIQUE	800 M. FB	22.95	13 231.34
BOAD	6 M. MDS FCFA ⁽²⁾	10.41	6 000.00
BID	19,5 M.EU \$	19.50	12 240.93
F/CEDEAO	10 M. EU \$	10.00	5 764.58
TOTAL		451.77	260 426,43

Remarques :

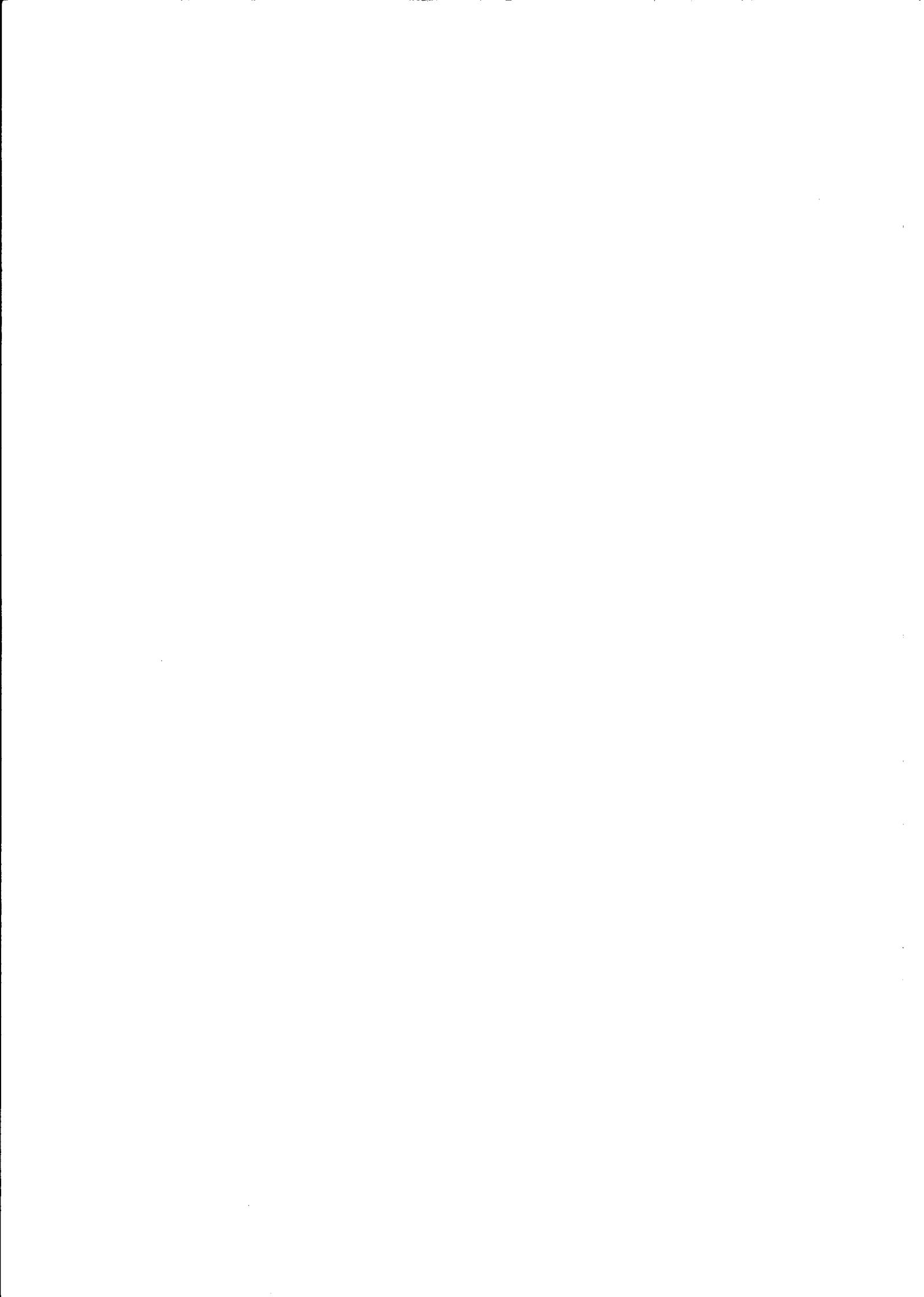
- (1) Ce montant correspondant à l'engagement de l'Union Européenne et de la BEI de financer en totalité le "Système Est" et à la requête de l'OMVS de porter à hauteur du montant correspondant, à sa participation au financement du "Système Ouest".
- (2) Ce montant est lié à la possibilité d'accorder les prêts à deux des Etats-membres de l'OMVS éligibles aux financements BOAD. Dans le cas contraire, un prêt de 3 Mds de F.CFA pourra être accordé à l'OMVS.
- (3) Ce montant correspond à celui du lot Génie Civil 3B proposé au financement de la BID.
- (4) Correspond au montant pour lequel le Fonds a été sollicité.
- (5) Référence : cours de la Banque de France : moyennes mensuelles de Mars 1994.
- (6) Il s'agit du reliquat du financement italien de USD 35 Mo relatif au Barrage de Manantali. Ce montant a fait l'objet en 1992 de la signature et de la mise en vigueur d'un nouvel Accord de prêt entre les Etats-membres et Mediocredito Centrale qui, récemment, a informé le Haut-Commissariat et les Etats-membres de l'annulation dudit montant par décret du Ministre italien du Trésor. Des actions sont menées pour son maintien.

Les estimations de coûts les plus récentes se présentent, pour les différentes composantes du Projet Energie, comme suit :

Composantes	Valeurs Estimations			Montants équivalents	
	1994	DEM			
Génie Civil, Lot 3A	1994	DEM	59,00 ⁽¹⁾	34,887	20 110,33
Génie Civil, lot 3B	"	"	32,85 ⁽¹⁾	19,424	11 197,02
Electromécanique (lots 4/5)	"	"	239,20 ⁽¹⁾	141,439	81 532,04
Total Centrale	"	"	331,05	195,75	112 839,39
Système Est	1994	XOF	22 942,96 ⁽²⁾	39,800	22 942,96
Système Ouest (rive gauche)	"	XOF	73 455,50 ⁽³⁾	127,426	73 455,50
Système Ouest (rive droite)	"	XOF	20 893,005 ⁽³⁾	36,244	20 893,00
Dispatching	"	XOF	143,815 ⁽⁴⁾	24,948	14 381,50
Total Réseau	"	XOF	131 672,96	228,418	131 672,96
Supervision + Formation	"	XOF	8 998,35	15,610	8 998,35
GRAND TOTAL				439,778	253 510,70

Remarques :

- (1) Source : Groupement Manantali - Rapport d'actualisation des dossiers de la centrale hydro-électrique de Manantali
- (2) Source : a) Groupement Fichtner-Lahmeyer - Rapport Provisoire d'APD (Mai 1994) pour les postes (DEM 6,799.10⁶)
b) Consortium HQI/Dessau/Snc. Shawinigan - Rapport Définitif de phase I (Septembre 1994) pour les lignes (XOF 20 625,5.10⁶)
- (3) Source : Consortium HQI/Dessau/Snc. Shawinigan - Rapport Provisoire Etude de Phase I.
- (4) Source : EDF - Rapport Définitif de la conception du dispatching et des télécommunications (Août 1994): il a été retenu les montants estimés pour le coût de la variante I, soit 127 015 000 FRF et pour le coût du bâtiment du dispatching soit 16 800 000 FRF.



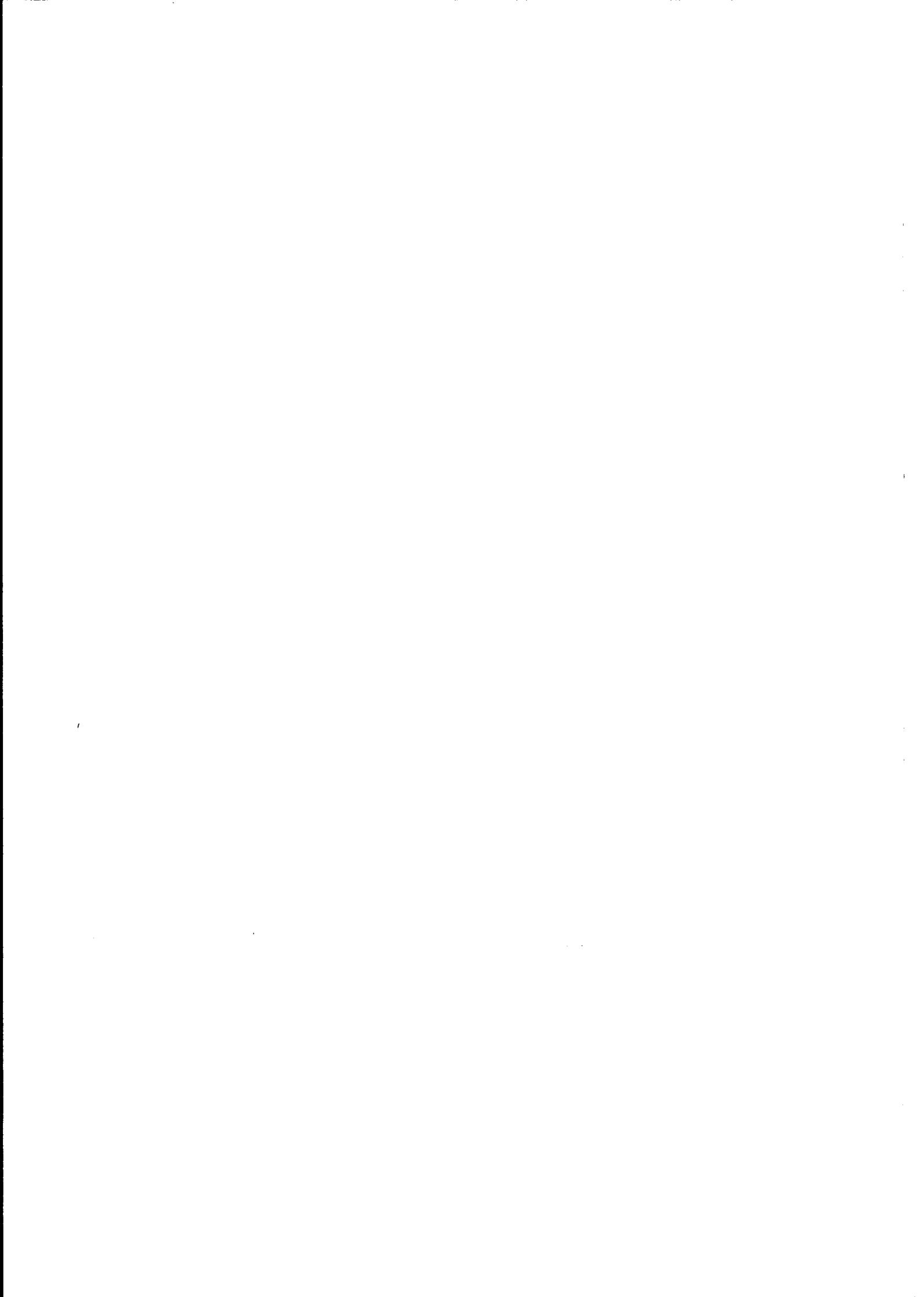
Il apparaît que la couverture financière de la totalité du Projet Energie est assurée, avec même une provision de près de 7 milliards de francs CFA (près de 12 millions de dollars), à condition toutefois que le maintien du financement italien en sa faveur - financement confirmé auparavant à différentes occasions - puisse finalement être obtenu. Dans tous les cas, les résultats positifs attendus des appels d'offres devraient continuer d'assurer le bouclage total du financement du Projet.

XI. CONCLUSION

Sur la base des conclusions attendues de la présente concertation, l'achèvement, en fin Janvier/début Février des études de Phase II de l'Etude du réseau (APD), de la phase II de l'étude tarifaire (Analyse financière et proposition de tarifs) et des Etudes institutionnelle et financière d'accompagnement courant Mars 1995, permettrait d'organiser une réunion de travail courant Avril 1995.

Cette réunion aurait pour objet :

- d'approuver les APD du réseau (ligne, postes, dispatching) ;
 - de définir les conditions de financement pour la préparation des dossiers d'appel d'offres, du réseau
 - de préparer les dossiers de présélection et de lancer la présélection,
 - de réunir les premiers éléments nécessaires à l'évaluation des Institutions de financement, évaluation que l'OMVS souhaite conjointe pour l'ensemble des co-financiers comme l'a également suggéré, un Bailleur de Fonds.
-



**XI^{ème} CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
ET DE GOUVERNEMENT
DE L'O.M.V.S.**

**Réunion de concertation entre les bailleurs de fonds
et le Conseil des Ministres de l'O.M.V.S.**

(Dakar, le 10 janvier 1995)

DECLARATION DES BAILLEURS DE FONDS

Les bailleurs de fonds confirment leur intérêt de financement du projet et souhaitent qu'à l'avenir l'ordre du jour et les documents de travail soient joints à la lettre d'invitation qui leur est adressée.

*** Estimation des coûts**

Les bailleurs de fonds souhaitent que l'OMVS produise une estimation des coûts du projet basée sur les derniers éléments connus et qui inclue la hausse des prix et les imprévus.

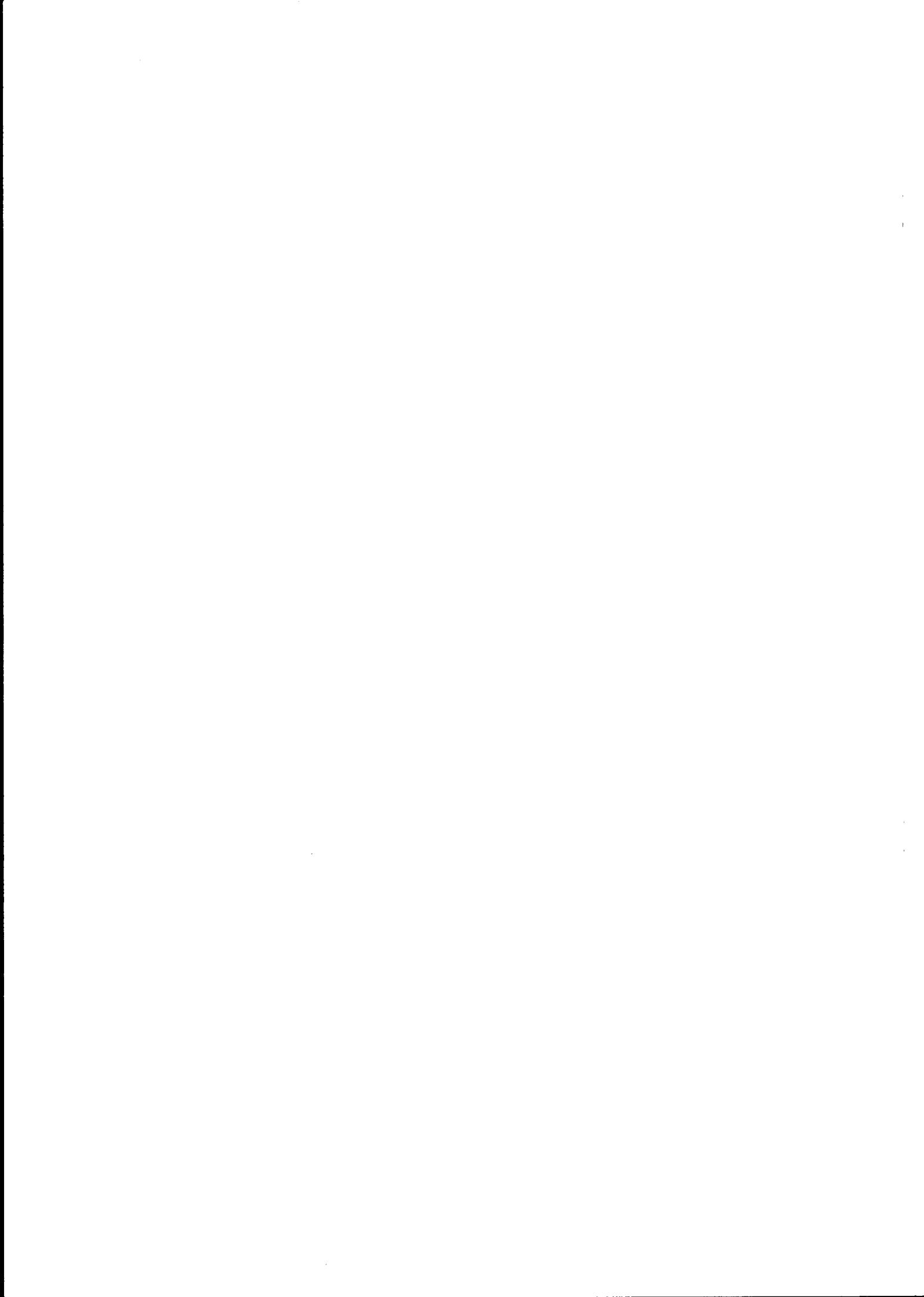
*** Financement du projet**

Les bailleurs de fonds considèrent que le plan de financement qui leur a été soumis présente des imprécisions certaines en ce qui concerne les engagements annoncés par certains bailleurs de fonds et que de ce fait, il ne peut pas être considéré à ce jour comme bouclé. Les bailleurs de fonds estiment que le plan de financement est moins sécurisé qu'il ne l'était lors de la dernière réunion de Bamako. Ceci confirme l'éventualité d'un phasage des investissements.

Les bailleurs de fonds constatent que même dans un cas de phasage, le financement du lot « génie civil » n'est pas complètement assuré.

En conséquence, les bailleurs de fonds invitent l'OMVS à :

- poursuivre les actions de sensibilisation en vue du bouclage du plan de financement,
- s'assurer de la disponibilité des différents financements en fonction du calendrier des investissements.



*** Etude économique et financière**

Les bailleurs de fonds attirent l'attention de l'OMVS sur le fait que l'actualisation de l'étude économique et financière devra être effectuée sur la base d'une répartition de l'énergie optimisant les avantages économiques du projet.

*** Conditions préalables à l'évaluation**

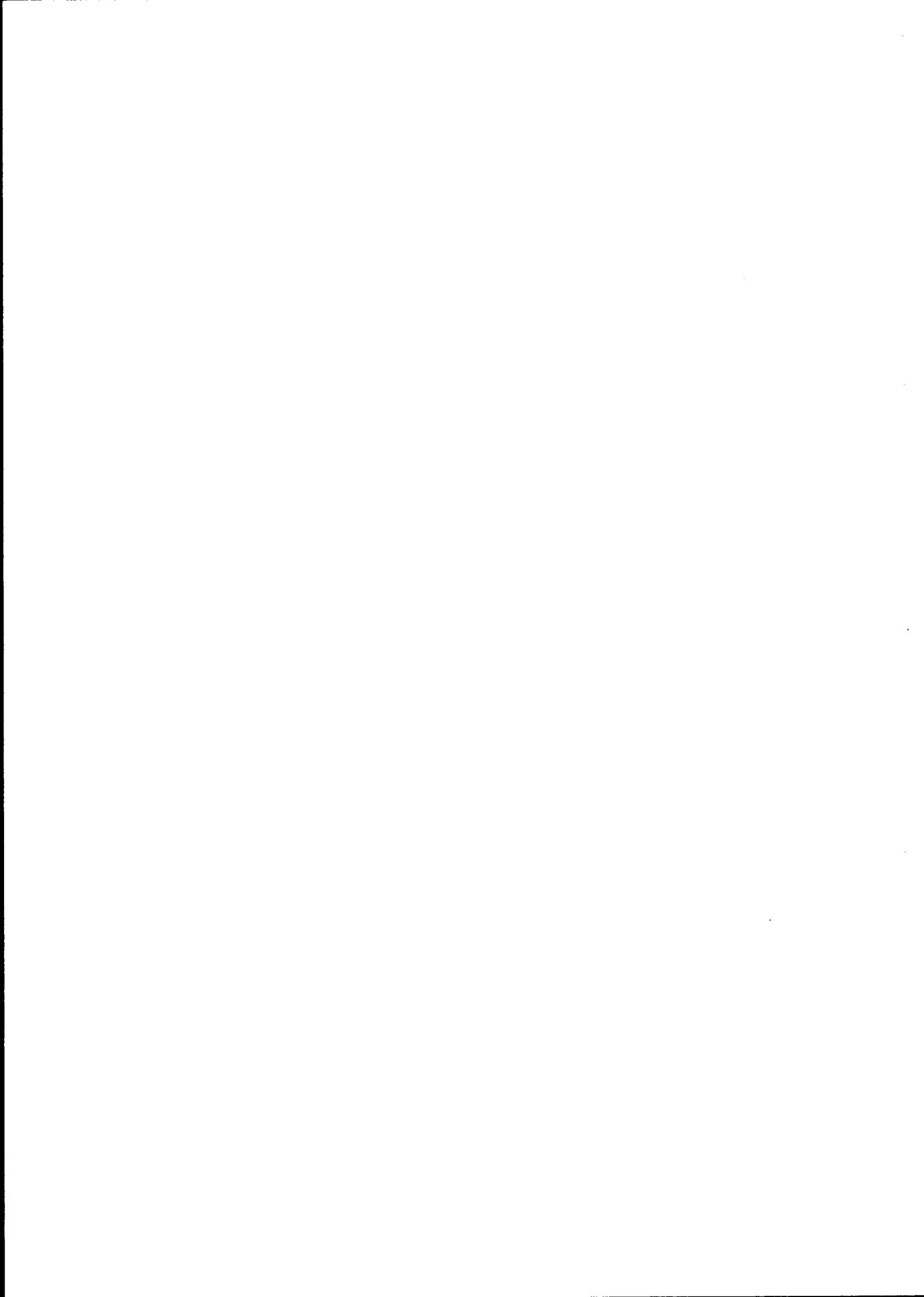
Les bailleurs de fonds ont pris note de l'état d'avancement qui leur a été présenté mais attirent plus particulièrement l'attention de l'OMVS sur certaines conditions et études qui doivent toujours être réalisées avant l'évaluation :

- restructuration de la SENELEC : le rapport de l'étude de restructuration réalisée par « HydroQuebec International » devra être mis à la disposition des bailleurs de fonds.
- études d'environnement du projet : une synthèse des différentes études d'environnement devra être réalisée afin de faire des recommandations de réduction des impacts négatifs sur l'environnement.
- gestion du réservoir : approbation des termes de référence et démarrage de l'étude.
- frais de fonctionnement de l'OMVS : les bailleurs de fonds souhaitent avoir confirmation de la disponibilité des fonds nécessaires à la couverture des dépenses d'opération et d'entretien des barrages et des autres installations.

Les autres conditionnalités exposées lors de la réunion de Bamako demeurent valables et devront être satisfaites ; en particulier, la mise à jour de l'étude économique, l'étude de tarif, l'étude institutionnelle et l'audit des comptes de l'OMVS.

Les bailleurs de fonds souhaitent également que toutes les dispositions soient prises pour le respect du chronogramme du projet. Celui-ci est par ailleurs fortement lié à la disponibilité des financements.

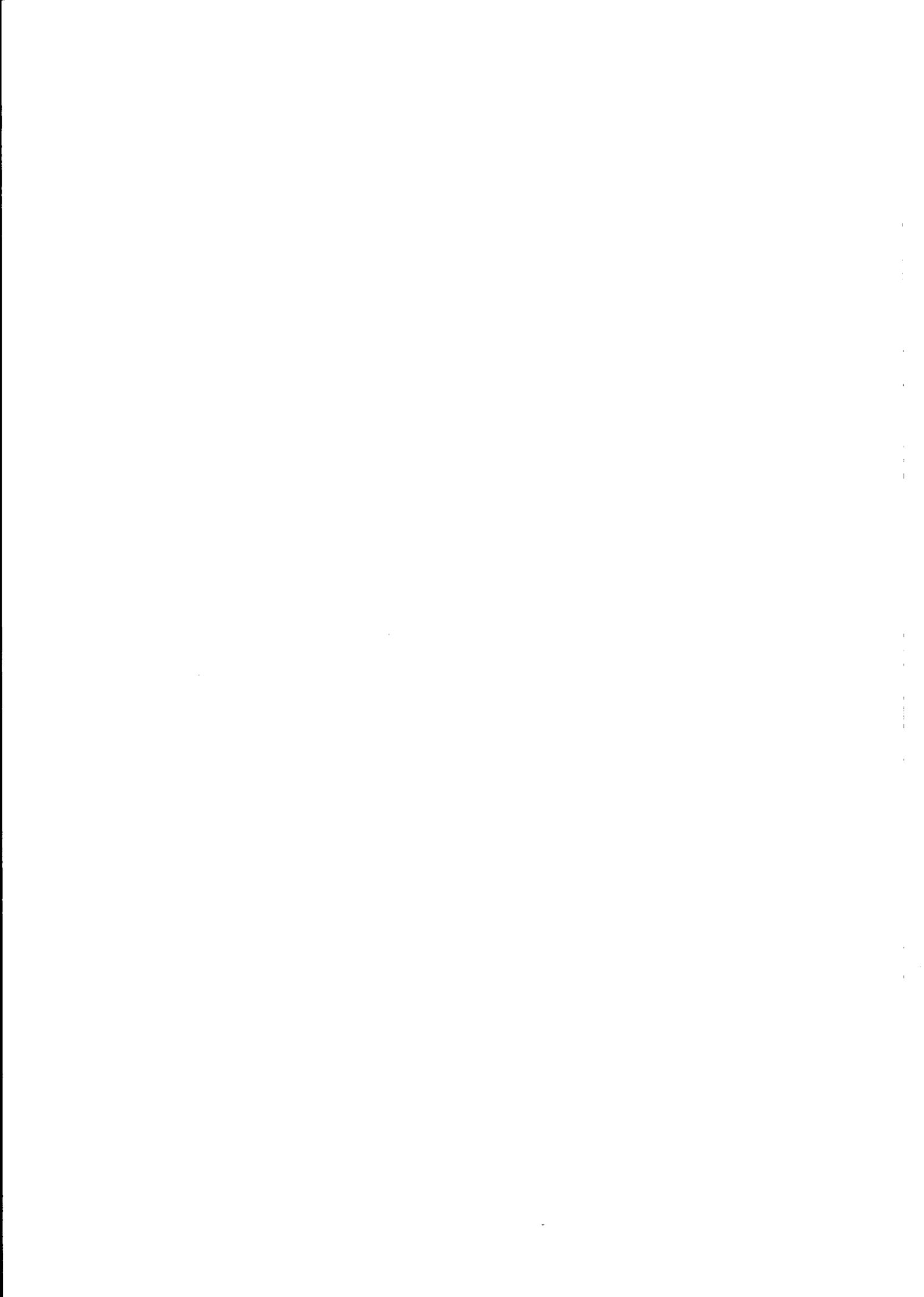
-----ooOoo-----



ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

MESSAGE DU HAUT COMMISSAIRE
A L'OUVERTURE DE LA REUNION DES EXPERTS
PREPARATOIRE
A LA 39ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

DAKAR, LE 03 JANVIER 1995



Monsieur le Secrétaire Général,
Honorables Délégués des Etats-Membres de l'OMVS,
Messieurs les Directeurs et Chefs de Service de l'OMVS,
Mesdames, Messieurs.

C'est toujours, avec un plaisir renouvelé, que je préside la séance d'ouverture de la réunion des experts préparatoire à nos Conseils des Ministres.

Cette année, ce plaisir est doublé de celui, non moins grand, de savoir qu'à la fin de vos travaux s'ouvriront respectivement la 39ème Session du Conseil des Ministres et la XIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS.

Vous êtes donc interpellés à vous saisir non seulement des dossiers du Conseil des Ministres mais également de celui, très important, du Sommet de nos Chefs d'Etat qui, cette année, va avoir lieu au Siège de notre Organisation, presque 20 ans après la dernière Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement que Dakar a abrité en Juillet 1976.

C'est dire l'importance des points inscrits à l'ordre du jour de votre réunion qui appelle l'examen des questions sur lesquelles vous me permettrez de ne pas m'étendre, vu que tous les éléments nécessaires à leur compréhension ont été donnés dans le dossier qui est en votre possession. Je me bornerai simplement à les citer :

- I. Rapport d'activités du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages pour l'année 1994.
- II. Rapport d'activités du Conseil des Ministres.
- III. Amendement à la Convention du 05 Janvier 1991 portant création de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs.

IV. Etat d'exécution des budgets du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages pour l'année 1994.

Rapport du Contrôleur Financier.

V. Projet de Programme d'activités du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages pour l'année 1995.

VI. Projet de budget 1995 du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages.

VII. Compte de Gestion 1992.

VIII. Compte rendu de la 20ème Réunion de la Commission Permanente des Eaux.

IX. Date et lieu de la 40ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

X. Date et lieu de la 30ème Session Extraordinaire chargée d'examiner le rapport final de l'étude de répartition des coûts et des charges.

Habitué des dossiers que vous êtes, je ne doute pas que, comme par le passé, vos recommandations à l'endroit de notre Conseil des Ministres soient aussi pertinentes qu'opportunes et que le Haut-Commissariat qui s'est toujours réjoui de votre appui et de votre compréhension puisse compter sur vous, afin de continuer à accomplir des progrès toujours plus grands dans la marche de notre Organisation Commune, citée partout en exemple.

J'aimerais, néanmoins attirer votre attention sur une question d'ordre méthodologique et sur deux problèmes d'importance.

Il s'agit d'abord, de la nécessité, malgré les points nombreux et variés qui doivent faire l'objet d'un examen minutieux de votre part, de travailler vite et bien pour pouvoir respecter le timing, donnée qui s'impose à nous.

IL s'agit ensuite, des problèmes financiers qui deviennent réellement préoccupants. Il est vrai que des efforts importants ont été faits tout récemment, mais notre Organe exécutif demeure toujours vulnérable. Bientôt si rien ne change, l'accès aux découverts bancaires qui nous a permis de tenir nous sera fermé. Il ne nous restera plus alors comme solution, que d'organiser annuellement des Sommets, puisque eux seuls permettent de renflouer les caisses. Je sais que vous n'êtes pas insensibles à cette situation, mais je me fais un devoir d'insister auprès de vous pour que vous sensibilisiez à votre tour les autorités compétentes de nos Etats afin qu'une solution heureuse soit trouvée à ce mal endémique qui n'est pas sans diminuer la confiance que nos partenaires au Développement avaient placée, à juste titre, en l'OMVS ; confiance qui s'est traduite, comme vous le savez, par l'octroi de concours financiers importants qui nous ont permis de faire des progrès notables dans la réalisation de notre Programme d'Infrastructure Régionale.

Il s'agit, enfin, de qualifier, d'un mot, les rapports d'activité 1994 et le programme d'activités 1995.

1994 a été marquée par l'intensité des activités essentiellement centrées sur le Volet Energie dont tout le monde s'accorde à souligner l'importance dans notre programme et l'impact dans les économies de nos Etats. Cela, pourtant, n'a pas ralenti la cadence pour la réalisation des autres volets qui ont reçu toute l'attention requise.

Notre voeu c'est, qu'au cours de 1995, non seulement l'Energie continue à progresser, mais également que la Navigation, les projets routiers, pour ne citer que ceux-là, connaissent des progrès aussi importants.

C'est en tout cas le sens du programme qui vous est soumis. Et c'est aussi le sens de l'appel qui vous est fait afin de mettre les moyens nécessaires à la disposition du Haut-Commissariat pour rendre possible la bonne exécution du programme que nos populations attendent avec impatience.

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs les Experts,
Chers Collaborateurs;

Notre réunion se tenant au début d'une nouvelle année, vous me permettrez, avant de terminer ce rapide message, de vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Ces vœux s'adressent à vous, artisans émérites des succès de notre Organisation, à vos familles et à vos différents Etats.

Que 1995 vous apporte santé, bonheur et prospérité. Qu'elle soit aussi pour les Etats de l'OMVS et notre Organisation une année de paix sociale et de ferveur religieuse.

C'est sur cette prière, que je déclare ouverts les travaux de la réunion des experts préparatoire à la 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres et à la XIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS.

Je vous remercie.

**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL**

(O.M.V.S.)

CONSEIL DES MINISTRES

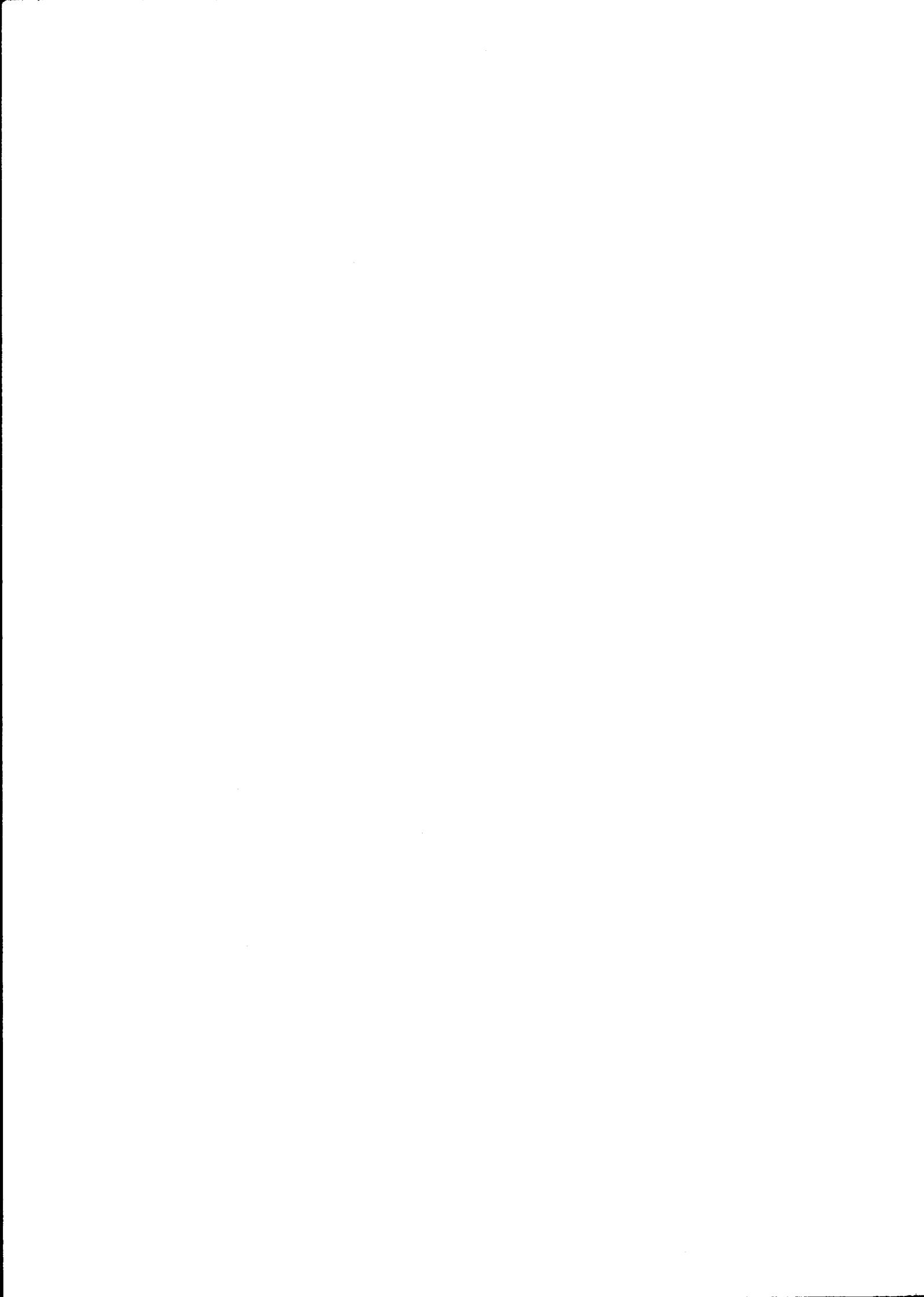
RAPPORT DE LA COMMISSION DES EXPERTS

**PREPARATOIRE DE LA 39 EME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES**

ET

**DE LA 11EME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET
DE GOUVERNEMENT DE L'OMVS**

DAKAR - du 03 au 07 JANVIER 1995



La Commission des experts préparatoire de la 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres et de la 11ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, s'est réunie à Dakar, du 3 au 7 Janvier 1995, dans la salle de Conférence du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, à l'effet d'examiner les documents soumis par le Haut-Commissariat de l'OMVS, sur les questions inscrites au projet d'ordre du jour du Conseil des Ministres.

Ce projet d'ordre du jour comporte les points suivants :

- I.- RAPPORT D'ACTIVITES DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1994.
- II.- RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL DES MINISTRES.
- III.- AMENDEMENT A LA CONVENTION DU 05 JANVIER 1991 PORTANT CREATION DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS.
- IV.- ETAT D'EXECUTION DES BUDGETS DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1994.
- RAPPORT DU CONTROLEUR FINANCIER.
- V.- PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1995.
- VI.- PROJET DE BUDGET 1995 DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES
- VII.- COMPTE DE GESTION 1992
- VIII.-COMPTE RENDU DE LA 20ème REUNION DE LA C.P.E.
- IX.- DATE ET LIEU DE LA 40ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES.
- X.- DATE ET LIEU DE LA 31ème SESSION EXTRAORDINAIRE CHARGÉE D'EXAMINER LE RAPPORT FINAL DE L'ETUDE DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES.

La séance d'ouverture des travaux de la commission des experts a été présidée par son Excellence Monsieur Baba Ould Sidi ABDALLAH, Haut-Commissaire de l'OMVS. A cette occasion, il s'est adressé aux experts pour leur présenter les grandes lignes des différents dossiers soumis à la présente session, en insistant particulièrement sur les difficultés financières de l'Organisation et la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre complète du programme d'infrastructure régionale.

La Commission a mis en place le bureau suivant :

- Président : Sénégal - Mr. Antoine Diokel THIAW
- Rapporteur : Mauritanie - Mr. Mohamed Ould BAHIYA
- Co-rapporteur : Haut-Commissariat - Mr. Djibril SALL.

La liste des participants est jointe en annexe.

I et II - RAPPORTS D'ACTIVITES

- RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL DES MINISTRES (1992-1994).
- RAPPORT D'ACTIVITES DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1994

La Commission ayant constaté la similitude des ces deux premiers points du projet d'Ordre du jour, a retenu de les examiner simultanément.

1.1. INFRASTRUCTURE REGIONALE

Dans le domaine des infrastructures régionales, le rapport d'activités du Haut-Commissariat a porté sur le Projet Energie, le Projet Navigation, les Projets routiers, les endiguements du Barrage de Diama, les travaux de réparation du rip-rap et les études de base.

1.1.1. PROJET ENERGIE

Dans son exposé préliminaire le Haut-Commissariat a présenté à la Commission, l'évolution du Projet pour l'année 1994.

1.1.1.1. Centrale hydroélectrique de Manantali

Le Haut-Commissariat a attiré l'attention de la Commission sur le retard accusé dans le lancement de l'appel d'offres du lot Génie Civil.

Cette situation est due à la remise en cause par la Banque Mondiale du découpage du lot Génie Civil, tel que convenu par l'OMVS et le Comité de Suivi de ce lot, en Novembre 1993, à Dakar.

Selon la Banque Mondiale, le découpage actuel du lot Génie Civil en sous lots, entraînerait des problèmes de coordination et de responsabilité. A cet égard, elle a proposé à l'OMVS d'explorer la possibilité de lancer un appel d'offres unique en cofinancement avec la BID, à la condition de la levée par cette dernière institution, de la clause de "non-boycott".

Le Haut-Commissariat a accepté de prendre en compte sans réserves dans le dossier d'Appel d'Offres, toutes les observations techniques, formulées par la Banque. Il a cependant demandé l'autorisation à cette institution financière de l'autoriser à procéder au lancement de l'Appel d'Offres du lot Génie Civil.

Dans sa réponse reçue le 05 Janvier 1995 par le Haut-Commissariat, la Banque maintient toujours sa position.

A cet égard la Commission attire l'attention du Conseil des Ministres sur les retards qui découleraient de l'acceptation par l'OMVS de cette proposition de la Banque Mondiale, qui pourrait remettre en cause les engagements déjà pris par les autres cofinanciers du lot Génie Civil.

En conséquence, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'entreprendre d'urgence, les démarches nécessaires au plus haut niveau de l'Organisation, auprès des autorités de la Banque Mondiale, pour amener cette institution à autoriser le lancement de l'Appel d'Offres dans sa configuration actuelle arrêtée d'accord parties.

Compte tenu du lancement de l'appel d'offres du lot électromécanique effectué le 16 Août et de l'ouverture des offres dudit lot prévue le 14 Janvier 1995, la Commission propose au Conseil des Ministres de soumettre aux bailleurs de fonds du Projet, la possibilité de la prise en compte dans le Projet, de l'installation d'un transformateur 225/30KV au poste de départ de Manantali pour alimenter la zone avoisinante.

1.1.1.2. Supervision et Contrôle des Travaux du Projet Energie (Maîtrise d'oeuvre).

Le Haut-Commissariat a informé la Commission, que l'appel d'offres relatif à la supervision générale a été dépouillé et qu'il a soumis à l'approbation des bailleurs de fonds, une proposition d'un adjudicataire provisoire.

La réaction de ces derniers est attendue.

1.1.1.3. Réseau d'interconnexion et de transport

Le Haut-Commissariat a informé la Commission, du dépôt par le chargé d'étude et de la transmission aux Etats et aux bailleurs de fonds du rapport final de phase I de l'étude de stabilité du réseau.

S'agissant de la phase II de cette étude, des rapports d'avant-projets détaillés de la phase II des études seront disponibles, dans le courant le courant de la deuxième quinzaine du mois de Janvier 1995.

Il s'agit de :

- lignes du système Ouest : Consortium HQI/Dessau/Snc.
Shawinigan :
- postes du système Ouest : Groupement Fichtner-Lahmeyer
- système Est (ligne et postes) Groupement Fichtner-Lahmeyer

Ces nouvelles échéances n'ont aucune incidence significative sur le chronogramme du projet.

En ce qui concerne l'étude du dispatching et des télécommunications, les rapports d'APD ont été déposés le 23 Décembre 1994, au Haut-Commissariat de l'OMVS.

Ces rapports seront transmis incessamment aux Etats, pour observations et commentaires.

A cet égard, la commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat à organiser une réunion technique dans la 2ème quinzaine du mois de Février 1995, entre le Haut-Commissariat, les Etats-Membres, les chargés d'études, et le Maître d'oeuvre, en vue de convenir de façon définitive des données de base devant servir à la finalisation des Avant-projets détaillés des lignes et postes. Il s'agira entre autres de :

- la garantie d'un transit de 50MW sur la ligne Djeder el Mohgen - Nouakchott ,
- la nécessité de prévoir deux (2) transformateurs 225/132 KV et 225/30KV à Djeder el Mohgen en vue de faciliter l'exploitation du réseau régional,
- l'harmonisation des transformateurs de Kayes avec les équipements du réseau,
- l'installation d'un poste 225/30KV à KITA compte tenu des nouvelles données de développement pour le cercle de KITA,

- la définition des limites de propriété et d'exploitation du réseau régional et celles des réseaux nationaux,
- le raccordement de Nouakchott en même temps que la mise en service du réseau Ouest.

Cette réunion examinera également les différents rapports d'Avant-projets détaillés qui auront été transmis aux Etats.

1.1.1.4. Etude tarifaire

La phase I de l'étude tarifaire (Analyse économique) a démarré en Novembre 1994, après réception par le Haut-Commissariat, des observations des Etats sur le rapport de démarrage et de collecte de données. Le dépôt du rapport sur l'analyse économique par le chargé d'études (EDF) est prévu courant Janvier 1995.

Suite à la décision de la 30ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Bamako et relative à la prise en compte du phasage du projet Energie dans les termes de référence, le Haut-Commissariat a signé un avenant avec le consultant. Le premier rapport de cette étude sera disponible courant Janvier 1995

1.1.1.5. Etude institutionnelle et financière

En application de la résolution n° 249 du Conseil des Ministres de l'OMVS du 21 Juillet 1994, relative à la "gestion de type privé de l'énergie de Manantali", la Banque Mondiale a transmis pour commentaires au Haut-Commissariat, de nouveaux Termes de Référence axés sur les modalités de mise en oeuvre de la gestion de type privé de l'énergie de Manantali, et de la restructuration du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des barrages.

La version des Termes de Référence révisés par l'OMVS et acceptée par la Banque Mondiale a été envoyée au chargé d'étude pour une proposition financière, à soumettre à l'OMVS et à la Banque Mondiale.

1.1.1.6. Conditionnalités de mise en oeuvre du Projet Energie

La Commission a demandé au Haut-Commissariat de faire le point sur l'état d'avancement de la satisfaction des conditionnalités posées par les Bailleurs de fonds et constituant des préalables à la mise en oeuvre des étapes devant permettre le démarrage effectif du projet.

Au titre des conditionnalités avant évaluation du projet, le Haut-Commissariat a informé la Commission sur celles qui ont fait l'objet d'une instruction et qui relèvent de la compétence du Haut-Commissariat, à savoir :

- mise à jour par le bureau d'études Belge Tractebel, de l'analyse économique du Projet dont le financement a été obtenu auprès de la Belgique, l'achèvement de cette étude est prévu le 21 Février 1995.
- réalisation de l'audit financier du Haut-Commissariat et des Structures d'Exploitation des barrages financé sur les ressources du PPF (Fonds de Préparation du Projet). L'appel d'offres a été lancé sur la base d'une liste présentée par la Banque Mondiale auprès de cinq cabinets d'audit sénégalais. Le dépôt des offres est prévu le 16 Janvier 1995 et l'étude doit durer trois mois.

Concernant la conditionnalité relative à l'accord sur un calendrier et des critères pour l'amélioration de la situation des sociétés nationales d'électricité, le Haut-Commissariat a indiqué que :

- pour la SONELEC, sa situation ne semble pas poser de problème particulier ;
- pour la Société Energie du Mali, un accord est intervenu entre le Mali et les bailleurs de fonds sur la voie à suivre pour l'amélioration de sa situation ;
- quant à la SENELEC, la délégation du Sénégal a informé la Commission qu'une étude pour déterminer les mesures tendant à améliorer la situation financière de cette Société a été lancée de concert avec les bailleurs de fonds concernés.

Les résultats de cette étude sont attendus courant Mars 1995.

1.1.2. PROJET NAVIGATION ET PROJETS ROUTIERS

1.1.2.1. Projet Navigation

Depuis la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres tenue en Décembre 1992, et consacrée à ce projet, peu de progrès significatifs ont été réalisés.

La commission a constaté qu'à ce jour, seuls les termes de référence des études de faisabilité et d'exécution ont pu être finalisés et adoptés.

En ce qui concerne la recherche de financement, la BAD a informé de son intention de financer les études de faisabilité et d'exécution du système de cabotage, en 1995.

A cet égard le Haut-Commissariat a entrepris d'examiner avec la Belgique, la possibilité de lancer dans les meilleurs délais, l'étude de faisabilité sur le fonds d'étude belge logée à la BAD.

Si, cette demande aboutissait, le financement de la BAD sera affecté à l'étude d'exécution dudit projet.

La Commission des experts, insiste sur le caractère prioritaire conféré par les Etats, au Projet Navigation. A ce titre, elle recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat, à mettre à la disposition de la Direction du projet les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre effective du programme d'actions actualisé, retenu par l'OMVS en Décembre 1992.

Par ailleurs, elle propose au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat à:

- initier au plus tôt la campagne de promotion auprès des Bailleurs de fonds et des opérateurs économiques des Etats,
- élargir le cercle des Bailleurs de fonds à contacter et relancer la BAD, en vue de l'exécution de l'étude de faisabilité du système de navigation par cabotage dans les meilleurs délais,
- entreprendre des actions immédiates, en vue de la réalisation urgente du balisage de la voie navigable.

1.1.2.2. Projets routiers

Le Haut-Commissariat a rappelé à la Commission l'accord de la BAD à financer les travaux de revêtement de la route d'accès à Manantali.

S'agissant de la route de liaison Diama/Rosso la Commission recommande au Conseil des Ministres, d'engager le Haut-Commissariat, à poursuivre les efforts pour sa réalisation urgente en vue, entre autres, de préserver la bonne tenue de la digue rive droite qui fait l'objet d'un trafic important, parce qu'étant la seule voie d'accès pour le delta en rive droite.

A cet effet, elle propose au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à intensifier les démarches auprès des bailleurs de fonds déjà sollicités pour la mobilisation des financements et au besoin à élargir le cercle de ces derniers.

1.1.3. ENDIGUEMENTS DU BARRAGE DE DIAMA

La Commission a constaté à ce sujet, que le Haut-Commissariat n'a pas fourni aux Etats, la situation des engagements financiers ainsi que le volume des travaux relatifs aux endiguements du Barrage de Diama, demandée par le Conseil des Ministres tenu en Juillet 1994 à Nouachott.

En conséquence, elle recommande de nouveau au Conseil des Ministres, d'engager le Haut-Commissariat, à mettre à la disposition des Etats les éléments, avant la fin du mois de Février 1995.

En outre, le Haut-Commissariat a fait une présentation de l'état d'avancement des travaux d'endiguement à savoir :

- la réception provisoire du 15 Décembre 1995 des travaux de réhabilitation de la digue rive gauche financés par la Caisse Française de Développement ;
- la poursuite des travaux de consolidation de la digue rive droite dont l'achèvement est prévu en Avril 1995 ;
- l'acceptation par la Caisse Française de Développement de financer en 1995 les travaux complémentaires de la fermeture de l'endiguement rive gauche, entre Rosso et Diama, ainsi que d'une piste en rive droite, permettant de protéger la digue, utilisée actuellement comme axe routier entre Diama et Rosso.

Par ailleurs le Haut-Commissariat a attiré l'attention de la Commission sur l'état inquiétant de dégradation des endiguements du barrage de Diama.

A cet égard, la commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat :

- à élaborer et à mettre en application, un dispositif de maintenance de ces endiguements et à prendre des mesures transitoires pour préserver ces ouvrages contre les dégradations,
- à entreprendre la recherche de financement pour la réalisation, sur la digue rive droite, d'ouvrages de franchissement hydrauliques plus opérationnels, à l'image de ceux construits sur la digue rive gauche.

**Etablissement des plans fonciers et bornage
des emprises des ouvrages communs de l'OMVS**

Le Haut-Commissariat a informé la commission de l'achèvement de l'étude pour l'établissement des plans fonciers et de bornage des emprises des ouvrages communs. Les dossiers de cette étude ont été transmis aux Etats-membres en vue de l'accomplissement des formalités d'usage pour l'obtention des réserves foncières.

A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à organiser une réunion qui regroupera le Haut-Commissariat et les services compétents des Etats

Etude des points bas en amont de Rosso

Le Haut-Commissariat a informé la commission de l'achèvement de l'étude topographique des points bas en amont de Rosso et entre le point kilométrique zéro et Diama. Une requête pour le financement des endiguements de ces points bas a été adressée à la Caisse Française de Développement.

**1.1.4. TRAVAUX DU RIP-RAP (PROTECTION DU PAREMENT AMONT DES
DIGUES DU BARRAGE DE MANANTALI)**

Au titre des activités liées à ces travaux, le Haut-Commissariat a informé la Commission, de la notification du marché, en Août 1994, à l'entreprise Cubiertas. La mise en place des installations de chantier a démarré le 28 Novembre 1994.

A cet égard, la Commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à actualiser et à transmettre aux Etats le planning de mise en oeuvre des travaux, tenant compte de la nécessité de reconstituer les réserves d'eau du barrage durant le prochain hivernage, si possible, en vue notamment de faire face aux besoins des usagers.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat a porté à la connaissance de la Commission que des instructions ont été données à l'entreprise, pour l'application des dispositions des clauses du cahier administratif relatif au recrutement du personnel local pour les travaux de réparation du Rip-Rap, conformément aux décisions prises à cet effet par l'Organisation.

1.1.5 ETUDES DE BASE

Concernant ces études, la Commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat :

- à favoriser l'échange des données collectées et des outils de gestion des eaux, élaborés dans le cadre de ces études,

- à faire l'inventaire exhaustif des acquis sur ces études de base et à définir des axes prioritaires pour leur valorisation,
- à élaborer dans les meilleurs délais, et en rapport avec les Etats, un calendrier de transfert des logiciels développés pour les besoins de la gestion des eaux.

S'agissant de l'étude du plan d'alerte, la Commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à organiser dans les meilleurs délais, le séminaire prévu dans le cadre de la présentation du plan d'actions proposé par cette étude.

1.2. DEVELOPPEMENT ET COORDINATION

Après l'exposé fait par le Haut-Commissariat, la Commission recommande au Conseil des Ministres :

- d'exhorter les Etats à communiquer régulièrement au Haut-Commissariat, la synthèse des données primaires collectées dans le bassin, pour une harmonisation et un meilleur suivi du développement agricole, agro-industriel, et minier ;
- d'inviter le Haut-Commissariat, à procéder à un diagnostic complet des besoins de la cellule de télédétection, en vue de la rendre opérationnelle.

Pour une meilleure capitalisation des acquis de la recherche et des projets de développement dans le bassin, la commission recommande au Conseil des Ministres, l'organisation de journées d'études, en 1995, sur le développement agricole et ce, avant le lancement de l'étude sur la promotion de la diversification des activités agricoles et des techniques de production.

En vue de l'exploitation adéquate des résultats des études relatives à la santé publique et à l'environnement, la commission propose au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à étudier les possibilités de la mise en place d'un observatoire sur l'état de la santé et de l'environnement dans le bassin.

S'agissant de la redynamisation du Comité Régional de Planification, la commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à tout mettre en oeuvre pour la tenue de la réunion dudit comité, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat a informé la réunion, de la tenue en trois sessions, au cours de l'année 1994, de la Commission Permanente des Eaux. Compte tenu de l'importance du

rôle consultatif de cette commission et de la complexité des questions liées à la gestion des eaux, la commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à redynamiser le Comité technique de la C.P.E pour la rendre plus opérationnelle.

1.3. INVESTISSEMENTS ET DETTE

L'examen de ce chapitre a fait l'objet d'un débat à l'occasion duquel, a été soulignée l'importance particulière de la recherche, de la mise en place et de la mobilisation des financements du Programme de l'OMVS. A l'issue de ce débat, la Commission soumet à l'appréciation du Conseil des Ministres les propositions et recommandations suivantes :

1.3.1. Projet Energie

Suite aux actions menées depuis la 37ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, la situation du financement relatif à la réalisation du projet a connu une évolution favorable.

La situation des engagements financiers au profit du projet Energie se présente comme suit :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANTS EN MONNAIES OU UC D'ENGAGEMENT	MONTANTS EN MILLIONS DE EU \$ EQUIVALENTS ⁽⁵⁾	MONTANTS EN MILLIONS F.CFA EQUIVALENTS ⁽⁵⁾
C.F.D.	500 M. FF	86.74	50 000.00
R.F.A.	100 M. DM	59.13	34 085.35
CANADA	40 M. CAN \$	29.32	16 902.68
CUE + BEI	84 M. ECUS ⁽¹⁾	95.86	55 261.00
B.A.D.	20 M. UC	27.98	16 131.90
F.A.D.	25 M. UC	34.98	20 164.88
ITALIE	29,9 M. EU \$	29.90	17 236.09
BIRD (IDA)	25 M. EU \$	25.00	14 411.45
BELGIQUE	800 M. FB	22.95	13 231.34
BOAD	6 MDS FCFA ⁽²⁾	10.41	6 000.00
BID	19,5 M. EU \$ ⁽³⁾	19.50	12 240.93
F/CEDEAO	10 M. EU \$ ⁽⁴⁾	10.00	5 764.58
TOTAL		451.77	260 426,43

La situation ainsi décrite appelle les remarques ci-après :

- (1) Ce montant correspondant à l'engagement de la Commission Européenne et de la BEI de financer en totalité le "Système Est" et de contribuer, à hauteur du montant correspondant, à la réalisation du "Système Ouest".
- (2) Ce montant est lié à la possibilité d'accorder les prêts à deux des Etats-Membres de l'OMVS éligibles aux financements BOAD. Dans le cas contraire, un prêt de 3 Mds de F.CFA pourra être accordé à l'OMVS.
- (3) Ce montant correspond à celui du Lot Génie Civil 3B proposé au financement de la BID.

Correspond au montant pour lequel le Fonds a été sollicité.

Référence : Cours de la Banque de France : moyennes mensuelles de Mars 1994.

(6) Il s'agit du reliquat du financement italien de USD 35 Mo relatif au barrage de Manantali. Ce montant a fait l'objet en 1992 de la signature et de la mise en vigueur d'un nouvel Accord conclu entre les Etats-Membres et Mediocredito Centrale qui, récemment a informé le Haut-Commissariat et les Etats de la l'annulation du dudit montant par décret du Ministre italien du Trésors. Des actions sont menées pour son maintien.

Les estimations des coûts les plus récentes se présentent, pour les différentes composantes du Projet Energie, comme suit :

Composantes	Valeurs Estimatives			Montants Equivalents	
	Année	Monnaie	Montant	En 10 ⁶ USD	En 10 ⁶ XOF
A Génie Civil, Lot 3	1994	DEM	59,00 (1)	34,887	20 110,33
" Génie Civil, Lot 3		"	32,85 (1)	19,424	11 197,0
B Electromécanique (Lots 4/5)		"	239,20 (1)	141,439	81 532,0
TOTAL CENTRALE	"		331,05	195,75	112 839,3
Systeme Est	1994	XOF	22 942,96	39,800	22 942,96
Systeme Ouest (rive gauche)		XOF	(2) 73 455,50		73 455,50
Systeme Ouest (rive droite)		FRF	(3) 20 893,00	127,426	14
Dispatching		(3)	143,815	36,244	381,50
		(4)		24,948	
TOTAL RESEAU	"	XOF	131 672,96	228,418	131 672,96
Supervision + Formation			8 998,35	15,610	8 998,35
GRAND TOTAL				439,778	253 510,70

REMARQUES :

- 1) Source : Groupement Manantali - Rapport d'actualisation des dossiers de la centrale hydro-électrique de Manantali.
- 2) Source : a) Groupement Fichtner-Lahmeyer - Rapport Provisoire d'APD (Mai 1994) pour les postes (DEM 6,799.10⁶).
b) Consortium HQI/DESSAU/Snc Shawinigan - Rapport Définitif de phase I (Septembre 1994) pour les lignes (XOF 20 625,5.10⁶).
- 3) Source : Consortium HQI/Dessau/Snc. Shawinigan - Rapport Provisoire Etude de Phase I.
- 4) Source : EDF - Rapport Définitif de de conception du dispatching et des télécommunications (Août 1994):

La Commission, après avoir pris bonne note des actions engagées par le Haut-Commissariat pour le maintien des 29,9 Millions de dollars US, du financement italien qui fait l'objet de résiliation unilatérale, recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat en rapport avec les Etats-Membres, à poursuivre les contacts avec les Bailleurs de fonds afin d'éviter toute défection éventuelle et d'assurer le bouclage du financement du Projet.

Dans ce cadre et pour permettre la participation du fonds de l'OPEP au financement du Projet Energie, elle propose au Conseil des Ministres, de demander aux Etats-Membres, de faire parvenir à ce Fonds les requêtes portant sur l'affectation au Projet des reliquats de ses trois prêts destinés au Barrage de Manantali.

1.3.2. Service de la dette relative aux ouvrages communs

La Commission attire l'attention du Conseil des Ministres sur l'importance des arriérés de ce service, dus par les Etats-membres, et évalués actuellement à plus de 17 Milliards de F.CFA équivalents.

Compte tenu de la nécessité de créer les conditions les plus favorables pour l'obtention et la mobilisation des financements indispensables à la poursuite du programme de l'OMVS et, en particulier, du Projet Energie en phase imminente de démarrage, elle propose au Conseil des Ministres d'engager les Etats-Membres à poursuivre encore plus activement les efforts entrepris pour l'apurement de ces arriérés dans les meilleurs délais.

1.3.3. Utilisation des reliquats de financement des Fonds arabes et de la BID

la commission ayant constaté une faible réalisation des projets retenus dans le cadre de l'utilisation des reliquats de ces prêts d'un montant de 31,7 Milliards F CFA, recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Etats-Membres et le Haut-Commissariat à entreprendre, auprès des bailleurs de fonds concernés, les actions nécessaires à la mobilisation, de ces reliquats et l'obtention de nouveaux financements en faveur du développement agricole.

1.3.3. Utilisation des reliquats de financement des Fonds arabes et de la BID

la commission ayant constaté une faible réalisation des projets retenus dans le cadre de l'utilisation des reliquats de ces prêts d'un montant de 31,7 Milliards F CFA, recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Etats-Membres et le Haut-Commissariat à entreprendre, auprès des bailleurs de fonds concernés, les actions nécessaires à la mobilisation, de ces reliquats et à l'obtention de nouveaux financements en faveur du développement agricole.

1.3.4. Utilisation du financement Belge

Le Haut-Commissariat a informé la réunion de la proposition d'affectation du financement belge, d'un montant de 800 Millions de francs belges, à la réalisation des postes de la ligne ouest et à la supervision des travaux.

La Commission a pris acte de ces informations et recommande au Conseil des Ministres, d'engager, au niveau le plus élevé des Etats, des actions auprès de ce Bailleur de fonds, pour rendre effective cette affectation.

1.3.5. Clef de répartition des coûts et des charges des ouvrages communs

La Commission, soulignant la nécessité d'une révision de la clef tenant compte de l'évolution du développement dans le bassin et des données de base les plus récentes, propose au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat à prendre toutes les dispositions à organiser la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres chargée d'examiner le rapport du Rapport final de l'étude et les données à retenir pour le calcul d'une nouvelle clef.

Compte tenu des impératifs liés à la négociation et à la signature des conventions de financement du Projet Energie, elle propose au Conseil des Ministres de tenir cette Session Extraordinaire fin Avril - début Mai 1995.

Par ailleurs, la Commission recommande au Conseil des Ministres, d'engager le Haut-Commissariat à poursuivre les démarches entreprises auprès de l'USAID, bailleur de fonds, pour le financement des équipements et des actions de formation nécessaires à l'exploitation optimale, tant au niveau du Haut-Commissariat que des Etats-Membres.

1.4 COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

Le Haut-Commissariat a attiré l'attention de la réunion des experts sur certains aspects de son programme de communication.

La Commission, après débat :

- propose au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, en rapport avec les Etats, à élaborer une stratégie communicationnelle, de nature à assurer la promotion des activités de l'OMVS et le suivi du programme d'actions, adopté par la 36ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, tenue en Juillet 1993, à Nouakchott,

- recommande au Conseil des Ministres, d'engager le Haut-Commissariat, à organiser le 2ème colloque sur l'après-barrage avant fin Mars 1995,

- recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à prendre toutes les dispositions utiles pour organiser le jumelage des villes du Bassin courant 1995.

I.5 DOCUMENTATION

Le Centre Régional de Documentation s'est consacré essentiellement au courant de l'année écoulée :

- à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations scientifiques et techniques nécessaires à l'application du programme de l'OMVS,

- à la formation des responsables des antennes nationales et des documentalistes des sociétés et services qui participent à la gestion des eaux du fleuve Sénégal.

En exécution de la Résolution n°250 du Conseil des Ministres relative au transfert du Centre Régional de Documentation, le Haut-Commissariat a présenté l'estimation du coûts financier de ce transfert en proposant plusieurs hypothèses dont certaines peuvent être élucidées par des contacts avec l'Etat siège.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à approfondir la réflexion, en rapport avec l'Etat siège, pour présenter des propositions plus précises tenant compte de la nécessité de minimiser le coût de l'opération.

1.6 EXPLOITATION DES BARRAGES

1.6.1. Gestion technique des ouvrages

La Commission des experts a noté certaines difficultés rencontrées dans l'exploitation des barrages, dues essentiellement à des problèmes de trésorerie.

La Commission des experts, tenant compte :

- des dégradations constatées sur certaines parties d'ouvrages et particulièrement sur les endiguements,

- de la nécessité d'assurer de façon adéquate la gestion et la maintenance des ouvrages pour leur permettre de remplir correctement leur fonction,

- de ce que la mise à disposition des dépenses d'entretien des ouvrages constitue une conditionnalité de nos partenaires au développement pour la poursuite de leur appui aux programmes de l'OMVS, recommande au Conseil des Ministres :

- d'inviter les Etats-membres, à prendre les dispositions nécessaires pour le paiement des contributions et des redevances à bonne date et de procéder, dans les meilleurs délais, à l'apurement des arriérés de contributions et de redevances qui est une conditionnalité à la mise en oeuvre du Projet Energie,

- d'engager le Haut-Commissariat, à mettre en oeuvre, conformément à ces prévisions et aux règles édictées en la matière, l'inspection quinquennale des ouvrages de l'OMVS.

- de relancer nos partenaires financiers pour la mobilisation rapide des financements relatifs à l'assistance pour l'exploitation des ouvrages.

1.6.2. Gestion des usagers

La Commission des experts a noté que les arriérés de redevances de prélèvements d'eau sont toujours à un niveau très important.

Aussi, la Commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à se rapprocher davantage des usagers pour le règlement du passif et le paiement à bonne date des redevances.

Pour ce faire, elle recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-commissariat :

- à rencontrer les usagers et les structures relais pour fixer les modalités de facturation et de recouvrement en vue d'éviter toute contestation,

- à entreprendre, en rapport avec les Etats, toutes actions utiles pour la mise en place d'un système de contrôle propre, par télédétection ou par tout autre moyen approprié.

1.6.3 Gestion des eaux

La Commission a pris note de l'état d'exécution des programmes de gestion mis en oeuvre durant l'année 1994 ainsi que des mesures visant la satisfaction des besoins des usagers, tout en sauvegardant les infrastructures et en réduisant les risques d'inondations dans la vallée et dans le haut-bassin.

La Commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat en rapport avec les Etats :

- à renforcer le dispositif de collecte, d'analyse, de traitement et de diffusion des données,

- à sécuriser les moyens de communication pour permettre la mise à disposition en temps réel des informations requises,

- à mettre en place, dans les meilleurs délais, un plan d'alerte impliquant le Haut-Commissariat, et les Services compétents des Etats-Membres.

Compte tenu :

- des perturbations notées dans la mise en oeuvre du programme de gestion de l'hivernage 1994, dues aux importants apports des affluents et à la forte pluviométrie constatée dans tout le bassin,

- de la nécessité de sécuriser les ouvrages et de limiter les risques d'inondations,

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter :

- les Etats à mieux cerner leurs besoins et à les communiquer à temps au Haut-Commissariat, en vue d'une définition plus adéquates des programmes de gestion des eaux,

- le Haut-Commissariat au respect, autant que possible, des programmes de gestion arrêtés et ceux enconformité avec les consignes d'exploitation édictées par les Ingénieurs-Conseil.

Compte tenu de l'essor prévisible des cultures irriguées dans la vallée, ainsi que de la poussée démographique, et pour faire face à l'avenir aux perturbations qu'engendrerait une hydraulité similaire à celle de 1994, la Commission recommande au Conseil des Ministres :

- d'exhorter les Etats-membres à prendre dans les meilleurs délais les mesures d'accompagnement nécessaires :

- . par la réalisation d'infrastructures adéquates de protection des agglomérations urbaines, rurales ainsi que des aménagements hydro-agricoles,
- . par la réalisation d'infrastructures routières d'accès aux aménagements hydro-agricoles plus adaptées,
- . par la mise en oeuvre de politiques d'urbanisation basées sur une occupation rationnelle et planifiée de l'espace.

- d'engager le Haut-Commissariat, en rapport avec les Etats-Membres, à envisager une plus grande maîtrise des eaux.

Eu égard aux modifications du régime du fleuve et des conséquences qui en résultent pour la traversée du fleuve à Kayes, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à poursuivre les actions entreprises en vue d'aboutir rapidement au financement d'un bac pour cette localité.

1.6.4. Mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs

La Commission a été informée des actions menées en vue de la mise en place de l'Agence.

Toutefois, compte tenu de la libération partielle du capital, enregistrée en fin Décembre 1994 et du fait que nos partenaires au développement font de la mise en place de l'Agence un préalable à la négociation du financement du Projet Energie,

la Commission recommande au Conseil des Ministres :

- d'engager le Haut-Commissariat à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour permettre la tenue de l'assemblée constitutive de l'Agence au plus tard en fin Mars 1995,

- d'exhorter les Etats-membres à libérer dans les meilleurs délais les montants de leurs souscriptions et à sensibiliser davantage les privés nationaux, pour leur participation effective au capital de l'Agence.

1.7. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

1.7.1. - CONTRIBUTIONS ET REDEVANCES

La situation financière que vit l'Organisation, marquée par une tension permanente de trésorerie, est exposée ci-dessous :

Les arriérés dus à l'OMVS au titre des contributions et des redevances d'eau s'établissent à la fin de l'exercice 1994 à 2 370 198 343 F.CFA dont :

a) Arriérés de contributions au 31.12.1994

- Mali	795 421 881 (*)
- Mauritanie	277 687 371
- Sénégal	531 865 215

TOTAL	1 604 974 467

(*) Compte non tenu du versement de 162 218 905 F.CFA que la Mauritanie doit effectuer à la place du Mali, au titre des montants compensatoires.

b) Arriérés de redevances au 31.12.1994

. Compagnie Sucrière du Sénégal (C.S.S.)	694 748 170
. SOCAS.....	7 665 580
. SONEES	15 090 528
. SAED	32 504 000
. SONADER	25 550 120
. SONELEC	297 600
. E.D.M.	1 305 378

TOTAL	777 161 376

Tenant compte de la situation difficile de trésorerie de l'Organisation et de la conditionnalité posée par les bailleurs de fonds du Projet Energie, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Etats-Membres à :

- poursuivre les efforts enregistrés en 1994 pour le paiement des arriérés ;
- amener les usagers à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et à payer à temps les redevances d'eau.

Des réclamations émanant d'usagers relatives aux factures étant parvenues au Haut-Commissariat, la Commission propose au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat à organiser avec les usagers une rencontre pour mieux convenir d'un mécanisme de facturation et de recouvrement des redevances.

1.7.2. - REMPLACEMENT/RECRUTEMENT

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à mieux diligenter la procédure de nomination en cas de vacance de poste à pourvoir.

1.7.3. - RETRAITE, SECURITE SOCIALE, IMPOTS

La Commission, en considération de l'importance de ces questions pour la sécurisation des travailleurs, propose au Conseil des Ministres, de recommander au Haut-Commissariat de poursuivre et d'intensifier les efforts de résorption des arriérés, en rapport avec les organismes compétents des Etats-Membres.

1.7.4. - LITIGES ET CONTENTIEUX

La Commission, prenant acte des informations fournies par le Haut-Commissariat relatives à la persistance des requêtes dont il est fréquemment saisi, recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à poursuivre les actions entamées pour trouver une solution définitive à la question, en rapport avec l'Etat siège.

1.7.5. REGLEMENT DES DROITS DES TRAVAILLEURS MALIENS DU CHANTIER DE L'ENDIGUEMENT RIVE DROITE DE DIAMA

Une délégation a rappelé que les droits du personnel malien ayant travaillé sur le chantier de la 1ère tranche des travaux de la Digue Rive Droite de DIAMA restent toujours impayés au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de la République Islamique de Mauritanie.

A ce sujet, la Commission a noté que des rencontres entre les deux Institutions sociales concernées ont été initiées par le Haut-Commissariat.

La Commission recommande à cet effet, au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat à entreprendre de nouveau les actions nécessaires au règlement définitif de ce problème.

1.7.6. - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'INTER-SYNDICALE DE L'OMVS

Le Haut-Commissariat a soumis une note relative à la demande de subvention formulée par l'Inter-syndicale constituée par les Centrales Syndicales du Mali (U.N.T.M) de la Mauritanie (U.T.M) et du Sénégal (C.N.T.S.) en vue de financer son installation à son siège, à Dakar.

Après examen de la note, la Commission, considérant la pluralité de Centrales syndicales au niveau des Etats et en raison des difficultés financières de l'Organisation, recommande au Conseil des Ministres, de ne pas donner une suite favorable à cette requête.

1.8 COOPERATION AVEC LA REPUBLIQUE DE GUINEE

En application du protocole d'accord signé avec la Guinée, à Nouakchott, le 25 Août 1992, le Haut-Commissariat a informé la commission de sa participation à diverses rencontres techniques sous-régionales qui ont été l'occasion pour les deux parties d'échanger des données relatives à la gestion des ressources du Haut-bassin du fleuve Sénégal.

La Commission, ayant constaté peu d'évolution dans les rapports de l'Organisation avec la partie guinéenne depuis la signature du protocole d'accord, recommande au Conseil des Ministres, d'engager le Haut-Commissariat à développer davantage dans le cadre de ce protocole, les actions déjà engagées et d'identifier de nouveaux axes de coopération.

III. AMENDEMENT A LA CONVENTION DU 05 JANVIER 1991 PORTANT CREATION DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS

Dans le souci de respecter les délais de mise en place de l'Agence dans les formes prévues par la convention du 5 Janvier 1991, initialement fixés au 31 Décembre 1994, par la 38^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres et face aux difficultés de mobilisation du capital, le Haut-Commissariat a présenté un amendement portant modification de la forme juridique de l'Agence.

Ce projet d'amendement préconise un Etablissement public à caractère industriel et commercial inter-étatique, à la place de la Société d'Economie mixte, prévue actuellement par l'article 4 de la Convention du 5 Janvier 1991, portant création de l'Agence.

La Commission, après débat, a jugé que ledit amendement est inadapté et propose un amendement intégrant dans la convention l'ouverture du capital de l'Agence aux privés étrangers et aux partenaires au développement, conformément à la Résolution de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Nouakchott, le 25 Août 1992, sans que cela soit de nature à retarder la mise en place effective de l'Agence, programmé pour fin Mars 1995.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat, à prendre les dispositions nécessaires, pour que ledit amendement soit adopté lors de la présente Conférence.

En outre, la commission recommande au Conseil des Ministres de fixer le capital de l'Agence à 1,5 Milliards de F CFA tel que proposé par le Haut-Commissariat.

IV - ETAT D'EXECUTION DES BUDGETS DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1994

Suite à la présentation des documents par le Haut-Commissariat et après discussions, la Commission a fait les observations et recommandations ci-après :

4.1.- La Commission ayant constaté de nombreux recours au transfert de crédits, propose au Conseil des Ministres, d'engager le Haut-Commissariat à recourir le moins possible à cette pratique.

4.2.- Compte tenu du faible taux d'exécution des dépenses d'entretien des ouvrages et de l'importance de cette activité, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à préserver et à exécuter les crédits inscrits à cet effet.

4.3.- Par ailleurs, et compte tenu de la faiblesse du niveau d'exécution des inscriptions budgétaires prises en charge par des sources extérieures, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Haut-Commissariat à entreprendre toutes démarches nécessaires pour remédier à cette situation.

4.4.- La Commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat, à réglementer l'utilisation des recettes exceptionnelles générées à Manantali par la vente de carburant et la facturation de l'usage privé du téléphone par le personnel.

RAPPORT DU CONTROLEUR FINANCIER

A l'issue de l'examen du rapport présenté par le Contrôleur Financier, la Commission, après avoir salué les efforts du Contrôleur Financier dans l'élaboration de son rapport, a fait les propositions suivantes dans le sens d'une exploitation judicieuse des rapports.

- La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter le Contrôleur Financier à prendre toutes les dispositions utiles pour communiquer à temps son rapport en vue de son examen par les experts.

- En considération de points essentiels sommairement évoqués dans le rapport, la Commission propose au Conseil des Ministres d'inviter le Contrôleur Financier à approfondir son analyse sur de tels points, en vue de mieux éclairer le Conseil sur l'exécution des budgets de l'Organisation.

- Le rapport du Contrôleur Financier faisant ressortir des lacunes ou des disparités, surtout dans la nomenclature budgétaire appliquée par les différents centres budgétaires, la Commission recommande au Conseil des Ministres, d'inviter le Contrôleur Financier, en rapport avec le Haut-Commissariat, à faire des propositions de modification de ce texte et, le cas échéant, des autres textes à caractère financier.

- Le Contrôleur Financier ayant constaté et attiré l'attention sur le non reversement des cotisations de retraite et de sécurité sociale ainsi que des retenues au titre des impôts, la Commission propose au Conseil des Ministres, d'inviter le Haut-Commissariat à poursuivre les efforts en cours, en vue de régler les arriérés dus, en leur accordant une plus grande priorité lorsque la situation de trésorerie le permet.

V. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES PROVISOIRES D'EXPLOITATION DES BARRAGES POUR L'ANNEE 1995

Après présentation du projet de programme d'activités par le Haut-Commissariat, la Commission a procédé à son examen minutieux et recommande au Conseil des Ministres, son adoption sous réserve de la prise en compte dans le programme, des observations formulées au cours de l'examen du rapport d'activités pour l'année 1994 et des amendements ci-après :

- élaboration d'un calendrier des réunions prévues en 1995;
- actualisation du chronogramme général des principaux projets, en particulier les projets Energie et Navigation;
- élaboration d'un chronogramme pour la mise en place effective de l'Agence de gestion des ouvrages communs et son exécution dans les délais fixés (31 Mars 1995).

VI - PROJET DE BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT DE L'OMVS POUR L'ANNEE 1995.

Tenant compte à la fois de la nécessité d'assurer l'exploitation normale des ouvrages, de la poursuite du Programme de l'OMVS et de la situation économique des Etats-Membres, la Commission a examiné et amendé le projet de budget de l'OMVS (Haut-Commissariat et Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages).

Elle recommande à cet effet, au Conseil des Ministres, d'adopter le Budget Général de Fonctionnement de l'OMVS pour l'année 1995, équilibré en Recettes et en Dépenses à la somme de 1 511 552 649 F.CFA, accusant ainsi, par rapport à l'exercice 1994, une augmentation, en valeur absolue de 82 372 005 F.CFA et de 5,53% en valeur relative.

Ce budget est ainsi réparti :

a) - DEPENSES (F.CFA) :

- Haut-Commissariat :	688 351 148
- Structures Provisoires :	822 201 561
dont :	
. Cellule d'Exploitation :	67 048 294
. Barrage de DIAMA :	281 881 874
. Barrage de MANANTALI :	533 271 393

2b) - **RECETTES** :

RECETTES	Budget Haut- Commissaria t	Budget des Structures	TOTAL	Variation par rapport à 1994	
Contributions des Etats					
- MALI	229 783 716	151 109 812	380 893 528	+ 45 385 259	+ 13,53 %
- MAURITANIE	229 783 716	96 744 526	326 528 242	+ 35 372 748	+ 12,15 %
- SENEGAL	229 783 716	180 218 784	410 002 500	+ 50 746 286	+ 14,13 %
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	689 351 148	428 073 122	1 117 424 270	+ 131 504 293	+ 13,94 %
. Redevances d'eau	-	223 628 439	223 6 28 439	- 9 423 950	- 4,04 %
. Financements Bailleurs de fonds (Manantali)	-	208 500 000	208 500 000	+ 6 515 985	+ 3,23 %
. Participation du personnel (SPEB)	-	22 000 000	22 000 000	+ 8 400 000	+ 61,76 %
TOTAL GENERAL DES RECETTES	689 351 148	882 201 561	1 571 552 709	82 372 005	+ 5,53 %

VII - **COMPTES DE GESTION 1992**

Le rapport du Commissaire aux Comptes n'a pas été communiqué.

La Commission recommande au Conseil des Ministres, d'engager le Commissaire aux Comptes à transmettre ses rapports dans les délais règlementaires.

**VIII - COMPTE RENDU DE LA 20EME REUNION DE
LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX**

La Commission recommande au Conseil des Ministres, l'adoption du compte rendu de la 20ème réunion de la Commission Permanente des eaux.

IX - QUESTIONS DIVERSES

JUMELAGE DES VILLES DU BASSIN

Après examen de la note présentée sur la question, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'engager le Haut-Commissariat à exécuter cette activité selon le programme proposé et de l'autoriser à imputer la dépense (25 000 000) au Fonds Spécial de l'OMVS.

Fait à Dakar le 7 Janvier 1995

La Commission des Experts

**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)**

CONSEIL DES MINISTRES

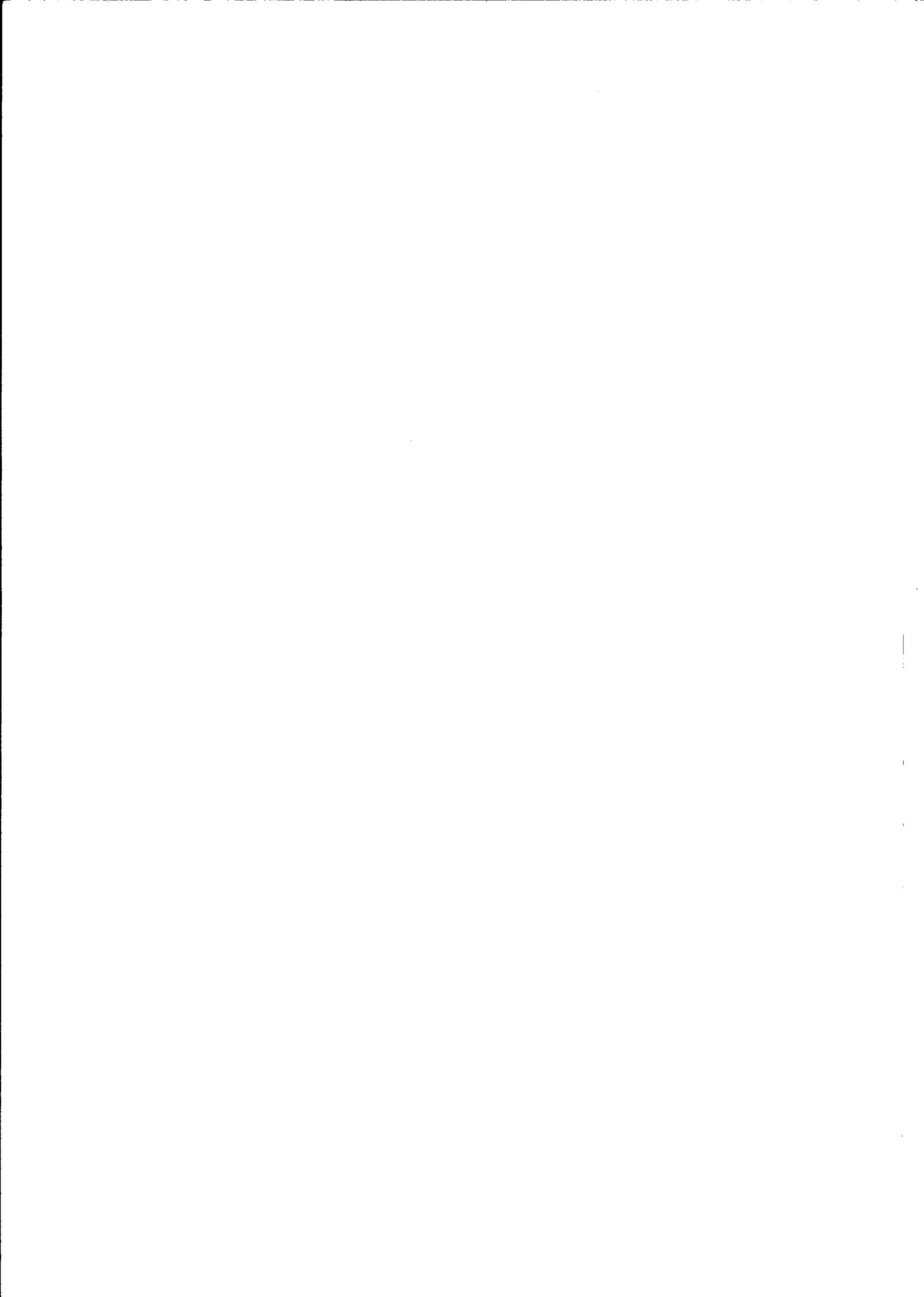
LISTE DES PARTICIPANTS

I - MALI :

- | | | |
|----|------------------|----------------------------|
| 1. | Abdoulaye BERTHE | Secrétaire Général-Adjoint |
| 2. | Mamédy SAKHO | Coordonnateur Cellule OMVS |
| 3. | Nancoman KEITA | Directeur Général G.R. |
| 4. | Amadou TANDIA | DNHE |
| 5. | Arona DIAKITE | EDM |
| 6. | Mama TRAORE | DNB- MF |
| 7. | Seydou KONATE | EDM |

II- MAURITANIE :

1. Moustapha OULD MAOULOUD -
Conseiller Technique du Ministre de
l'Hydraulique et de l'Energie.
2. Mohamed OULD BAHYA -
Responsable de l'Energie et du
Développement CN/OMVS.
3. LAM Mamadou
Directeur du Développement et des
Etudes - SONELEC.
4. Sidi Mohamed OULD SIDATY
Conseiller Juridique - SONELEC
5. TALL Ousmane
Chargé de Projets - SONELEC
6. Mohamed OULD MOHAMED ABDALLAHI
Chef de Service - SONELEC
7. COULIBALY Oumar
Directeur-Adjoint de l'Environnement
et de l'Aménagement Rural.
8. GUISSSET Alassane CHERIF
Directeur des Etudes et Travaux - SONADER
9. Isseï MOU OULD MOHAMED N'BADY
Chef de Service à la Direction du Budget.
10. NIANG Idrissa
Chef de Service à la Direction de
la Dette Extérieure.



III - SENEGAL :

1. Antoine Diokel THIAW/ Coordonnateur Cellule OMVS
2. Madior FALL/ MH-DHA
3. Mme Astou FAYE FALL/ SG/PRE/MH
4. Mamadou DIANKA/ MENI-DE
5. Mamadou FAYE/MEFP-DDI
6. Ababacar NDAO/ MEFP-CAB
7. Mamadou Moustapha LO/ SENELEC
8. Issa MAR DIAW/ SENELEC
9. Cheikhan CISSE/ SENELEC
10. Abdourahim NDIAYE / SAED
11. Victor E.NKAYE/ DHA
12. Youssoupha CAMARA/ DEM-MH

IV - HAUT-COMMISSARIAT :

1. Karim DEMBELE /SG
 2. Mohamed Lemine OULD SAAD BALLA /CJ
 3. Papa Moctar NDIAYE /CF
 4. Oumar BA / DID
 5. Djibril SALL /DIR
 6. Dendou OULD TADJIDINE /DDC
 7. Mamadou LAKH /CPEB
 8. Mamadou KONATE /EN/DIR
 9. Fadel OULD ABDRABOU /PPVN/DIR
 10. Mamadou BA / SAC
 11. Mamadou Abdoul WANE /SCRE
 12. Garba KONARE / SPBM
 13. Mohamedou Mactar DIEYE /SPBD
 14. Alicoune SENGHOR /Pers/SAC
 15. Bonata TOURE / Compt/SAC
 16. Djibi SALL /CRD.
-

